

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
88 RUE ALLARD,
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 27 OCTOBRE 2017

VOLUME 33

Laure Henriette Ella, s.o.
Gabrielle Boyer, s.o.

Sténographes officielles
STENOEXPRESS
201 ch. de l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me CHRISTIAN LEBLANC

Me EDITH-FARAH ELASSAL

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES:

Me MAXIME LAGANIÈRE Procureur des
poursuites criminelles et pénales

Me MARIE-PAULE BOUCHER Procureur
général du Québec

Me DAVID CODERRE Association des
policières et policiers du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées.....	4
Préliminaires	5
Présentation de M. Stéphane Laroche.....	8
Présentation de M. Yves Desjardins.....	29, 62
Présentation de Mme Édith Cloutier.....	41
Présentation de Mme Jacinthe Poulin.....	68
Présentation de M. Jacques Boissonneault.....	89
Dépôt des pièces	114
Le commissaire	126
Présentation de M. Roméo Saganash.....	132
Le commissaire s'adresse au témoin.....	182

LISTE DES PIÈCES COTÉES

E-191	Stratégie 2017-2021 pour les services à la clientèle Autochtone, engagement Yves Desjardins	117
E-192	Portrait sur l'accessibilité aux services en milieu urbain pour les Autochtones et fiches des villes, 2016, engagement Jacinthe Poulin - délai janvier 2018	121
P-193	Carte du mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec	123
P-194	Documents de référence portant sur le modèle Acokan du CAALT, en liasse	123
P-195	Présentation power intitulée « Minowé 2.0 » ...	123
P-196	Documents de référence portant sur le modèle Minowé, en liasse	123
P-197	Documents de référence portant sur le modèle Minowé 2.0, en liasse	123
E-198	Cadre de référence de la demande des tables d'accessibilité aux services en milieu urbain pour les Autochtones	124
P-199	Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 (publié en juin 2017)	124
P-200	Projet de loi C-262 (pièce de réconciliation) .	172

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2

LA GREFFIÈRE :

3

Silence veuillez vous lever. Veuillez vous

4

asseoir. La Commission d'enquête sur les relations

5

entre les Autochtones et certains services publics

6

au Québec, présidée par l'Honorable Jacques Viens,

7

est maintenant ouverte.

8

L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :

9

Alors bonjour. Nous allons commencer par

10

l'identification des Procureurs, pour les fins de

11

l'enregistrement. On les connaît, mais pour

12

l'enregistrement, c'est nécessaire

13

M^e EDITH-FARAH ELASSAL:

14

Bonjour, Monsieur le Commissaire, Edith-Farah

15

Elassal, pour la commission.

16

LE COMMISSAIRE:

17

Bonjour Me Elassal.

18

Me MAXIME LAGANIÈRE:

19

Alors bonjour tout le monde, Maxime Laganière, pour

20

la Direction des poursuites criminelles et pénales.

21

LE COMMISSAIRE:

22

Bonjour Me Laganière.

23

M^e MARIE-PAULE BOUCHER:

24

Bonjour, Me Marie-Paule Boucher, pour le Procureur

25

général.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bonjour Me Boucher. Alors, Me Elassal, est-ce que
3 vous pourriez nous donner une idée du programme de
4 la journée?

5 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL :**

6 Oui, tout à fait. En fait, nous poursuivrons avec
7 les témoignages, la présentation des Cliniques
8 Minowé, Acokan que nous avons entamée hier. Deux
9 personnes s'ajoutent au panel que nous avons
10 aujourd'hui, Stéphane Laroche, qui est chargé de
11 projet au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or;
12 et nous avons également monsieur Yves Desjardins,
13 qui est Président directeur général du CISSS de
14 l'Abitibi-Témiscamingue. Et puis cet après-midi,
15 je comprends qu'à treize heures trente (13 h 30),
16 nous allons recevoir le député Roméo Saganash pour
17 terminer la semaine.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Très bien. Alors, pour les personnes qui ont été
20 assermentées hier, nous poursuivrons sous le même
21 serment, et peut-être, Madame la Greffière, vous
22 pourriez procéder à l'assermentation de nos
23 nouveaux témoins.

24 -----

1 STÉPHANE LAROCHE
2 Chargé de projet au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or
3 ASSERMENTÉ

4 -----

5 YVES DESJARDINS
6 Président directeur général du CISSS de l'Abitibi-
7 Témiscamingue
8 ASSERMENTÉ

9 -----

10 **LA GREFFIÈRE :**

11 Merci. Vos témoins.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Alors, bienvenue à vous tous et toutes. Alors

14 Me Elassal, je vous laisse aller.

15 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL :**

16 Oui, nous commencerons avec M. Laroche, qui va nous
17 faire une présentation de la Clinique Minowé 2.0,
18 c'est-à-dire où en est rendu le Projet Minowé dont
19 nous avons discuté hier. Donc, M. Laroche, mercie
20 d'être avec nous aujourd'hui. Je commencerais
21 avant que vous commenciez votre présentation, par
22 vous demander de vous présenter un peu, votre
23 parcours professionnel qui vous amène aujourd'hui
24 devant nous et à la Clinique de Val-d'Or.

25

1 **M. STÉPHANE LAROCHE :**

2 Parfait. Bien, je suis très heureux d'être là
3 aujourd'hui et donc Stéphane Laroche, je suis
4 chargé de projet au Centre d'amitié autochtone. Je
5 suis à l'œuvre du Centre d'amitié autochtone à
6 Val-d'Or depuis huit (8) ans et demi. Le temps
7 passe vite (rires). Et c'est un métier que
8 j'adore. Mon rôle c'est de travailler en équipe
9 toujours à l'interne et en partenariat avec les
10 partenaires du milieu, à développer, à augmenter la
11 capacité de travailler sur les chantiers en
12 développement. Finalement ça peut toucher le
13 développement des compétences, ça peut toucher les
14 services à la petite enfance et à la famille,
15 psychoéducation.et santé services sociaux, entre
16 autres.

17 Donc depuis mes débuts au Centre des métiers,
18 je me suis tenu proche du chantier Minowé et j'ai
19 toujours suivi ça, mais depuis je dirais deux (2)
20 ou trois (3) ans, j'ai vraiment sauté à pieds
21 joints dans ce grand chantier-là pour apporter une
22 contribution avec l'équipe et les partenaires et ça
23 a commencé, ça a coïncidé avec la volonté d'aller
24 encore plus loin en partenariat, puis de pousser le
25 modèle encore plus loin avec les partenaires, donc

1 c'est à partir, et c'est ce qui nous a amenés donc
2 depuis les deux dernières années-là à travailler
3 sur le nouveau modèle Minowé dans sa mouture 2.0
4 que nous souhaitons vous présenter ce matin.

5 Donc, évidemment, cette présentation-là, ma
6 partie devrait durer environ trente (30) minutes et
7 ça va être appuyé d'un PowerPoint d'une quinzaine
8 de diapos, et ça se rattache directement aux
9 présentations d'hier où il y a été question de
10 l'historique, d'où est-ce que ça partait, cette
11 volonté-là, et comment est né le modèle Minowé, et
12 donc, il a été question de l'historique de
13 développement qui a pris la forme d'une clinique,
14 la mise en œuvre d'une clinique au Centre d'amitié
15 en santé services sociaux, entre deux mille onze
16 (2011) et deux mille seize (2016).

17 Il y a, et donc à partir d'aujourd'hui, on
18 part de là et on continue avec ça. À partir des
19 résultats, il en a été questions hier, il y a eu
20 une veille scientifique avec notre partenaire du
21 monde de la recherche, le Réseau dialogue de
22 l'Institut national de recherche scientifique
23 rattaché...bien, qui fait partie de la grande
24 famille de l'Université du Québec, Carole Lévesque,
25 entre autres, qui est à la tête du Réseau dialogue

1 avec son équipe, a réalisé une veille scientifique
2 et il y a eu toute une évaluation évolutive aussi.
3 Donc à partir des résultats qui étaient vraiment en
4 continue, et de la volonté commune des partenaires
5 d'aller encore plus loin, on s'est dit, on est
6 parti de la clinique et on s'est dit on va en faire
7 une grande stratégie en santé et services sociaux.
8 Alors, et c'est ce qui nous amène à 2.0.

9 La stratégie Minowé, donc on parle plus de
10 clinique, on parle vraiment d'une grande stratégie,
11 dans sa forme 2.0, englobe différentes composantes
12 donc évidemment, ça passe par un repositionnement,
13 puis un enrichissement du partenariat. Donc, on
14 ouvre les murs de la Clinique aussi, parce qu'on
15 disait hier, il y avait deux (2) intervenants, une
16 infirmière et un intervenant social qui étaient des
17 prêts de service, en fait, mais on se rendait
18 compte que ça se passait entre quatre murs,
19 beaucoup, beaucoup. Il y a eu des grandes
20 retombées bénéfiques, positives, mais on a eu le
21 désir d'aller encore plus loin, d'ouvrir les murs
22 de cette clinique-là et de travailler à amener la
23 sécurisation culturelle à travers le continuum de
24 services, et non plus uniquement entre les quatre
25 murs de la clinique, finalement.

1 Donc, c'était la prémisse de base, de 2.0
2 finalement. Donc on ouvrait les murs, on revoit
3 donc depuis deux mille seize (2016) on est... c'est
4 en place depuis deux mille seize (2016), on
5 travaille beaucoup à améliorer aussi les
6 protocoles, les mécanismes, les protocoles de
7 collaboration, de concertation, des mécanismes de
8 travail et c'est en pleine construction tout ça.
9 Donc, comment mieux travailler ensemble?

10 C'est les mots qui nous reviennent à chacune
11 de nos rencontres, comment mieux travailler
12 ensemble, comment bâtir ça ensemble? Parce que la
13 réponse se construit, elle est en pleine
14 construction, en plein développement parce que
15 c'est un modèle d'innovation.

16 Donc et évidemment, on ne perdait pas de vue
17 le repositionnement, quand même, de ce qui se
18 faisait à l'intérieur de la clinique. Donc,
19 l'offre de service de santé et services sociaux à
20 l'intérieur même du centre d'amitié aussi. Donc
21 ça... on le perdait pas de vue, ça faisait partie
22 de tout ça dans sa grande ouverture, on maintenait
23 en place quand même comment revisiter l'offre de
24 service santé services sociaux au centre.

25 Allons au PowerPoint. Minowé 2.0 2016-2020,

1 c'est donc on part pas avec quelque chose de
2 complètement nouveau, on part avec une idée de
3 continuité, d'amélioration, d'enrichissement, de
4 bonification, et comme le sous-titre le dit,
5 l'idée, c'est de concevoir un nouveau modèle
6 d'intégration, d'intervention, de prévention et de
7 gouvernance partagée en santé et services sociaux,
8 destiné aux Premières Nations et aux Inuits en
9 milieux urbains.

10 Donc, la stratégie Minowé, dans sa nouvelle
11 forme, dans sa mouture 2.0, vise à augmenter, à
12 accroître l'accès aux services de santé et aux
13 services sociaux pour les Autochtones, comme je
14 l'ai dit il y a quelques minutes, c'est en
15 implantant la démarche de la sécurisation sociale
16 et culturelle à travers le continuum de services,
17 donc continuum de services, évidemment, Centre
18 d'amitié autochtone, réseau de la santé et des
19 services sociaux, organismes communautaires qui
20 œuvrent en santé et services sociaux et les
21 communautés autochtones. Le but de tout ça, c'est
22 qu'il en résulte une actualisation, une modulation
23 des approches et des pratiques d'intervention, des
24 pratiques de prévention aussi dans les différents
25 systèmes, selon les réalités culturelles et

1 identitaires des Autochtones.

2 On a évidemment des partenariats renouvelés,
3 enrichis, le principal partenaire, c'est le centre
4 intégré de santé et services sociaux de
5 l'Abitibi-Témiscamingue, c'est un partenaire qui...
6 un partenariat qui est... bon, à l'oeuvre depuis
7 une bonne dizaine d'années, qui s'enrichit de
8 rencontres en rencontres, avec une volonté commune.
9 Il y a Réseau dialogue, qui est le Réseau de
10 recherches et connaissances relatives aux peuples
11 autochtones, puis il y a d'autres partenariats à
12 confirmer éventuellement. On sait, le Centre
13 intégré santé et services sociaux, je crois que
14 c'est environ six mille (6000) employés, à peu
15 près, il y a du monde et il y a... on voulait pas
16 non plus partir puis ratisser si on englobait trop,
17 on se serait peut-être perdus. On s'est dit "on
18 est mieux d'enrichir, de consolider le partenariat
19 qu'on a, et de voir à réunir d'autres partenaires
20 quand on va juger que c'est le moment est venu pour
21 ça".

22 Donc, évidemment, c'est une action régionale
23 mais à portée provinciale, ça se réalise ici, en
24 Abitibi-Témiscamingue, mais Minowé vise aussi à
25 impliquer des acteurs clés comme le ministère de la

1 Santé et services sociaux.

2 Il y a eu des présentations, M. Boissonneault
3 nous disait hier, directement au bureau du
4 ministère de la santé et services sociaux, puis
5 afin... bien, dans différents buts, mais un des
6 buts, c'est justement que ça déborde des frontières
7 de la région. On croit en ce modèle-là, on a des
8 retombées bénéfiques puis on sait que les retombées
9 vont être encore plus grandes en poursuivant la
10 version 2.0, dans le fond, donc l'idée c'est que ça
11 déborde des frontières de la région.

12 Puis, évidemment, c'est soutenu par Santé
13 Canada dans le cadre du Fond d'intégration des
14 services de santé. Ça avait commencé avec le
15 FTASA, le Fond de transition pour la santé des
16 Autochtones dans la première phase de réflexion, de
17 mise en œuvre et toujours avec Santé Canada, on
18 poursuit le soutien financier dans le cadre du Fond
19 d'intégration des services de santé, pour
20 poursuivre le développement du modèle.

21 Très rapidement, parce que ça a été dit hier,
22 mais la petite histoire de Minowé, donc à la suite
23 du Forum socioéconomique en 2006, il y a eu les
24 partenaires qui se sont réunis, à ce moment-là il y
25 en avait trois (3), il y avait le Centre d'amitié,

1 le Centre de santé et services sociaux de la
2 Vallée-de-l'Or et il y avait le Centre jeunesse de
3 l'Abitibi-Témiscamingue qui ont travaillé ensemble
4 à mieux se connaître puis à développer le modèle
5 sous forme de clinique qui a été mis en œuvre entre
6 deux mille onze (2011) et deux mille seize (2016).

7 La clinique contribuait à engager, visait en
8 tout cas à engager la communauté autochtone comme
9 acteur premier. Vous savez au Centre d'amitié, on
10 n'est pas là dans une optique de... j'ai le mot
11 "existentialiste" dans la tête qui me vient, on est
12 là dans une dimension d'accompagnement des
13 personnes dans leur trajectoire de vie. C'est ce
14 qu'on fait, donc, oui, panser des plaies, c'est une
15 chose, mais l'idée, c'est de toute faire la
16 différence dans l'engagement des personnes comme
17 acteurs premiers dans leur santé et leur
18 mieux-être. Alors, c'est ça, Minowé, et c'est ce
19 que ça faisait, c'est ce qui était réalisé à
20 travers la clinique entre autres. Le modèle a
21 aussi été mis en déploiement dans différentes
22 villes de la province, notamment La Tuque, il en
23 était question hier avec les présentations de la
24 Clinique Acokan, Sept-Îles et Montréal.

25 On a senti le besoin d'aller plus loin, donc

1 Minowé a permis beaucoup d'avancées en matière
2 d'accessibilité aux services, on a vu des bons
3 résultats hier, diminution de taux de signalement,
4 implication des gens dans leur santé, tout ça, mais
5 il y avait quand même... il continuait quand même
6 d'y avoir une méfiance par rapport aux services de
7 santé et services sociaux, et les écarts en fait,
8 on veut toujours continuer à ce que les résultats
9 soient plus bénéfiques, donc t'sé, la langue, la
10 culture, l'histoire, les valeurs, les spécificités
11 contribuent encore à maintenir éloignées les
12 personnes autochtones des services dont ils ont
13 pourtant besoin, ça c'est documenté, et la méfiance
14 existe toujours, donc on s'est dit "comment on peut
15 faire pour aller encore plus loin?"

16 Ça je n'ai pas besoin d'en parler ici. Je
17 vais parler de l'objectif, de l'axe... en fait de
18 la stratégie Minowé dans sa forme 2.0. Le but
19 c'est de transformer l'offre et l'accès aux
20 services de santé et aux services sociaux destinés
21 aux Autochtones en misant sur l'intégration et
22 l'appropriation des pratiques d'intervention et de
23 prévention, qui sont culturellement et socialement
24 sécurisantes.

25 On arrive au concret. On a quatre axes

1 d'intervention qu'on poursuit depuis un an et demi,
2 puis pour encore au moins deux ans et demi, les
3 quatre axes de ce chantier-là pour le moment,
4 c'est: structure et gouvernance, information et
5 savoir, transfert et appropriation, puis
6 rayonnement et déploiement. Les prochaines diapos
7 vont se consacrées un peu plus à regarder qu'est-ce
8 qu'il y a comme grand moyen d'action dans chacun de
9 ces axes d'intervention-là. Une diapo par axe
10 d'intervention.

11 Donc ce qu'on a ici, c'est...et ce que je vais
12 mentionner, c'est vraiment des grands moyens
13 d'action. C'est sûr que de ces grands moyens
14 d'action là, découlent toute une gamme d'activités
15 qu'on a commencé à réfléchir et qu'on peut
16 continuer à alimenter notre manière de fonctionner.
17 On a des axes d'intervention, on a des grands
18 moyens d'action et on en fait découler toute une
19 série d'actions concrètes qui peuvent arriver le
20 mois prochain, qui peuvent être réfléchies
21 plusieurs mois à l'avance. Il y a des actions qui
22 sont ponctuelles, il n'y en a d'autres qui
23 s'étendent sur plusieurs années, mais nos grands
24 moyens d'actions dans l'axe 1, structure et
25 gouvernance, c'est de mettre en place une structure

1 de gouvernance partagée et de coordination
2 renforcée. Et ça c'est comme je le rappelle, c'est
3 des choses qui se font déjà, c'est ce qu'on
4 poursuit depuis un an et demi. Donc, travailler
5 mieux ensemble, plus que jamais.

6 Minowé ce n'est pas une stratégie qui
7 appartient au Centre d'amitié, ce n'est pas non
8 plus une stratégie qui appartient au Centre intégré
9 santé services sociaux, c'est une stratégie qui est
10 portée par le partenariat Centres d'amitié, centres
11 intégrés, santé services sociaux, et c'est ce qui
12 fait sa grande force, et ça se travaille à
13 l'intérieur de l'axe 1.

14 Donc, il y a un engagement mutuel qu'on a
15 signé dans le courant de l'hiver dernier, hiver ou
16 printemps dernier, donc les partenaires se sont
17 engagés mutuellement à poursuivre de plus belle
18 cette grande aventure-là.

19 Développer des protocoles de collaboration,
20 des mécanismes de travail pour mieux faire, ça
21 passe par des écrits, ça passe par des réflexions,
22 comment se donner des façons de faire qui vont être
23 plus efficaces ensemble, et assurer une délégation
24 de service en santé et services sociaux au Centre
25 d'amitié autochtone. On le disait, on ne perdait

1 pas de vue, mais comment faire autrement?

2 On avait une infirmière prêtée par le Centre
3 de santé, on avait un intervenant social, prêté par
4 le Centre jeunesse, comment faire autrement,
5 comment organiser autrement ces services-là dans le
6 continuum de services du Centre? C'est sûr qu'il y
7 avait l'idée de, et ça s'est concrétisé là,
8 d'embaucher une infirmière, mais par le Centre
9 d'amitié autochtone. Donc, c'est une nuance quand
10 même importante, c'est quand même financé par le
11 Centre intégré de santé et services sociaux, mais
12 l'embauche se fait directement par le Centre
13 d'amitié, et donc il n'y a plus de... c'est plus
14 facile l'arrimage des services, tout devient plus
15 simple et fluide et dans ce partenariat-là, bien,
16 on a toute la dimension de la supervision clinique
17 qui est assurée par le Centre intégré de santé et
18 services sociaux. Donc, une formule qui est
19 différente et qui est bénéfique.

20 Et on travaille aussi à voir comment au niveau
21 soutien social, un peu plus, au niveau programme
22 jeunesse, comment le centre peut... pourrait avoir
23 certaines responsabilités, se voir déléguer
24 certaines responsabilités dans les différentes
25 étapes du processus de la protection de la

1 jeunesse.

2 Donc c'est ça, on est en... les réflexions se
3 poursuivent autour de ce point-là. Évidemment, on
4 souhaite... on travaille à arrimer les actions
5 avec la table locale d'accessibilité aux services
6 en milieux urbains pour les Autochtones. C'est une
7 grande table qui découle des événements d'octobre
8 deux mille quinze (2015) survenus à Val-d'Or et à
9 cette table-là, c'est un peu l'idée aussi, c'est
10 d'accroître les services, d'accroître l'accès à
11 certains ou même à plusieurs services publics.

12 Autour de la table, il y a la Sûreté du
13 Québec, il y a les milieux de l'éducation, CEGEP,
14 université, commission scolaire, les deux (2)
15 commissions scolaires du territoire et Santé et
16 services sociaux. M. Desjardins est à cette
17 table-là aussi, copréside avec Edith Cloutier, donc
18 c'est pas deux mondes, on n'a jamais travaillé en
19 silos et on ne veut pas le faire, donc comment
20 arrimer ces démarches-là ensemble?

21 L'axe 2: Information et savoir, ça se fait
22 beaucoup en co-construction avec les partenaires et
23 y compris les réseaux de dialogues, les partenaires
24 de la recherche. L'idée, c'est de voir, recueillir
25 des récits de pratiques auprès des intervenants

1 autochtones et allochtones pour documenter, puis en
2 arriver aux pratiques prometteuses, aux pratiques
3 exemplaires, à qu'est-ce qui fonctionne? Il y a
4 toutes des études de cas, des recherches aussi, et
5 Mme Lévesque l'a présenté à cette même table la
6 semaine dernière, les retombées bénéfiques, ce qui
7 se vit, qui est positif, qui est extrêmement
8 bénéfique dans d'autres milieux ailleurs sur la
9 planète, et dans l'idée de cibler les meilleures
10 pratiques puis de voir comment non pas
11 nécessairement les appliquer ici, mais comment s'en
12 inspirer pour développer quelque chose qui va
13 coller directement aux réalités ici et dans notre
14 milieu.

15 Et évidemment élaborer et rendre accessibles
16 des produits de connaissance et de formation, il y
17 en a déjà, des fiches concrètes, pratiques sur la
18 sécurisation culturelle. On sort de la définition
19 et on arrive sur des cas concrets, des fiches qu'on
20 fait circuler et ça existe, on est en train de les
21 coproduire.

22 L'axe d'intervention 3: Là, on parle de
23 justement familiariser et sensibiliser les
24 décideurs, les cadres, les intervenants et le
25 personnel des différents partenaires aux réalités

1 autochtones et à la démarche de sécurisation
2 culturelle. Dans les dernières années, on a eu
3 beaucoup d'activités, d'occasions de présenter la
4 démarche de la sécurisation sociale et culturelle,
5 de parler des réalités autochtones. Il y a eu une
6 belle rencontre d'une journée à notre site culturel
7 Kinawit qui englobait une vingtaine de décideurs,
8 de dirigeants du Centre intégré de santé et de
9 services sociaux et les partenaires de la table
10 locale, l'accessibilité aux services. On a
11 organisé des rencontres aussi avec les intervenants
12 des programmes jeunesse, et c'est bien parti, on
13 espère toujours poursuivre ça dans la diffusion des
14 outils pédagogiques aussi.

15 Il y a toute le grand moyen d'action aussi
16 dans Transfert et appropriation, d'engager
17 les...d'amener un engagement à tous les niveaux,
18 les décideurs, cadres, intervenants et personnel,
19 des différents partenaires, y compris les Centres
20 d'amitié, dans la démarche de sécurisation sociale
21 et culturelle. Et là, il y a des pistes, on a du
22 travail qui se fait déjà, on parle de cibler des
23 agents multiplicateurs dans les différents services
24 pour diffuser une information, si on veut, on parle
25 de transfert, mais aussi appropriation.

1 Il a été mentionné hier, je ne me souviens pas par
2 qui, "la formation c'est une chose, mais comment
3 amener le suivi, comment amener une appropriation
4 des façons de faire, puis un suivi dans les
5 différentes équipes". Donc, outiller, amener des
6 outils pour pouvoir assurer un suivi auprès des
7 différentes équipes. On travaille à construire des
8 trucs de même.

9 Expérimenter sur le terrain et évaluer des
10 pratiques: Encore une fois, dans l'idée de sortir
11 de la formation, est-ce qu'il peut y avoir
12 l'expérimentation d'offres de stage d'immersion en
13 milieu autochtone? Ça se fait déjà, il y a des...
14 on a des ententes, il y a des médecins, des futurs
15 médecins en stage, qui viennent passer des étés au
16 Centre d'amitié autochtone, pour découvrir la
17 réalité autochtone, mais plus que découvrir, c'est
18 de la vivre pendant un été ; ça se vit depuis
19 quatre (4) ou cinq (5) ans, quatre (4) ans, c'est
20 fabuleux et les personnes en repartent vraiment
21 grandies, puis ils nous mentionnent que ça va
22 transformer leur pratique dans les années à venir.

23 Donc on se dit pourquoi est-ce... on a
24 commencé à en parler au printemps dernier, comment
25 dans les stages auprès de nos différents

1 partenaires, il ne pourrait pas y avoir une
2 inclusion, une participation à des stages
3 d'immersion comme ça dans le monde autochtone? Ça
4 peut assurément faire une belle différence et on le
5 voit avec les expériences qui se vivent
6 présentement.

7 On parle, on ne l'a pas mis en place encore,
8 mais on parle depuis un an de mettre en œuvre une
9 communauté de pratique en sécurisation sociale et
10 culturelle, donc des personnes, des intervenants
11 qui se retrouvent, qui se réunissent et qui
12 échangent des bons coups, qui réfléchissent
13 ensemble à comment ça se vit sur le terrain,
14 comment on peut s'outiller ensemble, comment on
15 peut en parler. Donc, il faut que ça se vive avec
16 évidemment une communauté de pratique, *Learning*
17 *Community*, donc ce n'est pas un transfert d'une
18 personne à l'autre, c'est tout le monde est au même
19 niveau puis tout le monde échange pour grandir
20 ensemble là-dedans. Donc une communauté de
21 pratique qu'on aimerait bien mettre en œuvre avec
22 nos différents partenaires.

23 Le dernier axe, c'est le rayonnement et le
24 déploiement du modèle et des actions qui se posent
25 déjà. On parle de faciliter les échanges avec les

1 différents Centres d'amitié autochtones. On est en
2 lien direct avec le mouvement, l'ensemble du
3 mouvement des Centres d'amitié, les autres Centres
4 via le Regroupement, et d'ailleurs, la semaine
5 prochaine, premier (1er), deux (2) novembre, on a
6 deux journées de réflexion, d'échanges,
7 d'approfondissement de nos façons de faire dans les
8 différents Centres en matière de santé et services
9 sociaux, petite enfance et famille. Donc il y a
10 des démarches dans tous les Centres, via entre
11 autres la grande stratégie "Mamu Atussetau", donc
12 comment on parlait de jamais travailler en silo,
13 puis d'être toujours en partenariat, bien, ça
14 inclut à l'intérieur du mouvement des Centres, ça
15 inclut aussi via les différentes instances
16 gouvernementales, donc l'axe de rayonnement et
17 déploiement, ça se rend jusqu'au ministère de la
18 Santé services sociaux, avec des présentations
19 qu'il y a déjà eues. Le ministère est très au fait
20 de la stratégie Minowé, de son évolution et on
21 travaille à toujours poursuivre dans cette
22 orientation-là.

23 Rapidement, les ressources humaines affectées
24 à notre stratégie. On a été financé par Santé
25 Canada, on a un coordonnateur en mobilisation des

1 connaissances, on a un coordonnateur en liaison et
2 relation avec les partenaires, puis on a un
3 gestionnaire de projets.

4 Je ne veux pas rentrer dans les détails, mais
5 c'est juste pour illustrer ce que Jacinthe du
6 Regroupement a très bien dit hier, les fonds qui
7 viennent du Canada, ce n'est pas des fonds qui
8 visent à offrir des services, c'est des fonds qui
9 visent à développer des stratégies pour accroître
10 l'accès aux services, entre autres. On a vu hier,
11 tous les objectifs, donc une des idées, une des
12 optiques aussi de maintenir le ministère de la
13 Santé et services sociaux du Québec dans le coup,
14 c'est aussi parce qu'on travaille fort à essayer
15 d'offrir une offre, d'avoir une offre de service
16 qui est toujours plus efficace, et ça prend le
17 soutien du ministère de la Santé et services
18 sociaux du Québec dans l'offre de services.

19 Edith va élaborer un petit peu plus dans les
20 prochaines minutes là-dessus sur un projet commun
21 qu'on a pour enrichir chacun des quatre axes
22 d'intervention qu'on a déjà. On parlait que c'est
23 des grands moyens d'action, que ça entraîne une
24 panoplie d'activités qui sont réfléchies, mais qui
25 peuvent s'ajouter et ce que va parler Edith dans

1 les prochaines minutes va venir enrichir chacun des
2 quatre grands axes d'intervention qu'on a.

3 La grande résultante de cette, disons de cette
4 phase 2016-2020, c'est d'avoir des nouveaux
5 recueils de connaissances, de pratiques puis de
6 compétences qui vont permettre de soutenir
7 l'intégration des services de santé et des services
8 sociaux et qui vont constituer des matériaux qui
9 sont aptes à influencer la conception des
10 programmes et des services en santé et services
11 sociaux.

12 J'ai deux, trois (2-3) diapos là, sur la
13 sécurisation culturelle, que je peux passer, que je
14 peux, dans le fond, ne même pas aborder parce que
15 ça a été beaucoup, beaucoup discuté en profondeur
16 dans les deux dernières semaines, notamment durant
17 la présentation de Carole Lévesque, je crois que
18 c'est le dix-sept (17) octobre dernier, donc
19 c'était beaucoup plus complet que ce qu'on a ici
20 dans nos trois diapos synthèse.

21 Je terminerais avec peut-être juste un petit
22 mot que j'ai quand même abordé tantôt: la force de
23 Minowé réside dans le partenariat sincère, vraiment
24 sincère et efficace qui se poursuit entre les
25 Centres d'amitié, puis les Centres intégrés santé

1 et services sociaux.

2 Minowé, comme je l'ai dit, ce n'est pas
3 l'affaire du Centre d'amitié puis ce n'est pas
4 l'affaire du Centre intégré santé services sociaux,
5 c'est ce partenariat-là qui porte la grande
6 stratégie avec cette volonté-là d'aller toujours
7 plus loin. Dans le fond, on construit ensemble, on
8 se le répète tout le temps, on construit ensemble,
9 on le fait sur la base d'un transfert bilatéral de
10 connaissances et de compétences. Donc, chacun peut
11 apporter à l'autre, et c'est dans cette optique-là
12 qu'on avance. Et c'est ce qui fait que cette
13 stratégie-là d'innovation sociale est porteuse
14 d'autant d'espoir. Ça termine ma partie.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Merci. Alors, est-ce que vous passez au prochain
17 témoin ou vous...

18 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL :**

19 Oui, pour le moment je n'ai pas de question. Je
20 comprends que nous sommes rendus à M. Desjardins,
21 qui va présenter sa vision en tant que partenaire
22 de la stratégie Minowé. Donc, M. Desjardins, si
23 vous pouviez peut-être commencer par vous
24 présenter, votre parcours académique,
25 professionnel, pour les fins de la commission?

1 **M. YVES DESJARDINS :**

2 Bonjour.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Bienvenue M. Desjardins, on vous écoute.

5 **M. YVES DESJARDINS :**

6 Bien merci beaucoup. Bonjour. Tout d'abord, mon
7 parcours académique, bien, j'ai un parcours un peu
8 particulier, vous allez voir. Je suis économiste
9 de formation, j'ai fait par la suite une formation
10 en administration sous forme de Bac, une maîtrise
11 en administration et, par la suite, un doctorat,
12 des études doctorales en Santé publique. Donc,
13 toute la matière de prévention, promotion,
14 d'empowerment des communautés, c'est quelque chose
15 que je chéris beaucoup. Et par la suite, j'ai eu
16 l'opportunité de faire un Fellow en cogestion
17 médico-administrative, mais là on fait de la
18 cogestion avec notre communauté. Ça fait plus de
19 vingt (20) ans que je suis dans le réseau de la
20 santé, donc j'ai occupé diverses fonctions tant en
21 gestion, tant en intervention sur différents
22 créneaux, tant au niveau dans le monde
23 universitaire, j'ai beaucoup œuvré plus dans la
24 région de Montréal, Montérégie. Depuis un an et
25 demi, je suis en Abitibi-Témiscamingue à titre de

1 Président directeur général adjoint dans un premier
2 temps, et depuis six mois, comme Président
3 directeur général.

4 Écoutez, tout d'abord, ce qui est important
5 pour moi, Stéphane a tout dit, le partenariat dans
6 cet univers-là est très important. L'enjeu pour
7 moi, comme CIUSSS d'Abitibi-Témiscamingue, on a une
8 responsabilité populationnelle de s'assurer que la
9 santé, le bien-être de la population de l'ensemble
10 des gens qui habitent en Abitibi-Témiscamingue, ce
11 qui est important, c'est d'assurer cette santé et
12 bien-être. Il y a différentes stratégies pour y
13 arriver, une des stratégies gagnantes dans la
14 littérature et partout c'est l'empowerment des
15 milieux, de faire en sorte que les milieux se
16 prennent en charge, soient pris et soient... que
17 pour se développer, c'est eux qui connaissent le
18 mieux leurs besoins.

19 Donc, notre stratégie dans le cadre de Minowé
20 qui est un partenariat, Minowé 2, de faire en sorte
21 que la communauté se prenne en charge et que moi je
22 suis un agent de transformation dans le
23 développement des compétences, dans l'appropriation
24 des protocoles, des nouvelles façons de faire et
25 j'agis comme agent de changement.

1 Et là, c'est important parce qu'ici on a une
2 communauté qui veut, qui veut se développer, qui
3 veut prendre les choses en main et c'est toujours
4 gagnant-gagnant pour tout le monde.

5 Dans le cadre qui nous intéresse, dans cette
6 stratégie, cette grande stratégie Minowé, de
7 sécurisation culturelle, il y a deux volets et
8 c'est toujours gagnant-gagnant pour tout le monde.
9 Le premier élément, c'est de travailler avec notre
10 partenaire pour faire en sorte de développer leur
11 expertise. Les moyens sont différents, les
12 ressources sont différentes on en a parlé tantôt,
13 tout ce qui est expertise professionnelle en terme
14 de conseils, en terme d'organisation de service, de
15 structuration. On a développé au fil des ans, nous
16 dans le réseau de la santé et des services sociaux,
17 une certaine structure, une certaine façon de
18 faire. On doit transmettre cette information-là
19 pour que la communauté l'adapte à la réalité des
20 gens qui sont là, en ayant cette même
21 structuration. Pour ce faire, je m'inscris tout à
22 fait dans la même philosophie, dans la même façon
23 de faire que comme mon collègue hier vous a
24 présentée. Comme établissement, on est dans la
25 poursuite de cette même vision, de faire en sorte

1 que nos communautés soient en santé partout sur le
2 territoire, peu importe la couleur, la race, ou de
3 où ils viennent. Pour nous, c'est important que
4 les gens soient en santé, j'ai cette responsabilité
5 de m'assurer que les gens soient en santé en
6 Abitibi-Témiscamingue.

7 Donc, on s'inscrit dans la même philosophie.
8 Maintenant on est rendu à la mettre en application,
9 et monsieur Stéphane l'a bien expliqué, on doit
10 s'assurer donc d'avoir des actions concrètes,
11 vivantes pour atteindre des résultats. Vous savez,
12 mes collègues sont autour de la table, ils savent
13 très bien que je suis quelqu'un qui veut avoir des
14 résultats avec des objectifs d'encadrer, et c'est
15 là-dessus qu'on travaille, qu'on s'organise pour
16 arriver avec des résultats très importants. Il y a
17 des facteurs facilitants pour y arriver, on aura
18 l'opportunité d'y revenir.

19 Dans les éléments importants de cette grande
20 stratégie, on en a parlé tantôt avec monsieur
21 Stéphane, ce qui est important, c'est les grandes
22 dimensions qui ont été approchées, tant la
23 formation, la formation des intervenants bien sûr,
24 l'appropriation des concepts culturels, pour que
25 les gens comprennent la réalité. Et l'exemple que

1 je vais vous donner va pouvoir vous illustrer
2 pourquoi c'est important que nos intervenants
3 réciproques soient formés?

4 Comme je vous ai dit dans ma description, je
5 viens de Montréal, Montréal dans ma situation,
6 j'avais autour de moi une quatre vingtaine
7 d'ethnies culturelles qui étaient... il faut
8 comprendre que là, on parle d'autres choses, ce
9 n'est pas les Premiers Peuples, c'étaient des
10 ethnies, des gens qui venaient de l'étranger, les
11 nouveaux arrivants, et chaque personne qui arrive
12 devant nous quand on est clinicien, arrive avec sa
13 réalité, sa façon de faire. Et de façon très
14 concrète, les mêmes outils sont utilisés. Ça veut
15 dire que je suis à l'urgence, je suis...
16 infirmière à l'urgence et je vois mon patient
17 devant moi et j'ai cinq minutes pour faire une
18 évaluation de ce patient-là.

19 C'est les mêmes outils standardisés, que vous
20 soyez n'importe qui, c'est la même façon de
21 travailler. Toutefois, l'interprétation de ces
22 outils et la façon dont je vais pouvoir bien
23 comprendre la réalité que la personne est devant
24 moi est différente d'une personne à l'autre.

25 Je vais vous donner un exemple concret, et je

1 me souviens d'un exemple qui m'a toujours marqué
2 dans le long de ma carrière, au début de ma
3 carrière. Il y a un Asiatique qui arrive à
4 l'urgence pour se faire "trier". On lui demande:
5 "Exprimez-moi votre douleur sur un à cinq ou un à
6 dix, comment exprimez-vous votre douleur?" Et on
7 sait très bien, dans la littérature, les Asiatiques
8 ont plus tendance à ne pas s'exprimer tant que ça,
9 ils ne veulent pas déranger, ils n'ont pas tendance
10 à le dire. Et pour nous, clinique, c'est important
11 d'avoir cette expression de douleur, ça va nous
12 permettre d'avoir un regard sur le niveau
13 d'importance clinique, sur le niveau de risque.
14 Conséquemment, ce patient-là a été évalué dans les
15 règles de l'art, toutefois, la personne infirmière
16 n'avait pas cette façon de comprendre la réalité
17 culturelle du patient qui était devant lui. En
18 conséquence, le niveau de triage a été modifié
19 parce que avec ce qu'elle percevait comme étant une
20 problématique, elle a renvoyé le patient dans la
21 salle d'attente. Ce patient dans la salle
22 d'attente a fait malheureusement un infarctus aigu
23 du myocarde, avec un impact important eu égard son
24 cœur, sa fraction de cardiaque, vous savez, notre
25 cœur fait boum boum, quand il fait boum boum, il y

1 a une quantité de sang qui s'en vient. Donc à
2 partir de là, il y a eu des impacts majeurs pour ce
3 patient-là. Pour tout autre patient qui aurait
4 exprimé sa douleur comme avec une volonté de nous
5 pouvoir la capter, on aurait pris ce patient-là et
6 on l'aurait couché à l'arrière, on l'aurait
7 "monitorisé" pour s'assurer qu'il n'arrive rien.

8 Pourquoi cet exemple? C'est que la lunette
9 sur laquelle on doit voir le patient qui est devant
10 nous, notre usager est différent d'une culture à
11 l'autre, l'interprétation des signes et symptômes
12 sont pas tout à fait les mêmes. Le traitement va
13 se ressembler, mais la façon dont on va percevoir
14 le diagnostic reste différent d'une personne à
15 l'autre, d'une communauté à l'autre.

16 Dans le cas qui nous intéresse ici, ce qu'on
17 souhaite, c'est à la fois faire en sorte que nos
18 principaux partenaires qui ont la connaissance de
19 notre clientèle qui nous intéresse, soient en
20 mesure de nous influencer dans la façon de lire les
21 gens qui sont devant nous, de comprendre qui ils
22 sont. Donc, c'est pour ça que ce qu'on entendait
23 tantôt comme étant un "Win Win" pour tout le monde,
24 c'est majeur. Pour nous, ce qu'on souhaite, c'est
25 que les gens de la communauté autochtone aient les

1 services près de leur milieu, avec des gens qu'ils
2 connaissent, avec des gens qui sont bien, avec les
3 mêmes outils, on doit le même niveau de qualité de
4 service, de rigueur scientifique, peu importe qui
5 ils sont. Et de notre côté, nous ce qu'on veut,
6 c'est influencer ce qui se passe dans notre
7 organisation pour faire en sorte que nos gens
8 soient habilités et faire en sorte de bien lire
9 l'usager qui est devant lui. Bien comprendre les
10 nuances, les nuances cliniques, pas tant dans les
11 outils, mais dans la personne, dans la façon dont
12 il a vécu quoi, il vient d'où? Comment ça se fait
13 qu'il nous répond cette question-là, qui a l'air
14 anodine, mais qui est importante et que je dois
15 prendre en considération? Et ça, cette lecture-là,
16 on a à travailler et on travaille sur cet échange
17 de collaboration mutuelle. Vous avez entendu
18 tantôt parler de formation, que le Centre d'amitié
19 autochtone vient donner à l'intérieur de notre
20 organisation et l'inverse. Nous, comment on donne
21 la formation aux gens du Centre d'amitié autochtone
22 sur les outils, sur les standards, les façons de
23 coder, les façons d'organiser les choses. Donc,
24 c'est vraiment un transfert mutuel, et ce
25 partenariat, du moins, de ma part, depuis six (6)

1 mois est un partenariat équitable, on y voit, on se
2 partage. Des fois, on n'est pas d'accord, des fois
3 on s'assoit puis on trouve des solutions parce
4 qu'on a une volonté commune, la volonté de
5 s'assurer qu'on ait des services de qualité adaptés
6 aux besoins des gens qui sont devant nous.

7 Puis des exemples très concrets, si vous
8 permettez, bien, il y a des éléments très simples,
9 des éléments de liaison. Comment ça fonctionne
10 entre nous? Vous avez un problème, qui vous
11 appelez? Qui vous appelez chez nous, qui on
12 appelle chez vous? On a des choses à peaufiner
13 pour s'assurer que ça fonctionne bien partout dans
14 notre organisation.

15 L'autre élément, la santé c'est pas uniquement
16 votre cœur qui bat ou vos poumons qui vont bien,
17 c'est également de s'assurer que socialement, ça va
18 bien, vous ayez un emploi correctement. Et quand
19 on dit, "je suis responsable de la santé et
20 bien-être de la population d'Abitibi", c'est sûr
21 que mes leviers pour créer de l'emploi, bien je
22 l'ai dans mon organisation: nous sommes le premier
23 employeur de la région en termes de taille. Donc
24 le premier constat que je dois faire: comment je
25 facilite l'intégration au travail de la communauté

1 autochtone à l'intérieur du CIUSSS de
2 l'Abitibi-Témiscamingue? Qu'est-ce que je fais
3 pour m'assurer que je peux rejoindre des gens qui
4 vont venir travailler? Plus il va y avoir des gens
5 de la communauté autochtone à l'intérieur de mes
6 rangs, à l'intérieur de mes employés, plus le
7 partage de connaissances formelles, informelles, va
8 pouvoir se faire, plus les gens vont pouvoir
9 discuter de choses, de comprendre les cultures
10 mutuelles.

11 Donc ça, deuxième stratégie: fait qu'on
12 souhaite, oui, la connaissance, deuxième stratégie,
13 engager plus de monde à l'intérieur de notre
14 organisation pour avoir un vrai visage de notre
15 communauté, et qu'on soit un échange constant.

16 C'est des petits moyens, vous allez me dire,
17 c'est des petits moyens importants, on doit être
18 dans les communautés. La façon de faire pour aller
19 chercher ces nouveaux employés, bien, je dois le
20 faire avec un partenaire parce que je suis pas
21 capable de le faire tout seul, j'ai de la misère à
22 lire comment faire pour aller les voir, pour aller
23 les recruter, pour aller les chercher, pour aller
24 comprendre leur rythme de vie.

25 Vous savez, quand je suis arrivé en Abitibi,

1 les gens m'ont dit: "Yves, tu vas voir, il y a la
2 chasse en Abitibi, quand il y a de la chasse, tu
3 vas voir, tu vas perdre la moitié de tes gens parce
4 qu'ils sont tous partis à la chasse".

5 Quand les gens m'ont parlé de la communauté
6 autochtone, ils m'ont dit, "vous savez il y a le
7 *goose break*, ça c'est important". Puis là, moi, le
8 Montréalais qui arrivait, le *goose break*, qu'est-ce
9 que c'est ça, et ça, il faut comprendre ce lexique,
10 ce langage-là, pour comprendre ce qui se passe sans
11 juger, mais adapter. Donc j'ai besoin de ce
12 partenaire pour qu'il m'aide à faire en sorte de
13 trouver une voie de passage pour aller recruter
14 davantage des gens pour changer ma culture interne.
15 Donc, notre stratégie de sécurisation culturelle
16 s'inscrit dans une perspective d'opération, de
17 s'assurer qu'au jour, à tous les jours, on soit en
18 mesure d'avoir quelque chose autour de nous qui
19 nous rappelle qu'on a une population particulière.
20 On doit comprendre. Nous, on n'a pas les
21 Asiatiques, on n'en a pas tant de que ça. On a une
22 grande comme telle, le premier peuple qui était là,
23 qui était là avant nous, eux, on doit être capable
24 de dire, "Bien, c'est quoi leurs besoins
25 exactement?" Et on s'inscrit tout à fait dans cet

1 univers de développer, et qui est un échange mutuel
2 à l'intérieur de ça. Vous allez avoir tantôt,
3 Edith ma collègue va vous présenter quelque chose
4 d'intéressant sur lequel on appuie comme
5 intervention parce qu'on trouve, je vous ai dit
6 tantôt, l'empowerment, comment les gens peuvent se
7 prendre en charge.

8 La santé, ça appartient aux gens, ça
9 appartient, oui je suis responsable de la santé des
10 gens, mais je ne peux pas vous inciter à faire des
11 tests si vous ne le voulez pas. Donc, la santé, ça
12 appartient aux communautés, et moi je dois mettre
13 les leviers nécessaires. Le projet qu'on va vous
14 présenter tantôt est fort intéressant parce qu'il
15 s'inscrit dans cet univers d'empowerment, que les
16 communautés se prennent en charge et nous, on doit
17 donc être en appui à ce comité-là.

18 Ça ferait le tour jusqu'à maintenant. Je
19 passerais la parole à ma collègue si vous... je ne
20 veux pas gérer votre audience.

21 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL :**

22 Non non non, il n'y a pas de problème. (Rires) On
23 va pouvoir revenir plus tard pour les questions
24 éventuellement. Merci, merci, M. Desjardins, donc
25 Mme Cloutier, donc on vous laisse la parole?

1 **EDITH CLOUTIER :**

2 Je vais prendre le relais sur la question de
3 l'empowerment. Vous avez entendu plusieurs
4 personnes au cours des audiences, il y a Carole
5 Lévesque qui s'est présentée ici à deux reprises et
6 je pense qu'elle a synthétisé vraiment ce qu'on est
7 en train de faire, je vais la citer, elle disait :

8 *« Les Autochtones ont bien d'autres*
9 *choses à offrir que des besoins. Les*
10 *réponses doivent venir d'eux-mêmes, et ce*
11 *sont eux qui ont ce bagage, ces modes*
12 *d'apprentissage particuliers, ces*
13 *systemes de savoir dans lesquels il faut*
14 *puiser pour restaurer les façons de*
15 *faire ».*

16 Alors ce que je vais vous présenter, c'est
17 justement le fruit de ces dix (10) années de
18 collaboration, et à travers les deux dernières
19 années notamment, de façon intensive autour de la
20 deuxième mouture de Minowé, qui est le
21 développement et la mise en œuvre d'un point de
22 service de santé et de services sociaux
23 culturellement et socialement sécurisants au Centre
24 d'amitié autochtone.

25 Je vais vous expliquer qu'est-ce qui pourrait...

1 ce que pourrait avoir l'air ce point de service
2 intégré au réseau de la santé et des services
3 sociaux. D'abord, c'est de cerner, de comprendre
4 que la conception de la santé chez les Autochtones,
5 elle diffère du reste de la société, en ce sens que
6 la vision de la santé est une conception qui
7 rejoint davantage un état de bien-être global issu
8 de l'équilibre entre les quatre dimensions de la
9 nature humaine: le physique, le psychologique,
10 l'affectif et le spirituel et qui intègrent les
11 différents aspects de la vie.

12 On s'entend aussi que ça inclut toute la
13 maîtrise de l'environnement physique et social, de
14 même que l'inséparabilité de l'individu, de sa
15 famille, de sa communauté, de son monde. Donc en
16 se dotant d'une vision qui rejoint la conception de
17 la santé globale des Autochtones à travers un
18 service, point de service en santé services
19 sociaux, on réunit les conditions gagnantes qui,
20 ultimement, visent à réduire les écarts et les
21 disparités sociales.

22 À travers l'initiative, on a souhaité par les
23 travaux qui mèneraient à un projet pilote en fait,
24 de mise en place d'un point de service. Ce qu'on a
25 convenu ensemble, c'est de rejoindre la nécessité

1 d'offrir une réponse qui est systémique. Minowé,
2 la clinique qu'on vous a présentée hier était un
3 projet, un projet qui à l'intérieur duquel le
4 réseau offrait des services dans un organisme qui
5 est le Centre d'amitié autochtone. Maintenant, on
6 va aller beaucoup plus loin, propulser ce modèle un
7 peu plus loin afin d'offrir une réponse systémique.

8 Il a été maintes fois démontré que les
9 services actuellement offerts par le réseau, on en
10 a parlé à plusieurs reprises à cette commission, ne
11 correspondent pas aux réalités et aux spécificités
12 des Premiers Peuples et que les approches et
13 pratiques en vigueur contribuent à maintenir les
14 Autochtones éloignés de ces services.

15 Juste pour la traduction, je suis à la page 8
16 du document.

17 Donc, l'objectif c'est évidemment d'accroître
18 la confiance des Autochtones envers les services de
19 santé, les services sociaux, mais fort est de
20 constater qu'il reste encore des pas à faire pour
21 augmenter véritablement leur accès au service.

22 Donc, le modèle qui se veut un modèle d'innovation
23 sociale, le modèle Minowé, se doit d'être enrichi,
24 solidifié et surtout ancré dans les systèmes de
25 manière qu'il soit durable et irréversible comme le

1 disait Mr Boissonneault, quand on a travaillé, il
2 revenait souvent là-dessus, "il faut que ça
3 devienne irréversible". Alors, c'est ce qu'on
4 souhaite à travers un modèle, une nouvelle mouture
5 d'une stratégie qui s'appelle "la stratégie
6 Minowé", d'offrir des réponses systémiques.

7 Les partenaires, donc le Centre d'amitié
8 autochtone et le CISSSAT, nous nous sommes entendus
9 sur un énoncé d'intentions pour soumettre une
10 proposition de projet pilote visant à bâtir un
11 point de service culturellement pertinent et
12 socialement sécurisant. Je vais vous lire l'énoncé
13 d'intention qui est à la page 9 :

14 « *Le Centre d'amitié autochtone de Val-*
15 *d'Or et le Centre intégré de santé et de*
16 *services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue*
17 *proposent au ministère de la Santé et des*
18 *services sociaux du Québec de les soutenir*
19 *financièrement dans la réalisation d'un projet*
20 *pilote visant à développer et à mettre en*
21 *œuvre un point de service de santé et de*
22 *service sociaux culturellement et socialement*
23 *sécurisants au Centre d'amitié autochtone de*
24 *Val-d'Or. Un point de service en milieu*
25 *urbain destiné d'abord aux Autochtones, mais*

1 *qui pourrait aussi rejoindre une population*
2 *non-autochtone aux prises avec certaines*
3 *formes de vulnérabilités, laquelle trouvera*
4 *assurément une résonance dans ce point de*
5 *service, de par ses fondements, ses approches*
6 *et ses pratiques qui s'appuient sur des*
7 *notions d'inclusion, de respect, de confiance,*
8 *d'altérité, de proximité et d'appartenance*
9 *communautaire ».*

10 Ce point de service s'inspirait d'un modèle
11 qui existe en Ontario, à Ottawa plus précisément,
12 qui est le *Wabano Center for Aboriginal Health*. Ce
13 point ce service, en fait, le Wabano Center offre
14 une large gamme de services aux Autochtones dans la
15 ville d'Ottawa, en misant à la fois sur les savoirs
16 biomédicaux couramment employés donc dans le réseau
17 de la santé ontarien et sur une approche holistique
18 en matière de bien-être psychologique, spirituel et
19 affectif qui puise ses sources dans les méthodes
20 traditionnelles de guérison. Donc, ce point de
21 service élargirait aussi ses approches en intégrant
22 des approches de guérison traditionnelle qui
23 rejoignent donc les Autochtones sur le plan de la
24 culture et des valeurs.

25 Nous sommes donc rendus à mettre en place une

1 structure permanente qui serait liée à un
2 financement permanent. Par l'implantation d'un
3 point de service de santé et services sociaux
4 sécurisant pour les Autochtones, nous offrons, nous
5 sommes maintenant à offrir des solutions concrètes.
6 M. Desjardins parlait qu'on veut maintenant être en
7 action, et nous avons donc une proposition qui
8 permet cette action, je vous rappelle qu'on l'a
9 souligné à quelques reprises, le gouvernement
10 fédéral, via santé Canada, a investi de façon
11 substantielle au cours des, au moins huit dernières
12 années, à soutenir le travail de co-construction du
13 modèle que nous proposons aujourd'hui. Toutefois,
14 le gouvernement fédéral ne finance pas l'offre de
15 service, et on convient tous et toutes, je crois
16 qu'il n'y a personne qui s'oppose à ça, que le
17 gouvernement du Québec est responsable des services
18 à sa population, incluant les populations
19 autochtones dans les villes.

20 Alors, nous sommes rendus là, et ce point de
21 service se voudrait un point de service autonome.
22 M. Desjardins, peut-être qu'il pourra le compléter,
23 mais faisait référence quand on tentait de trouver
24 un comparable au Québec, et il mentionnait la
25 Clinique Pointe-Saint-Charles qui est un CLSC ou un

1 point de service autonome, qui est intégré au
2 réseau de la santé. Donc il y a des mécanismes
3 existants au Québec en ce sens.

4 Également, dans la proposition, on voit aussi
5 que le ministère de la Santé et services sociaux
6 pourrait rejoindre l'une de ces mesures qu'il a
7 apportées dans sa contribution au plan de
8 développement social et culturel du gouvernement du
9 Québec, qui a été adopté en juin dernier, un plan
10 intégré de mesures de l'ensemble des ministères, et
11 à la page 14 maintenant, je vais vous lire la
12 mesure qui a été apportée par le ministère de la
13 Santé services sociaux. La mesure se lit comme
14 suit:

15 « De déployer des stratégies de
16 sécurisation culturelle, afin d'améliorer la
17 prestation de service du réseau de la santé et
18 des services sociaux ».

19 On a un autre engagement – pardon – une mesure
20 qui a été apportée par le Ministère à ce plan de
21 développement social autochtone, qui est de
22 convenir d'ententes établissant un régime
23 particulier de protection de la jeunesse pour les
24 Autochtones. Nous comprenons qu'à travers le point
25 de service, on serait peut-être pas à des régimes

1 particuliers, toutefois, la loi et qui a été
2 justement amendée pour tenir compte de l'identité
3 des enfants autochtones, à l'intérieur de la loi de
4 la protection de la jeunesse et des mesures dans
5 cette loi-là, permettent en partie du moins, une
6 certaine délégation en matière de protection de la
7 jeunesse, notamment qui pourraient se formaliser à
8 travers ce point de service autochtone du Centre
9 d'amitié autochtone.

10 Une autre mesure qu'on permettrait de
11 rejoindre à travers ce point de service venant du
12 ministère, on nous dit qu'il faut élaborer avec les
13 partenaires autochtones et les responsables des
14 dossiers autochtones du réseau de la santé et des
15 services sociaux, une stratégie visant à améliorer
16 l'accès et la continuité des services en dépendance
17 pour les membres des Premières Nations Inuits.

18 Donc, plus largement, je vais pouvoir vous
19 présenter l'offre de service qui pourrait justement
20 être élargie, donc on voit que l'offre de service
21 que nous proposerons inclut notamment des
22 stratégies en dépendance.

23 Donc ça m'amène à vous parler justement de cette
24 offre de service, qu'on retrouve maintenant à la
25 page 12. Donc de façon... je lirais pas en

1 détail, mais on retrouve les activités potentielles
2 du point de service, donc les services notamment
3 dans quatre grandes sphères, on part avec ça parce
4 qu'on est déjà à l'intérieur de ces types de
5 services, donc les services petite enfance,
6 famille, qui incluent notamment la promotion des
7 besoins de l'enfant, saines habitudes de vie, les
8 suivis prénataux, postnataux, petite enfance et
9 familiaux, de l'accompagnement périnatal et
10 (inaudible), de la stimulation précoce et l'éveil,
11 entre autres, on a une nomenclature là des services
12 qui sont présentés dans le document.

13 Une autre composante, les services à la
14 communauté, pourraient être inclus comme des
15 activités potentielles à ce point de service. À
16 l'intérieur de ça, on est dans la promotion d'une
17 santé communautaire, de saines habitudes de vie,
18 l'élargissement de possibilités sociales,
19 culturelles, collectives individuelles pour les
20 Autochtones. On parle de connexion, d'expression
21 de transmission culturelle, de créer des espaces de
22 réalisation pour les enfants, les jeunes, les
23 adultes, les aînés, entre autres, tout l'angle de
24 l'approche de l'organisation communautaire serait
25 intégrée.

1 Une autre composante d'activité, c'est les services
2 de santé. On a parlé donc des soins infirmiers,
3 des services médicaux généraux, donc les soins de
4 santé primaires de proximité, les services en
5 périnatalité, qui incluraient des suivis de
6 grossesse, de naissance, d'allaitement, la
7 vaccination des enfants, qu'on fait, qu'on a fait à
8 travers l'expérience de la clinique Minowé,
9 d'offrir le site qui est le Service intégré en
10 périnatalité et pour la petite enfance auprès des
11 mamans, des familles vulnérables; l'évaluation du
12 développement des enfants de trois (3) ans, donc la
13 vaccination contre la grippe, donc les campagnes,
14 le dépistage au niveau des ITSS, grossesse, tout ce
15 qui entoure la contraception, donc il y aurait un
16 bloc assez important à l'intérieur de cette
17 activité qu'on appelle "service de santé".

18 Et finalement, les services sociaux. On irait
19 vraiment un peu plus loin en matière de protection
20 de la jeunesse, de travailler à l'intérieur de ce
21 système, donc du travail de proximité. On fait
22 beaucoup de travail aussi auprès des personnes en
23 situation d'itinérance, je le mentionnais hier,
24 l'infirmière ne reste pas dans sa clinique ou dans
25 les murs du centre, elle va vers les populations

1 vulnérables, donc les personnes en situation
2 d'itinérance dans les rues, dans les parcs, Chez
3 Willy. Donc on vient englober évidemment aussi
4 toute la question de dépendance, de violence, la
5 prostitution, les services psychosociaux aux
6 adultes. Important de le souligner, il y a déjà
7 quand même un volume à travers les services
8 d'intervention psychosociaux du centre qui sont
9 donnés depuis maintenant plus d'une quinzaine,
10 vingtaine d'années.

11 Juste pour vous donner une idée de nos
12 dernières statistiques, c'est que ces services-là,
13 en fait, ces données n'apparaissent pas, sont
14 invisibles dans le réseau de la santé. Nous, on le
15 documente à travers nos grilles statistiques et à
16 travers pour justement démontrer cette volumétrie.
17 Juste pour vous donner un aperçu, en deux mille
18 seize (2016) deux mille dix-sept (2017), donc la
19 dernière année au Centre d'amitié autochtone, les
20 services d'intervention psychosociale se chiffrent
21 à treize-mille-sept-cent-cinquante-une (13 751)
22 interventions pour six-cent-cinquante-sept (657)
23 personnes différentes membres de la communauté
24 autochtone qui se sont présentées en première ligne
25 au Centre d'amitié autochtone. Cinquante-huit (58)%

1 étaient des femmes, quarante et un (41)% des
2 hommes. Notre service d'accueil psychosocial a
3 fait mille-quatre-cent-quatre-vingt-deux (1482)
4 rencontres effectuées auprès de deux-cent-quatre-
5 vingt-sept (287) personnes.

6 Je pourrais reculer sur les dix (10), quinze
7 15) dernières années, et on voit qu'il y a une
8 croissance d'utilisation de ces services qui sont
9 des services *Walk in*, les gens peuvent se pointer
10 sans rendez-vous, il y a les suivis psychosociaux
11 qui sont faits par des travailleurs sociaux formés
12 qui certains sont membres de l'ordre évidemment, il
13 y a quand même un bout de chemin qui est fait, et
14 l'arrimage de nos expertises, le transfert
15 d'expertises, l'inclusion de protocole clinique.
16 Donc c'est à travers la formalisation d'un point de
17 service qu'on pourra justement assurer cette
18 reconnaissance des services de première ligne
19 qu'offre le centre d'amitié, les centres d'amitié
20 au Québec.

21 J'arrive à ma conclusion, mais auparavant, un
22 élément sur lequel on a également convenu, c'est
23 l'influence bilatérale des deux partenaires à
24 travers ce modèle. C'est-à-dire qu'en plus
25 d'offrir aux populations autochtones et élargir aux

1 non-autochtones en situation de vulnérabilité, donc
2 en offrant des services de santé et services
3 sociaux, service à l'enfance, à la jeunesse, à la
4 famille ainsi que des services d'organisation
5 communautaire, on convient que ce point de service
6 au centre d'amitié rejaillira sur l'ensemble des
7 services du réseau.

8 Puisqu'on le disait, la responsabilité
9 populationnelle, il n'y a pas d'ambiguïté
10 juridictionnelle pour les Autochtones qui se
11 retrouvent dans les villes. Cette
12 responsabilité-là incombe à cent pourcent (100%) au
13 gouvernement du Québec et on croit qu'à travers ce
14 point de service, rejaillira dans... ce sera
15 rejaillir sur l'ensemble du réseau. Donc, il y a
16 un important mécanisme de transfert bilatéral de
17 connaissances et d'expertises, qui sera mis en
18 place par ce modèle pour assurer non seulement une
19 qualité de service, mais aussi de favoriser
20 l'adoption d'approches et de pratiques
21 culturellement et socialement sécurisantes pour les
22 Autochtones y compris dans les services du réseau
23 au-delà de ce point de service.

24 Juste avant de terminer, je voulais entre
25 autres aussi, relever le récent recensement de deux

1 mille seize (2016), on a eu des données cette
2 semaine de Statistiques Canada et les faits
3 saillants en ce qui concerne les populations
4 autochtones, c'est qu'on fait le constat qu'il y a
5 une croissance des Autochtones dans les villes.
6 Mr Boissonneault l'a mentionné, ça a un impact et
7 ça aura un impact. Actuellement, il y a environ
8 cinq pourcent (5%) de la population de la MRC
9 Vallée-de-l'Or qui est une population autochtone.
10 Si la croissance projetée par Santé Canada sur dix
11 (10) ans se maintient, c'est-à-dire une croissance
12 de dix (10), quinze (15) %, transposés à la MRC,
13 nous serions face à une augmentation, à un double,
14 à doubler cette présence autochtone.

15 Faut pas oublier aussi qu'il y a des
16 Autochtones qui viennent s'établir en ville, mais
17 la spécificité ou la caractéristique de
18 l'hypermobilité des Autochtones vient accentuer la
19 présence dans les villes, c'est-à-dire que les
20 Autochtones circulent davantage entre la communauté
21 et la ville pour des courts, moyens et longs
22 séjours et on le voit clairement à travers les
23 services que nous offrons par l'intermédiaire de
24 notre ressource Chez Willy, où convergent un nombre
25 important d'Autochtones qui ne sont pas tous des

1 résidents. Par contre, quand ils sentent qu'ils
2 soient temporairement en ville, ils ont besoin de
3 services, et donc, cette réalité est en train de
4 nous rattraper au Québec. Les provinces de
5 l'Ouest, ça fait quand même au moins cinquante (50)
6 ans que cette mobilité accrue de la communauté des
7 réserves à la ville s'est accentuée à un point tel
8 qu'en Ontario, c'est près de soixante-dix (70) %
9 des Autochtones qui vivent dans les villes. Mais
10 au Québec, ça nous rattrape. Statistiques Canada,
11 cette semaine, dans cette même communication,
12 confirmait que cinquante-cinq (55) % des Premières
13 Nations vivent à l'extérieur des communautés au
14 Québec.

15 Alors, voilà pour cette projection d'une
16 démographie autochtone croissante dans les villes,
17 qui vient, encore là, faire la démonstration que
18 nous en sommes maintenant à reconfigurer les
19 services en partenariat, en impliquant les
20 Autochtones eux-mêmes. Le modèle Minowé est en
21 développement, ce modèle est en développement
22 depuis, sur les dix (10) dernières années, à partir
23 du point de départ qui était au forum
24 socioéconomique où le gouvernement du Québec
25 s'engageait donc à créer ces zones de

1 complémentarité, eh bien, voilà maintenant le fruit
2 de ce travail de co-construction, qui nous amène
3 donc à apporter des solutions concrètes.

4 Je ne sais pas s'il y avait des compléments
5 d'informations que M. Desjardins voudrait
6 apporter ?

7 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

8 Oui, bien en fait, j'aurais peut-être deux
9 questions à vous poser avant de, je comprends,
10 céder la parole à M. Desjardins qui est... J'ai vu
11 dans le document que vous nous avez remis ce matin
12 sur cette proposition de projet pilote, il y a une
13 référence au fait que les services de santé et
14 services sociaux vont aussi être offerts à la
15 clientèle non-autochtone, puis je voulais vous
16 entendre sur ça, à savoir si c'était largement ou
17 si vous cibliez des gens parmi la clientèle
18 non-autochtone au niveau des services que vous
19 prévoyez offrir?

20 **EDITH CLOUTIER:**

21 Merci pour la question. Je sais que M. Desjardins
22 va pouvoir, parce que c'est une discussion qui a
23 été initiée par M. Desjardins.

24 Au Centre d'amitié autochtone, nous avons un
25 CPE, une garderie qui a ouvert ses portes, c'est

1 une garderie autochtone qui s'inscrit dans un
2 programme éducatif culturellement pertinent et
3 sécurisant pour les enfants, pour les familles,
4 mais ce CPE est ouvert à l'ensemble de la
5 population. Nous retrouvons des enfants
6 autochtones, certes nous avons organisé la
7 gouvernance pour garder la spécificité autochtone,
8 nous avons du personnel autochtone et nous avons
9 des politiques qui favorisent l'embauche
10 d'Autochtones ou le développement des compétences
11 autochtones pour maintenir cette spécificité
12 autochtone.

13 Toutefois, les enfants non-autochtones de la
14 Ville peuvent bénéficier de ces services. Même
15 chose pour Chez Willy, lorsque nous avons ouvert
16 cette ressource, un centre de jour pour personnes
17 en situation d'itinérance, encore là, ça s'inscrit
18 dans une philosophie autochtone, dans les modes
19 d'intervention culturellement pertinents aux
20 Autochtones, mais ce service est utilisé par les
21 non-autochtones, les personnes vulnérables en
22 situation d'itinérance. Encore là, la majorité des
23 gens qui le fréquente sont les Autochtones.

24 Alors, c'est un peu dans cette logique que
25 s'est inscrite la discussion que nous avons eue à

1 ce propos, et on aborde l'angle d'une réponse
2 culturellement pertinente et sécurisante pour les
3 Autochtones, mais qui pourrait certainement se
4 transposer auprès de populations, en général, qui
5 sont de façon spécifique dans des contextes de
6 vulnérabilité.

7 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

8 Ok. Donc je comprends que ça va être
9 principalement en matière de petite enfance.
10 Est-ce qu'au niveau de la santé des services
11 sociaux, vous ciblez aussi une clientèle... ?

12 **Mme EDITH CLOUTIER:**

13 Bien, je crois que lorsqu'on pourra nous confirmer
14 qu'on va de l'avant avec un point de service, c'est
15 sûr qu'il y a du *fine tuning*, excusez mon anglais,
16 mais qu'on aura à travailler, entre autres, avec
17 les instances du réseau à définir clairement les
18 paramètres de ce point de service.

19 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

20 Parfait. Merci. Puis j'aurais une dernière
21 question, vous avez parlé de vos besoins, notamment
22 en termes de financement pour implanter cette
23 proposition de projet pilote. Est-ce que vous
24 pouvez détailler un peu plus quels sont vos
25 besoins, qu'est-ce qui vous permettrait, quels

1 moyens avez-vous besoin pour réaliser cette
2 proposition-là, de projet pilote, de ce que je
3 comprends, une clinique, un point de service
4 autochtone indépendant, autonome, notamment en
5 matière de santé, services de santé et services
6 sociaux aussi?

7 **Mme EDITH CLOUTIER:**

8 Dans le document que vous avez à la page 13, les
9 étapes de développement, on en a quatre (4) : la
10 conceptualisation, l'expérimentation, l'évaluation,
11 et son implantation permanente. À ce stade-ci, on
12 n'a pas abordé le détail de combien coûte un point
13 de service, ça je le sais pas, par contre, le
14 centre va continuer à exister et à donner des
15 services. En fait, il y a déjà des services qui
16 sont fournis au Centre d'amitié autochtone. Nous
17 sommes financés en grande partie pour nos services
18 en intervention psychosociale, services petite
19 enfance, famille, des services de promotion de
20 saines habitudes de vie. Il y a certains de ces
21 services qui sont actuellement financés par des
22 programmes fédéraux. On n'a pas l'intention de se
23 retirer dans notre capacité à aller chercher
24 d'autres fonds qui permettent justement de répondre
25 à, ou de développer des initiatives. Par contre,

1 le financement d'un point de service vient donner
2 un financement de base, en fait, d'opération à une
3 structure et de façon permanente, qui permet, comme
4 un point de service du réseau, d'offrir des
5 services sans avoir aux six (6) mois, à aller
6 identifier un nouveau projet ou un nouveau
7 programme. On ne parle pas de projet, maintenant,
8 on parle pratiquement d'une offre de service public
9 aux Autochtones, qui s'inscrit dans une nouvelle
10 façon de faire.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 J'ai compris d'ailleurs à la page 15 de votre
13 présentation :

14 « *Prochaine étape : une proposition*
15 *complète du projet pilote, incluant le plan de*
16 *travail et budget détaillé serait présenté au*
17 *ministère de la Santé et services sociaux en*
18 *décembre deux mille dix-sept (2017). »*

19 Est-ce que j'ai bien lu?

20 **MME EDITH CLOUTIER :**

21 C'est la prochaine étape, nous avons des rencontres
22 qui sont prévues, entre autres, d'aller un peu plus
23 loin dans ces questions-là.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Est-ce que c'est toujours dans les temps, oui?

1 **MME ÉDITH CLOUTIER:**

2 C'est sûr que là, il faut avoir l'aval du
3 ministère, puis ça c'est moins dans mon champ
4 d'autorité, donc je pourrais laisser M. Desjardins
5 à moment-ci...

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Nous en parler?

8 **MME ÉDITH CLOUTIER:**

9 Oui.

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 Um-hum... parce que ce serait peut-être
12 intéressant si un projet est présenté avec un plan,
13 un budget, peut-être qu'on serait intéressés
14 quelque part en janvier, si vous le faites en
15 décembre ? Est-ce qu'on nous en parle ?

16 **MME ÉDITH CLOUTIER:**

17 Absolument

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 Je vous laisse aller, est-ce que...

20 -----

21

22

23

24

25

1 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

2 Oui. Bien, je comprends que, M. Desjardins, vous
3 avez certainement, des choses à ajouter sur ce
4 qu'on vient d'entendre, donc je vous laisse la
5 parole.

6 **M. YVES DESJARDINS :**

7 Bien, merci beaucoup. Mais tout d'abord, je vais
8 revenir sur une question que vous avez formulée à
9 ma collègue eu égard l'importance de la mixité de
10 clientèle. Pour moi, dans une perspective
11 d'intégration sociale, il est important de
12 s'assurer de ne pas créer une autre problématique,
13 qui serait une "ghettorisation" ou quoi que ce
14 soit.

15 Donc, l'enjeu d'une clientèle vulnérable,
16 comme Edith le disait, est très important. Il y a
17 des exemples très concrets. Au Québec, il existe
18 un système de pédiatrie sociale où il y a des
19 institutions, des pédiatres avec des groupes qui
20 rejoignent des clientèles que le réseau de la santé
21 n'est pas capable de rejoindre. Pour plein
22 d'éléments, parce que, par perte de confiance, par
23 perte de connaissance de cette clientèle un peu
24 plus marginalisée et vulnérable.

25 La façon dont madame Cloutier vous présente le

1 dossier est fort intéressant parce que ça permet de
2 rejoindre un groupe que nous, on ne serait pas
3 capable de rejoindre. Les gens ne vont pas
4 présenter en CLSC nécessairement d'office, pour
5 venir nous demander ce type de services-là, et ils
6 ont besoin de services. Et on parle effectivement
7 de la clientèle autochtone, mais on parle aussi de
8 clientèles autres, marginalisées, itinérantes, qui
9 ne veulent pas nécessairement avoir des enjeux avec
10 une société d'État, un ministère formellement.

11 Comment on peut s'organiser pour rejoindre une
12 clientèle un peu plus vulnérable ? Et ça, l'idée,
13 quand on en a discuté, faisait tout à fait du sens
14 de tout de suite commencer, puis l'exemple ça peut
15 être intéressant dès la petite enfance, de
16 travailler sur un univers de sécurisation où les
17 gens vont se comprendre mutuellement : "c'est quoi?
18 Qu'est-ce que je vis, moi ? Qu'est-ce que toi tu
19 vis ? Puis, moi, ah, c'est intéressant, pourquoi
20 pas?" Et de commencer rapidement et que cette
21 offre de service puisse rejoindre les gens que nous
22 dans le réseau, on a un peu plus de difficultés à
23 rejoindre. Ça c'est pour répondre à votre première
24 question.

25 À la deuxième question, ce qui est important,

1 c'est de mettre de l'avant une structuration, et
2 Mme Cloutier l'a dit : "les projets ont un début et
3 une fin".

4 Ici, je pense qu'on est rendu ailleurs, on est
5 rendu à trouver une structure d'organisation qui
6 permet de rejoindre de façon claire un groupe plus
7 vulnérable, ou plus démuné, ou plus difficile pour
8 un réseau de la santé formel de rejoindre. Donc
9 ça, c'est important de faire cette nuance-là entre
10 un projet, qui a un début puis une fin, puis une
11 structure formelle. L'exemple de la pédiatrie
12 sociale est intéressant, l'exemple de la clinique
13 communautaire Pointe-Saint-Charles qui est un point
14 de service CLSC de cette nature-là qui rejoint un
15 groupe un peu plus démuné, vulnérable, en est un
16 autre.

17 Ça va nous faire plaisir, Monsieur le
18 Commissaire, de vous présenter un document formel.
19 Est-ce qu'on va y arriver en décembre ? Si vous
20 nous permettez, en janvier ça va nous aider, on
21 pourrait vous le présenter en février, donnez-nous
22 un peu de temps. Mais l'enjeu, c'est effectivement
23 de produire une esquisse claire, un dépôt clair au
24 Ministère de la Santé et des services sociaux avec
25 un projet, avec un début et une fin, qui permet de

1 dire: "Voici ce qu'on a besoin comme structure pour
2 répondre à un besoin, à une clientèle".

3 Et Mme Cloutier l'a dit, c'est un processus.
4 La structure, demain matin, il y a un transfert de
5 connaissances, on a parlé de statistiques tantôt,
6 mais statistiques, ça veut dire qu'il faut former
7 les gens dans notre logiciel national qui s'appelle
8 ICLSC, pour qu'on cumule les choses de la même
9 façon, puis qu'on ait les mêmes protocoles.

10 Ce n'est pas parce que c'est une clientèle
11 vulnérable ou différente que la science ne sera pas
12 au rendez-vous. Ça veut dire que les protocoles,
13 le CIP (?), l'organisation, la rigueur clinique,
14 vous savez, on va le faire de la même façon et le
15 développement par la suite de liens de service, de
16 corridors de service. Quand est-ce que ça
17 s'arrête? Parce qu'à un moment donné, les cas
18 deviennent un peu plus difficiles. Comment on les
19 transfère? Comment on les transfère avec un
20 accompagnateur du centre qui va nous permettre de
21 s'assurer qu'on adapte nos services à l'intérieur
22 de notre organisation. Donc, cette fluidité dans
23 les deux côtés et aussi ce que j'aime beaucoup,
24 c'est le fait que ce soit bidirectionnel, et ça
25 c'est important là. L'expérience qu'on va pouvoir

1 tester sur nos outils classiques qu'on va envoyer
2 dans ce centre va nous permettre, nous, d'adapter
3 les outils un peu à la sauce culturelle, pour
4 pouvoir influencer l'ensemble de notre organisation
5 en Abitibi-Témiscamingue. De faire en sorte que
6 cette expérience, nous dise, "Ah, faites attention,
7 on l'a testé là, cet outil-là, quand vous avez
8 quelqu'un de vulnérable, posez cette question-là de
9 cette façon, faites attention à cette chose-là".

10 Et je reviens à ce que je vous disais tantôt,
11 l'importance, vous savez, avant chaque traitement,
12 la première chose qu'on apprend à un clinicien,
13 c'est "il faut que tu poses un diagnostic : c'est
14 quoi le problème ? Si tu connais pas le problème,
15 puis que tu poses un traitement, c'est pas le bon".

16 Donc, l'importance de bien comprendre et
17 d'avoir des outils testés avec une clientèle
18 particulière nous aiderait beaucoup.

19 Donc, effectivement, d'un commun accord, on
20 s'est dit : il faut déposer un projet clair, un
21 projet qui est porteur et qui est structurant dans
22 cet univers.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Merci.

25 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL :**

1 Peut-être ce sera un bon moment pour prendre une
2 pause, peut-être, d'une quinzaine de minutes ?

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Plein de bon sang, alors, on prend un 15 minutes et
5 on se revoit ensuite.

6 **LA GREFFIÈRE :**

7 Veuillez vous lever. Suspension de l'audience,
8 15 minutes.

9 **SUSPENSION**

10 -----

11 **REPRISE**

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 Silence, veuillez vous lever. La commission
14 reprend ses audiences. Veuillez vous asseoir.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Alors, rebonjour, Me Elassal?

17 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL :**

18 Oui. Bien, on poursuivrait en complétant un peu ce
19 qu'on a entendu depuis hier avec nos témoins.

20 Peut-être je commencerais avec une question
21 adressée à Mme Poulin du Regroupement des centres
22 d'amitié autochtones. On a entendu des choses bien
23 intéressantes ce matin, puis en fait, j'aimerais
24 savoir, au niveau des autres villes desservies par
25 le Regroupement, quels sont vos besoins en matière

1 de santé services sociaux, la question peut-être de
2 l'implantation ou développement de modèles
3 similaires ailleurs?

4 **Mme JACINTHE POULIN:**

5 Effectivement, la question est pertinente. En
6 fait, vous savez au niveau du Regroupement, on
7 travaille avec 10 centres, bien en fait neuf (9)
8 centres d'amitié et le point de service qu'il y a à
9 Trois-Rivières. Évidemment, Val-d'Or est... vous
10 avez raison de le dire "Val-d'Or, ça fait des
11 années qu'il existe". La réalité du mouvement des
12 Centres d'amitié autochtones, c'est qu'on a des
13 Centres qui sont ouverts depuis un (1) an, alors
14 qu'il y en a d'autres que ça fait quarante (40)
15 ans, donc effectivement, ça va à géométrie
16 variable, le développement des centres.

17 La question à savoir si des services intégrés
18 comme ça devraient se retrouver dans toutes les
19 villes où il y a un centre d'amitié. Clairement
20 les besoins sont là, les besoins sont de plus en
21 plus présents de par la pression, en fait, qui
22 vient sur les services du fait qu'il y a de plus en
23 plus de gens qui viennent en milieu urbain et qui
24 se tournent vers les centres d'amitié pour avoir
25 des services.

1 Donc, effectivement, la réponse à la question c'est
2 oui, des services de cette envergure-là devraient
3 se déployer ailleurs. C'est ce qu'on essaye de
4 faire quand on vous parlait hier de la stratégie
5 "Mamu Atussetau", qui vise le développement du
6 continuum de services, évidemment on parle ici de
7 services de santé et de services sociaux, entre
8 autres, à l'image de ce qui a été décrit ce matin
9 au niveau du Centre d'amitié autochtone de
10 Val-d'Or.

11 Par contre, la réalité, comme je vous dis,
12 c'est que les photos sont différentes d'une ville à
13 l'autre, il y a des enjeux en fait au niveau de...
14 puis je vous dirais à la grandeur du Canada aussi
15 là, ce n'est pas juste au Québec, à la grandeur du
16 Canada, le niveau de développement des centres
17 varie d'un endroit à l'autre. Ils ont des enjeux
18 aussi parfois au niveau de la stabilité des
19 directions. Il y a des changements qui arrivent,
20 je pense qu'une des forces ici à Val-d'Or, c'est la
21 présence de la même direction depuis vingt-huit
22 (28) ans, je veux vous dire quand on a une vision
23 qu'on porte depuis 28 années, évidemment qu'à un
24 moment donné, on arrive à des résultats concrets.
25 C'est sûr que ce n'est pas la réalité comme ça dans

1 tous les centres non plus.

2 L'autre chose que je voulais vous dire, vous
3 savez la... ce qui s'est passé à Val-d'Or ici à
4 l'automne deux mille quinze (2015), a créé un
5 mouvement de changement au niveau des centres
6 d'amitié autochtones. L'exemple que je veux vous
7 donner en fait, c'est les services psychosociaux.
8 Avant les événements de Val-d'Or, il y avait à Val-
9 d'Or qu'on avait des intervenants comme il a été
10 question tantôt depuis une dizaine d'années, mais
11 la majorité des centres d'amitié avait aucune
12 ressource d'intervention psychosociale.
13 L'intervention était faite un peu je vous dirais
14 par le bon vouloir des gens, le cœur des gens qui
15 recevaient des personnes en situation de crise qui
16 portaient un fardeau incroyable, mais il y avait
17 pas la reconnaissance de la nécessité de ces
18 services-là dans les centres, elle était pas faite
19 avant les événements de Val-d'Or à l'automne deux
20 mille quinze (2015). Donc, ce qui est arrivé après
21 la crise de Val-d'Or, c'est que dans trois centres
22 d'amitié autochtones, il y a eu le déploiement
23 d'intervenants, ils appelaient des services
24 d'intervention psycho-judiciaires en fait. C'est
25 que la réflexion qui a été faite, c'est que suite

1 au dévoilement des femmes qui avait été fait ici à
2 Val-d'Or, il y avait l'hypothèse que peut-être
3 d'autres femmes qui allaient se tourner vers
4 d'autres Centres d'amitié pour aller dévoiler des
5 abus dont elles auraient pu être victimes. Donc il
6 y a des... c'est ça, il y a des intervenants qui
7 ont déployés à la Tuque, à Sept-Îles et à Montréal.
8 Ça a commencé par ces trois centres-là, et ensuite,
9 bien on a pu démontrer qu'il y avait une nécessité,
10 je veux dire que la présence de ces ressources-là
11 dans les centres d'amitié est essentielle non
12 seulement dans ces trois villes-là, mais dans
13 l'ensemble des autres villes, et le Secrétariat aux
14 affaires autochtones dans le PAMU qu'on appelle le
15 Programme d'aide aux autochtones en milieux
16 urbains, a mis à la disposition en fait des Centres
17 d'amitié la possibilité de déposer pour avoir un
18 intervenant psychosocial. Donc, la majorité des
19 centres en moment ont des intervenants
20 psychosociaux par ce programme d'aide là aux
21 autochtones en milieux urbains, qui est financé par
22 le Secrétariat aux affaires autochtones. Donc, le
23 Secrétariat se retrouve à gérer l'enveloppe qui
24 sert à déployer des services psychosociaux dans les
25 centres d'amitié.

1 Si je me trompe pas, ça va être... c'était pour
2 trois (3) ans, donc en fait, la PAMU était pour
3 cinq (5) ans, mais les centres pouvaient déposer
4 pour trois (3) ans.

5 Donc on a une certaine assurance qu'il y a des
6 intervenants pour les trois prochaines années dans
7 la majorité des Centres d'amitié autochtones. Donc
8 évidemment qu'une stratégie intégrée de services de
9 santé et de services sociaux pour la majorité des
10 centres c'est un vœu, c'est un souhait puis je
11 pense qu'au Regroupement c'est ce qu'on souhaite
12 aussi, mais on est loin de ça dans plusieurs
13 régions du Québec. Acokan, la clinique à la Tuque
14 rajoute le volet santé, dans le fond, mais c'est le
15 seul autre centre. En fait, ce qui se passe en ce
16 moment dans les centres d'amitié, c'est que les
17 infirmiers et les infirmières des CISSS et CIUSSS y
18 vont de façon ponctuelle pour aller faire de la
19 vaccination puis ils repartent. C'est en ce
20 moment-là, c'est ça la collaboration qu'il y a
21 entre les établissements de santé puis les centres
22 d'amitié, c'est ponctuel, ce n'est pas récurrent du
23 tout, donc c'est un peu la situation actuellement
24 et donc, effectivement, il y a des besoins à ce
25 niveau-là.

1 Ça m'amènerait à vous parler, en fait de Stéphane
2 en a fait mention dans sa présentation, l'étape
3 d'accessibilité aux services en milieux urbains
4 pour les Autochtones, je pense que c'est important
5 qu'on parle de cette instance de concertation ici
6 aujourd'hui. En fait, ça fait aussi suite aux
7 événements de Val-d'Or, le secrétariat aux Affaires
8 autochtones a contacté le Regroupement des Centres
9 d'amitié autochtones du Québec en disant, "Bon,
10 visiblement, il y a une situation qui se passe dans
11 les villes et on doit s'y attarder, comment on peut
12 le faire?"

13 Et donc, en décembre deux mille quinze (2015),
14 il y a eu une première version en fait qu'un code
15 de référence qui parle en fait de ces instances de
16 concertation-là. Concrètement en fait, puis-je
17 pense que c'est un document qu'on pourra déposer
18 là, que je pourrais vous envoyer, le mandat de ces
19 tables-là, en fait, c'est de réunir à court terme
20 les partenaires régionaux et locaux dans le but
21 d'améliorer et de faciliter les collaborations et
22 la complémentarité des services.

23 Concrètement, en fait, il y a une table
24 centrale de coordination à Québec qui est
25 coprésidée par le Regroupement des Centres d'amitié

1 autochtones et par le Secrétariat aux affaires
2 autochtones, mais qui regroupe en fait l'ensemble
3 des ministères là les plus impliqués au niveau de
4 la prestation de service direct à la population,
5 donc on parle du ministère de la Santé et des
6 services sociaux, qui est représenté avec la
7 Direction des affaires autochtones, le ministère de
8 la Justice, le ministère de la Sécurité publique,
9 le ministère de la Santé et des services sociaux,
10 le ministère de l'Éducation et de l'enseignement
11 supérieur, le ministère du Travail et de l'Emploi
12 et de solidarité sociale, affaires autochtones et
13 du nord Canada, en fait, elles participent à titre
14 d'observateur aux travaux de la table centrale de
15 coordination, et dans le fond, cette table-là
16 supervise les travaux de quatre tables, bientôt
17 cinq en fait au Québec. Donc au niveau local, on a
18 quatre tables qui sont en place depuis, la première
19 c'était le premier (1er) mars deux mille seize
20 (2016) à Sept-Îles. Donc il y a une table
21 d'accessibilité, une table qui a l'accessibilité
22 aux services à Sept-Îles, il y en a une à Maniwaki,
23 il y en a une en Mauricie, mais la Mauricie est
24 tellement un grand territoire qu'il a fallu revoir
25 un peu la façon d'actualiser les travaux de cette

1 table-là parce que le territoire est grand, les
2 réalités dans le Haut-Saint-Maurice versus
3 Trois-Rivières sont très très différents, donc on a
4 fait deux tables locales avec une table régionale
5 et ensuite, il y a la table ici aussi à Val-d'Or
6 qui est... on avait commencé avec M. Boissonneault
7 en juin deux mille seize (2016), le modèle de
8 fonctionnement aussi élaboré vers une table plus
9 MRC Vallée-de-l'Or parce que, en fait, on a le
10 centre d'amitié de Senneterre qui est à côté aussi,
11 qui rencontre des enjeux qui sont différents de
12 ceux d'ici et en fait, le vingt-neuf (29) novembre,
13 il y aura la première table d'accessibilité
14 seulement pour le secteur Santé et services sociaux
15 pour Montréal, parce qu'on sait qu'il y a beaucoup
16 d'acteurs à Montréal, et donc, réunir tous les
17 acteurs de tous ces ministères-là, c'est impossible
18 pour le moment, et donc, la table centrale, comme
19 je vous disais, chapeaute les travaux des tables
20 locales. Moi et mon collègue du Secrétariat aux
21 affaires autochtones on participe aux tables
22 locales et à la table centrale de coordination pour
23 faciliter l'échange d'informations et en fait, de
24 s'assurer en fait que les besoins qui sont
25 rencontrés au niveau local aient écho, sauf si

1 c'est un modèle qui est appelé à évoluer. En fait,
2 on se l'était toujours dit, la mesure a été
3 déployée d'une façon assez rapide, donc ce qui fait
4 que de fil en aiguille, on s'adapte aux besoins des
5 milieux.

6 Au niveau local, en fait, on retrouve les
7 représentants locaux de tous les ministères dont je
8 vous ai nommé précédemment, donc pour ce qui est,
9 par exemple, des villes, en fait, pour toutes les
10 villes en fait, on a les représentants du CISSS ou
11 des CIUSSS régionaux, normalement on a des
12 répondants autochtones qui ont été... répondants
13 des dossiers autochtones qui ont été identifiés par
14 la Direction des affaires autochtones du ministère
15 de la Santé et des services sociaux. Ici à
16 Val-d'Or, on a eu la chance, je crois, d'avoir
17 l'intérêt, le premier intérêt venait de
18 M. Boissonneault qui a dit, "moi je veux absolument
19 participer à cette table-là", et par la suite,
20 M. Desjardins a suivi aussi. Je vous dirais que
21 dans les autres régions, ce n'est pas toujours ce
22 scénario-là qu'on a.

23 L'enjeu de la participation puis l'implication
24 des partenaires, puis je vous parle de cette
25 instance-là, mais je pense, je ne veux pas que

1 personne...je ne veux pas viser personne en
2 particulier, mais c'est un enjeu qui est réel,
3 l'implication des gens dans les instances de
4 concertation dont la question traite des
5 autochtones, que ce soit en milieu urbain ou sur
6 communauté, c'est assez... ça peut être assez
7 variable, et donc, il y a cette question-là, puis
8 il y a la question aussi des changements de chaises
9 aussi au niveau des différents réseaux. Comme je
10 vous disais, on a eu la chance d'avoir un suivi en
11 fait entre le changement de PDG au niveau du
12 CIUSSS, du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, puis
13 je pense que c'est une chance pour les travaux de
14 la table, mais aussi pour l'avancement de tous les
15 autres travaux.

16 Donc pour en revenir aux tables locales, en
17 fait, le... donc on retrouve des représentants des
18 CISSS et des CIUSSS. On retrouve au niveau du
19 ministère de la Justice pour l'instant, bien que
20 les CAVAC ne relèvent pas directement mais sont
21 financés par le ministère de la Justice, pour
22 l'instant, c'est eux qui siègent aux tables, mais
23 il a été question que, justement, les DPCP, les
24 Procureurs de la Couronne puissent participer aussi
25 aux travaux des tables.

1 On retrouve aussi des représentants des commissions
2 scolaires anglophones, francophones, des CÉGEPs,
3 des universités qu'il y a sur le territoire, on
4 retrouve des représentants au niveau de la sécurité
5 publique, que ce soit de la SQ ou des corps de
6 police municipaux, dépendamment des régions.

7 On retrouve bientôt aussi, vont s'ajouter des
8 représentants des centres locaux d'emploi pour
9 justement adresser toute la question de
10 l'accessibilité, parce qu'on se le cachera pas, les
11 enjeux d'accessibilité sont transversaux, les
12 barrières de langue, la question de la
13 méconnaissance de la culture, ça ressort dans tous
14 les domaines de services publics, et donc
15 évidemment, dépendamment des réalités locales, ce
16 sera abordé de différentes façons. Par exemple, à
17 Sept-Îles, on va le travailler de façon plus
18 sectorielle, alors que dans d'autres villes, ça va
19 être plus justement par, comme par exemple en
20 Mauricie, par réalité du nord de la Mauricie et du
21 sud.

22 Et en fait, globalement, ce qu'on vise à
23 faire, c'est de justement créer ces liens de
24 collaboration parce que je vous dirais que dans
25 certaines régions, ce n'est pas le cas en

1 Abitibi-Témiscamingue, on le voit, le résultat où
2 on est rendu aujourd'hui. Mais dans certaines
3 régions, il y a des fois où c'était la première
4 fois que le centre d'amitié s'assoit avec les
5 ressources locales, puis il a fallu les événements
6 de Val-d'Or, il y a eu cette crise-là pour pousser
7 un peu les gens à s'asseoir puis à réfléchir.

8 Je vous dirais que sur le terrain, le constat
9 qui est fait, que les clients sont bien
10 intentionnés, ils reconnaissent, les intervenants
11 locaux reconnaissent la nécessité d'être là et de,
12 surtout ceux qui sont dans la prestation directe de
13 service, ils reconnaissent assez d'emblée qu'ils ne
14 sont pas capables de les rejoindre correctement
15 pour leur offrir l'ensemble des services qu'ils
16 devraient leur offrir. Mais je pense qu'il y a un
17 certain travail de conscientisation à faire aussi à
18 des niveaux, à certains autres niveaux là.

19 Et donc, c'est ça, finalement, le mandat de
20 cette table-là, c'est de créer ce lien de
21 collaboration-là, travailler en partenariat afin
22 d'assurer la complémentarité et la continuité des
23 services entre les réseaux québécois et puis les
24 partenaires autochtones dans les centres d'amitié,
25 de manière à adapter l'offre de service des réseaux

1 puis s'assurer qu'ils vont répondre adéquatement
2 aux besoins des Autochtones.

3 C'est je pense qu'on arrive en avril deux
4 mille (2000)... deux mille cinq (2005)... en deux
5 mille dix-sept (2017), excusez (*Rires*). En avril
6 deux mille dix-sept (2017), il y a eu le dépôt,
7 dans le fond, des premiers plans d'action de
8 chacune des tables locales, plans d'action qui
9 étaient plus, je vous dirais, administratifs, il
10 était question de signatures d'ententes de
11 collaboration entre les différentes parties qui
12 participent aux tables. Et donc, ces ententes-là
13 devraient normalement être signées avant la fin de
14 l'année deux mille dix-sept (2017) ou le début de
15 deux mille dix-huit (2018), c'est une des actions,
16 en fait, qui étaient prévues dans ces plans
17 d'action-là, mais les prochains plans d'action, on
18 l'espère, vont amener des actions plus
19 structurantes qui, par ailleurs, devront être
20 supportées par les différents ministères parce que
21 je veux dire, les gens sur le terrain. Puis
22 M. Desjardins le dit très bien, ils ont des comités
23 et des instances de concertation, ils en ont une et
24 une autre, et donc, c'est important qu'il y ait des
25 actions concrètes qui émanent des travaux de ces

1 tables-là, mais encore faut-il que, justement, au
2 niveau des ministères, on ait l'appui et le support
3 financier, oui, mais surtout je vous dirais de
4 leadership. Il était question de leadership hier,
5 il y a des gens qui sont porteurs de dossiers dans
6 les différentes ministères dont je vous ai parlé,
7 poussent les dossiers sur le leadership qu'il faut
8 justement pour que les actions qu'on retrouve dans
9 les plans d'action puissent être actualisées puis
10 élaborées, et que ça donne des résultats pour les
11 gens en milieux urbains.

12 C'était la partie que je voulais vous ajouter.
13 Hier, je l'avais éliminé de ma présentation, mais
14 j'ai manqué de temps, puis je me disais que cette
15 question était trop importante...

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Um-hum.

18 **Mme JACINTHE POULIN :**

19 Oui, en fait, effectivement Edith, puis Edith avait
20 participé, à l'époque, elle était présidente du
21 Regroupement des centres d'amitié autochtones, ce
22 qui fait que donc, elle avait participé à ces
23 discussions-là, et en fait, les tables, cette
24 initiative-là vient directement du ministère du
25 Conseil exécutif, donc directement du Premier

1 ministre qui en fait, après les événements, avait
2 pris l'engagement là de, en fait je le lis dans mon
3 code de référence, c'était très spécifiquement,
4 mais il avait... en fait, je vais vous le dire...
5 "Il s'était engagé à mettre sur pied une
6 l'initiative intersectorielle de concertation et de
7 coordination de services à l'intention des
8 Autochtones en milieux urbains".

9 Donc, c'était la volonté du Premier ministre
10 suite aux événements de Val-d'Or.

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Si je comprends bien, les centres d'amitié ne sont
13 pas aux mêmes diapasons...

14 **Mme JACINTHE POULIN:**

15 Exactement.

16 **MMME EDITH CLOUTIER :**

17 On pourrait dire à géométries variables.

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 ... on a des centres qui existent depuis
20 longtemps, d'autres moins longtemps, d'autres plus
21 élaborés, les choses cheminent...

22 **Mme JACINTHE POULIN:**

23 Exactement, mais ça permet que...

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Évidemment, les besoins, je comprends que les

1 besoins existent partout, mais...

2 **Mme JACINTHE POULIN:**

3 Oui.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 ... que le niveau de...

6 **Mme JACINTHE POULIN:**

7 De développement ?

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 ... de développement n'est pas le même d'une ville
10 à l'autre, d'un centre d'amitié à l'autre.

11 **Mme JACINTHE POULIN:**

12 Exactement.

13 **LE COMMISSAIRE:**

14 Puis je comprends aussi que les contacts avec le...
15 il y a évidemment des personnes aussi qui sont en
16 cause dans ça, il y a des endroits où c'est
17 peut-être plus facile qu'à d'autres, où il y a des
18 contacts qui ont été établis...

19 **Mme JACINTHE POULIN :**

20 Exactement.

21 **LE COMMISSAIRE:**

22 ... puis à d'autres endroits, moins, puis ça
23 serait souhaitable qu'ils établissent des contacts
24 partout, c'est ça, je comprends.

25 **Mme JACINTHE POULIN :**

1 Oui oui, exactement, vous résumez bien la
2 situation. Mais comme je vous disais, sur le
3 terrain, les gens, je pense que tout le monde a la
4 bonne intention, mais des fois c'est justement les
5 moyens des intervenants au terrain n'ont pas tous
6 les moyens qu'ils devraient avoir pour pouvoir
7 desservir les gens. C'est un grand défi et là,
8 puis ces moyens-là, on en a parlé hier, puis ça
9 répète aussi ce que Carole a dit que Mme Lévesque a
10 dit précédemment, les moyens doivent être donnés
11 par les sphères décisionnelles, et non pas par la
12 bonne volonté... bien, malgré la bonne volonté,
13 parfois ça prend un peu plus que ça.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Um-hum. Oui, vous voulez ajouter quelque chose,
16 Mme Cloutier?

17 **Mme EDITH CLOUTIER :**

18 Si je peux me permettre, justement, ça revient à ce
19 que je mentionnais tantôt, en milieu urbain donc,
20 toute la réalité de l'autochtonie urbaine, elle est
21 depuis, avant les événements de Val-d'Or étaient
22 plutôt sous le radar, on ne voyait pas ces
23 enjeux-là à travers justement l'action
24 gouvernementale, sauf par le canal du Secrétariat
25 des affaires autochtones. Ce qui est maintenant

1 une évidence, et les données de Statistiques Canada
2 le démontrent, cinquante-cinq (55) % des Premières
3 Nations vivent à l'extérieur des communautés, donc
4 se retrouvent en ville, et toute la problématique
5 de flou juridictionnel qui existe dans les
6 communautés entre le fédéral et le provincial,
7 bien, il y en a pas de flou en milieu urbain. Donc
8 la juridiction québécoise est directement connectée
9 à ces réalités-là, et le réseau des centres
10 pourrait devenir un réseau solide et fort et ne pas
11 avoir des centres à géométrie variable si à
12 l'intérieur de la vision gouvernementale, on voit
13 qu'il y a cet effort-là qui a été investi dans le
14 plan de développement social et culturel du
15 gouvernement où on a finalement eu une vision
16 intégrée, interministérielle, avec des mesures
17 concrètes, on en a présenté ce matin... tantôt.

18 Alors donc, cette réalité-là, c'est qu'il y a
19 un réseau efficace qui pourrait être mieux soutenu,
20 mieux appuyé, mais surtout être reconnu comme des
21 carrefours de services, des portes d'entrée pour
22 les Autochtones en milieux urbains. Et on a vu à
23 travers la table d'accès locale, on a l'éducation,
24 la santé, les services sociaux, les services
25 correctionnels, la sécurité publique, la justice,

1 tout le volet de l'emploi et solidarité sociale.
2 Donc les mécanismes sont en train de se déployer,
3 de se développer, on le vit ici à Val-d'Or et on
4 voit, par le plan d'action qui a été déposé à la
5 table centrale pour être amené au bureau, dans
6 l'instance du Premier Ministre, c'est de dire
7 maintenant: comment on fonctionne ? Comment on
8 peut justement mieux arrimer l'action
9 gouvernementale à une réalité?

10 On l'a vu, la tendance va en augmentant, une
11 démographie qui est majeure, qui est importante
12 avec une mobilité dans les villes, et dans les
13 villes, dans tous les services publics, on doit se
14 préparer, on doit être mieux préparé parce qu'on a
15 du retard actuellement au Québec, sur une
16 organisation publique de services qui répond à des
17 besoins émergents. Alors je voulais apporter ce
18 complément-là.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Merci.

21 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

22 Je crois comprendre aussi que Mme Poulin aimerait
23 ajouter un élément supplémentaire?

24 **Mme JACINTHE POULIN:**

25 Merci Edith. En fait, la mise en œuvre des tables,

1 en fait, la poursuite de cette mise en œuvre-là
2 fait partie du plan d'action en développement
3 social et culturel qui a été développé... qui a
4 été déposé en fait en juin deux mille seize (2016).
5 Donc c'est donc dire que l'importance de ces
6 instances de concertation-là est reconnue en tout
7 cas particulièrement au niveau des différents
8 ministères qui sont impliqués dans le plan d'action
9 là.

10 Et je vais terminer là-dessus, en fait, le
11 travail qui est fait en ce moment vise justement
12 d'aller... de cesser la gestion par projet, c'est
13 un des enjeux majeurs que les centres rencontrent.
14 Je vous en parlais hier au niveau de la rétention
15 du personnel aussi, qu'on n'est pas capable de dire
16 à quelqu'un combien de temps qu'on va être capable
17 de le garder. Et cette gestion par projet là nuit
18 aussi au développement de continuum de services
19 parce que les projets travaillent en silos, c'est
20 rare qu'ils soient inter-reliés. Donc ce qui est
21 proposé ici avec le Minowé 2.0, c'est justement une
22 nouvelle façon de déployer ces services-là, en
23 cessant d'aller par projets, mais en ayant une
24 vision d'un continuum de services exactement. Et
25 c'est ce qui explique malheureusement les

1 développements à géométrie variable de certains
2 centres, parce que des opportunités de déposer les
3 projets, il y en a beaucoup, mais à un moment
4 donné, d'assurer une cohérence entre chacun des
5 projets qui sont déposés, puis de développer cette
6 vision-là d'un continuum de service, c'est le défi
7 actuel des centres d'amitié autochtones.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Um-hum.

10 **Mme JACINTHE POULIN :**

11 Merci.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bref, une stratégie globale et cohérente, si je
14 comprends bien?

15 **Mme JACINTHE POULIN :**

16 Um-hum.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Oui, Me Ellassal?

19 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL :**

20 M. Boissonneault m'a informé, pendant la pause,
21 qu'il aurait aussi quelques remarques
22 supplémentaires à apporter aujourd'hui. Donc...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 On vous écoute.

25 -----

1 **M. JACQUES BOISSONNEAULT:**

2 Eh bien, merci. Bonjour... rebonjour.

3 Écoutez, premièrement, je veux traduire mon
4 appréciation, et je suis même touché de voir,
5 presque venir au monde là un projet là que j'ai
6 travaillé intensément avec Edith, puis je dis
7 j'ai... une partie de mon organisation aussi, on
8 avait une vision au départ d'aller beaucoup plus
9 loin dans notre partenariat jusqu'à l'échange de
10 bonnes pratiques, de protocoles cliniques, des
11 objectifs d'intégration et de continuité également.
12 Et je vois dans ce projet, un projet qui doit
13 naître.

14 OM à mon avis, c'est une belle solution pour
15 les services pour les Autochtones en milieux
16 urbains qui pourraient, à mon avis, facilement se
17 déployer dans d'autres endroits, que ça soit
18 Maniwaki, que ça soit même à Montréal. Je pense
19 qu'il faut regarder ce modèle-là et on y voit les
20 embryons d'un mariage véritable entre le réseau de
21 la santé et des services sociaux et aussi, je veux
22 l'appeler l'expertise autochtone qu'ont nos
23 partenaires, mais aussi les personnes autochtones
24 qui sont impliquées dans le coup.

25 Donc, je ne peux que souhaiter que ça

1 fonctionne. Je crois que c'est la solution.

2 Le défi qu'on aura, si jamais ce projet de
3 clinique spécialisée voit le jour, c'est de
4 s'assurer que le réseau reste connecté avec...
5 parce qu'on parle d'intégration, normalement, les
6 proches collaborateurs, c'est rarement là qu'est le
7 problème, c'est beaucoup plus des services de
8 deuxième ligne ou troisième ligne plus spécialisés
9 et c'est un peu comme je le disais hier, le
10 leadership organisationnel va être important pour
11 s'assurer là qu'on crée ces arrimages, mais aussi
12 qu'on facilite les arrimages, de façon à ce qu'on
13 poursuive les travaux dans le bon sens.

14 Ça s'amène à... hier, je vous ai parlé de notre
15 stratégie là que j'ai bien à cœur qu'on avait
16 adopté avant mon départ. Je l'avais adopté aussi
17 pour une portion des Autochtones qui est beaucoup
18 plus difficile à rejoindre. Qu'en est-il des
19 Autochtones en communautés dans les réserves, dans
20 les Regroupements comme Kitcisakik, Minowé ?

21 Mis à part la communauté crie, qui a son
22 propre... gouvernance en santé et services
23 sociaux, on a beaucoup de communautés qui, à cause
24 des juridictions fédérales, provinciales, qui sont
25 tant politique que financière, on est des fois

1 impuissant, comme dirigeant de la santé, comme
2 établissement. Et hier, je vous ai témoigné
3 l'importance qu'un haut dirigeant doit apporter et
4 accorder à la responsabilité populationnelle. Mais
5 lorsqu'on voit des gens vulnérables, dans la misère
6 ou encore dans divers problèmes, que ce soit au
7 niveau de leur santé ou de leur bien-être et qu'on
8 est impuissant à agir, ça devient encore
9 aujourd'hui une triste réalité. Donc, lorsque
10 j'avais réfléchi avec les collègues, notre
11 stratégie c'était d'avancer dans ce sens-là pour
12 trouver des moyens, et bien sûr, j'avais inclus
13 là-dedans les services à tous les Autochtones en
14 région.

15 Donc, j'aimerais vous la partager, ce n'est
16 pas très scientifique, c'est du bon basic, c'est de
17 la bonne base de gestion et de collaboration, et de
18 volonté aussi de servir les clientèles dont nous
19 sommes responsables.

20 Donc, elle était en quatre étapes, quatre
21 grands chantiers, pas des étapes. Le premier,
22 c'est la base. Et entendons-nous, même quand j'ai
23 quitté, j'avais pas réussi à tout terminer là,
24 c'est d'établir des relations bidirectionnelles
25 avec l'ensemble des communautés, et ici je parle

1 des réserves, des territoires, mais aussi les
2 acteurs clés, qui sont impliqués dans les services
3 aux Autochtones, et ces acteurs-là, notamment les
4 Centres d'amitié autochtones.

5 Pourquoi? Et ça, ça doit partir du haut
6 dirigeant. Il implique bien sûr son équipe, parce
7 que le haut dirigeant ne peut pas commencer à
8 discuter de protocole de soin, mais on comprend que
9 sa chaîne de commandement, son équipe doit aussi
10 jouer la même... le même rôle, la même approche.

11 Donc, mieux se connaître. Au départ, il
12 existe premièrement une frontière entre nous, la
13 seule façon que les communautés nous connaissent,
14 c'est lorsqu'ils se présentent à la salle d'urgence
15 ou si on est chanceux, dans un CLSC et des fois, il
16 y a quelques communications avec le centre de santé
17 de la réserve ou du territoire, et c'est très peu.

18 Puis se connaître et expliquer et faire
19 comprendre qu'on veut jouer un rôle actif comme
20 établissement de santé et de services sociaux, même
21 parler de notre responsabilité populationnelle, de
22 dire "on est là pour vous, on veut essayer de voir,
23 à travers les contraintes, et elles sont
24 nombreuses, comment on peut arriver à travailler
25 avec vous, à mieux vous aider pour que votre

1 communauté reçoive les soins et services dont elle
2 a besoin ?"

3 Et bâtir la confiance. La sécurisation
4 culturelle vise ultimement une relation de
5 confiance ultime très grande, mais nos communautés
6 et nous, il y a même énormément de préjugés, donc
7 il faut vraiment qu'on... c'est par le dialogue
8 qu'on va y arriver.

9 Nos pratiques: Si on ne connaît pas nos
10 communautés, et chaque communauté est différente,
11 en passant, donc nos pratiques qu'on peut avoir
12 avec le Lac-Simon peuvent être différentes avec
13 Temiscaming First Nations. Donc, il faut
14 localement ou dans un territoire donné, savoir
15 aussi comment on ajuste nos pratiques.

16 Assurer une meilleure réponse aux besoins : Si
17 on ne connaît pas les besoins des personnes, si moi
18 je sais que dans un territoire donné, il y a
19 énormément de détresse sociale, mais c'est
20 là-dessus que je vais travailler en premier avec...
21 pour aider ces communautés-là. Si je sais qu'une
22 autre communauté il y a énormément de
23 problématiques au niveau des maladies chroniques,
24 bien, je vais travailler en ce sens-là, si c'est
25 les jeunes, et ainsi de suite. Donc connaître

1 leurs besoins.

2 Et comment on le fait ? Bien, c'est pas
3 sorcier là, c'est le PDG d'un CISSS doit, un peu
4 comme il fait avec les maires des communautés ou
5 les préfets, doit tendre la main, parler au chef de
6 ces communautés-là, aux représentants des centres
7 de santé de ces communautés, puis éventuellement
8 faire descendre cette collaboration et cette
9 communication au niveau du directeur ou de chefs de
10 programme de façon à ce qu'on n'en échappe pas.

11 Et vous savez, cette relation bidirectionnelle
12 peut être un bijou de communication pour ramasser
13 les problèmes.

14 Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? J'allais
15 dire les histoires d'horreur mais les dérapages,
16 lorsqu'il y a des situations inacceptables qui
17 arrivent. Souvent, on est informé deux (2) mois
18 plus tard ou par une rumeur. Mais lorsqu'on
19 apprend que les choses ne vont pas bien, on peut
20 immédiatement corriger, et donc, s'il y a pas ce
21 dialogue-là, puis cette communication je dirais
22 presque en temps réel, on s'entend qu'on se donne
23 nos coordonnées, lorsque survient un problème, on
24 s'y attaque.

25 Donc, je pense c'est la base, mais nécessaire.

1 Et lorsqu'on a un CISSS, un Centre intégré de santé
2 et services sociaux, on a le devoir de s'assurer
3 qu'on crée des liens avec les élus. On travaille
4 avec les maires, les préfets, mais on passe
5 toujours... toujours en-dessus du radar les chefs
6 des communautés, pourtant ce sont des élus.

7 Donc, c'est notre job, autant sur le plan
8 politique et stratégique que sur le plan des
9 services, de créer ces canaux-là. Des fois c'est
10 plus difficile parce qu'il y a beaucoup de gens qui
11 changent, il y a des changements de chaises, comme
12 on dit, mais une fois que le mécanisme et que le
13 corridor est formellement créé, on est en voiture
14 là, on est en business, on est capable de
15 maintenir. Le but c'est d'entretenir après ça la
16 relation et on en sort tous gagnants.

17 Le deuxième et hier, j'ai parlé de reconnaître
18 les choses, c'est de réduire, étendre et éliminer
19 le racisme systémique, les préjugés et les
20 perceptions et la discrimination raciale qu'on
21 observe dans nos services.

22 Encore là, je vous dis pas qu'il y en a à tour
23 de bras, il y a des endroits que ça va beaucoup
24 mieux, d'autres endroits, c'est moins bon, mais
25 arrêtons là d'être sur la défensive et de dire,

1 "ben là il faut expliquer, il y a des nuances".
2 Oui, des fois il y en a, mais des fois il n'y en a
3 carrément pas, et ce sont nos intervenants qui par
4 accident ou par mégarde ou encore purement par
5 culture, perception, posent des gestes déplacés ou
6 désagréables ou inacceptables envers nos
7 communautés. Des fois, ce n'est même pas des
8 personnes, c'est notre façon de donner les services
9 qui est vraiment discriminatoire.

10 Donc on se doit, de trouver différents moyens
11 bien sûr, former et encadrer le personnel, je vais
12 y revenir plus loin avec la sécurisation
13 culturelle, intervenir et prendre des mesures
14 correctives, et ça on ne peut pas le faire tant et
15 aussi longtemps qu'on n'est pas branché sur nos
16 voisins, nos collaborateurs, parce que quand
17 t'apprends quelque chose deux (2) mois plus tard,
18 puis, bon, t'as pas la personne devant toi, les
19 personnes qui ont subi le préjudice, c'est très
20 difficile là de... bon, à part de le dire, on
21 trouve toujours des excuses. Mais lorsqu'on est
22 capable d'intervenir, un peu comme on le fait quand
23 il y a une plainte, on est capable de corriger le
24 comportement, et vous savez, plus on va corriger
25 des comportements inadéquats ou des situations

1 inadéquates, plus ça va donner l'exemple et on
2 devrait réduire, à mon avis, de façon importante
3 parce qu'au-delà de la formation, tu peux former
4 les six mille (6000) employés, mais si tu ne mets
5 pas d'objectifs, si tu ne mets pas d'attente claire
6 par rapport au comportement attendu, t'atteindras
7 pas l'objectif.

8 On peut suivre une formation, et deux (2)
9 semaines après, ne pas appliquer les grands
10 principes qu'on aura entendus. Donc, c'est à mon
11 avis très important.

12 Voilà, encourager aussi auprès des communautés
13 le signalement des situations de racisme, ne pas
14 avoir peur, et ça, ça va venir quand la confiance
15 va être établie. Souvent, on l'apprend par
16 d'autres témoins de notre propre réseau qui ont vu
17 des choses. Mais un peu comme là, on veut signaler
18 la maltraitance, mais il faut signaler la
19 discrimination raciale. Donc, voilà pour ça.

20 Et, bien sûr, implanter dans nos organisations
21 une vigie constante. Il y a différents moyens et
22 ça, ça appartient à chacune des directions ou
23 organisations de le faire. Mais il faut, comme je
24 vous le dis et comme je l'expliquais hier, le
25 leadership d'agir, il faut le faire descendre

1 jusqu'en bas, et croyez-moi, lorsqu'il y a
2 (soixante-sept) 67 sites, six mille (6000)
3 employés, six cent (600) médecins somme le CISSS de
4 l'Abitibi-Témiscamingue, ce n'est pas une mince
5 tâche. Mais en même temps il y a des CISSS plus
6 gros que le nôtre, en passant aussi, et quand on
7 parle de Montréal, imaginez. Mais je pense qu'il
8 faut travailler ces choses-là.

9 Le troisième chantier, il est majeur, et on en
10 a parlé tout le long : c'est de façon
11 organisationnelle, mettre en place au sein de nos
12 établissements de santé une approche de
13 sécurisation culturelle.

14 On parle beaucoup des Autochtones, mais Yves
15 mentionnait, lui a été à Montréal, j'y suis
16 maintenant là, mais il y a beaucoup de communautés
17 aussi. Et implanter la sécurisation culturelle, on
18 peut, oui, avoir un focus sur nos Autochtones,
19 parce qu'il y a vraiment énormément de
20 discrimination actuellement partout au Québec.
21 Mais ça peut servir pour l'ensemble, pour plusieurs
22 communautés. Et comment on peut le faire ?

23 Vous savez, je ne suis pas un expert. Vous
24 avez entendu Mme Lévesque, Mme Darlene Kitti, et
25 j'ai énormément d'admiration pour ces experts. Par

1 contre, à chaque fois que j'entends une de ces
2 personnes-là, mon intérêt grandit et je vous dirais
3 que ça touche le cœur, parce que c'est de faire la
4 bonne chose et de la faire de la bonne façon, c'est
5 de comprendre l'autre, c'est d'établir une relation
6 d'égalité puis de confiance; et ça, il n'y a rien
7 de plus humain que ces choses-là.

8 Donc vouloir implanter une stratégie ou de
9 sécurisation culturelle dans son établissement
10 santé de services sociaux est très... on peut le
11 voir au sens large. On veut bien traiter toutes
12 les personnes qu'on rencontre, et mieux les
13 comprendre dans la mesure du possible. Donc et
14 j'avais parlé aussi à M. Richard Badjol qui est un
15 Inuit, qui travaille aux Affaires autochtones. Et
16 il me disait, "Jacques, lorsque tu vas travailler
17 dans ton organisation, ton approche de sécurisation
18 culturelle, tu vas donner une stratégie, tu vas
19 aller chercher des experts, assure-toi aussi d'en
20 impliquer des membres de tes communautés, parce
21 qu'il dit, ça varie d'un endroit à l'autre ou d'une
22 région à l'autre".

23 Donc, c'est clair, c'est ce qu'on se veut
24 faire ici, on a présenté avant que je quitte un
25 projet au ministère de mise en place d'une approche

1 de sécurisation culturelle dans laquelle on s'est
2 donné une structure, premièrement un comité des
3 sages, qui sont des experts triés sur le volet,
4 avec des partenaires qui vont venir réfléchir à
5 l'approche, comment on s'y prend, définir les
6 paramètres aussi d'une formation et il en existe
7 déjà, on va se servir aussi de ce qui existe, mais
8 on va le peaufiner de la meilleure façon possible
9 pour obtenir des succès.

10 L'important dans cette approche-là aussi : il
11 faut apprendre à mesurer et à évaluer ce qu'on
12 fait. Parce que comme vous le dites, j'exclus les
13 Centres jeunesse parce que je vous le dis, ils ont
14 quand même réussi dans une certaine mesure à
15 encadrer leur comportement, ça fait peut-être dix
16 (10), douze (12) ans qu'on donne en région de
17 l'Abitibi-Témiscamingue de la formation, il y a eu
18 Piwaseha, puis il y a une autre là, ça finit par
19 "Wakodododoin" j'oublie le nom complet, mais j'ai
20 toujours de la misère avec les noms, vous me
21 pardonneriez.

22 Mais ceci dit, on dispense la formation et
23 après ça, on laisse aller. Et quelque part, on se
24 questionne pourquoi on observe encore et encore des
25 situations inacceptables ? Ça passe par

1 l'encadrement des pratiques et des comportements,
2 et aussi de l'évaluation.

3 Il se peut que les processus qu'on va adopter
4 au départ ne sont pas complètement efficaces, donc
5 il faut que ça soit, excusez le terme, un *work in*
6 *progress*, mais une amélioration, mais il faut
7 mettre au cœur de notre approche cette volonté
8 d'avoir des services culturellement adaptés et
9 culturellement sécuritaires.

10 Et je l'ai dit hier, Edith l'a dit, dans pas
11 grand temps là, ça va être (dix) 10, quinze (15) %
12 d'Autochtones qu'on va retrouver en région. Donc,
13 ça sera plus une exception là. Il faut vraiment
14 qu'on s'y attaque.

15 Bien important, et je vois aussi dans le plan
16 là, de Minowé 2.0 là, qui pourrait découler dans
17 une clinique, tout l'arrimage avec les pratiques
18 cliniques et la sécurisation culturelle. Pour
19 toutes sortes de raisons des fois on a des
20 professionnels très rigides à leur pratique
21 clinique. Et à leur défense des fois, il y a des
22 pratiques cliniques très rigides. Et des fois les
23 pratiques vont même dicter l'approche. Or,
24 lorsqu'on parle de sécurisation culturelle, on
25 parle d'avoir une approche différente, fait

1 qu'invariablement et incontestablement, on va
2 devoir confronter ces pratiques cliniques-là et les
3 ajuster. Yves parlait tantôt du rôle que peut
4 jouer Minowé ou la clinique qu'on va faire dans
5 l'ajustement des pratiques. Effectivement, on va
6 avoir un laboratoire vivant, avec ce qu'on est en
7 train de faire là, qui peut très bien nourrir les
8 pratiques cliniques de l'ensemble des
9 professionnels qu'on retrouve dans le réseau
10 public. Donc, on sait qu'un autochtone peut se
11 présenter dans un service de santé mentale, au
12 CISSS ici à Val-D'Or ou à Rouyn-Noranda, mais si on
13 bénéficie de l'approche, si on bénéficie des trucs
14 et des façons de moduler nos... on en est tous
15 gagnants, surtout la personne qui reçoit le
16 service.

17 Voilà les pratiques, excusez, je connais mon
18 dossier, je n'ai pas vraiment... Voilà.

19 Et finalement, et ça on en a parlé beaucoup,
20 c'est de s'assurer, oui, on a nos communautés
21 autochtones et on a des liens, et je rêve du jour
22 où on est capable de convenir avec eux, par des
23 ententes semblables à ce qu'on a fait avec le
24 Centre d'amitié autochtone, de se compléter
25 mutuellement.

1 Vous savez, même Santé Canada est bien
2 intentionnée, bon, ils subventionnent des services
3 sociaux, ils subventionnent des services de santé
4 publique de première ligne. Mais de suivre un
5 diabète débalancé ou les problèmes de maladie
6 chronique, on n'a pas le setup en réserve pour le
7 faire. De retourner une personne âgée à domicile,
8 on n'a pas le setup tout le temps pour le faire,
9 parce que souvent ça prend une équipe
10 interdisciplinaire, un ergothérapeute. Et là je
11 fais une parenthèse avant mon quatrième volet là,
12 c'est tout, justement, c'est juridiction fédérale,
13 provinciale.

14 Je vais vous donner quelques exemples: Une
15 personne âgée a été traitée à l'hôpital de North
16 Bay et ramenée à l'hôpital de Ville-Marie, elle
17 doit retourner à domicile. Premièrement, notre
18 CLSC, disons, n'a pas le droit d'y aller, cette
19 communauté-là n'a pas d'infirmière en soutien à
20 domicile, n'a pas d'ergothérapeute. Fait que là,
21 il faut aller à la maison, adapter le domicile, il
22 faut remplir ce qu'on appelle "un outil multi-
23 clientèle", qui fait globalement l'évaluation
24 biopsychosocial de la personne âgée, son autonomie
25 et aussi, on a besoin d'un ergothérapeute,

1 d'adaptation domiciliaire.

2 On réussit à faire ça par une entente là
3 qui... bon, il faut que tu négocies, c'est un
4 protocole, tu signes une entente, la communauté te
5 paye après que tu l'aies facturée, toute une
6 patente.

7 Là t'arrive là, l'outil multi-clientèle est
8 fait, la personne est là, mettons, on a besoin de
9 financer des adaptations domiciliaires, le fédéral
10 dit, "mais ça prend un autre protocole qui est un
11 outil canadien mais pas Québécois, mais toutes les
12 informations sont dans l'autre outil, mais ça ne
13 nous donne pas le même résultat, donc on ne peut
14 pas te donner l'argent", et ça c'est un bel
15 exemple.

16 Un autre exemple : un patient amputé qui sort
17 de North Bay, il est prêt à retourner à domicile.
18 Ça faisait trente (30) jours qu'on l'avait à
19 l'hôpital, impossible de le retourner à domicile
20 parce qu'on n'a pas le droit, c'était pas notre
21 juridiction, en plus, bien, on avait osé demander
22 la permission, évidemment là, ça touchait le
23 ministère interprovincial, en tout cas, puis
24 évidemment là, ils nous disaient, "c'est hors de
25 question que vous payiez pour ça et que vous

1 envoyiez quelqu'un".

2 La réserve en question, le gars au centre de
3 santé il dit, "écoute, je n'ai pas l'argent moi,
4 puis je n'ai pas d'ergothérapeute dans les services
5 fédéraux". Il fallait adapter le domicile, fait
6 que là, j'avais le choix entre laisser la personne
7 amputée à perpétuité dans un hôpital alors qu'il
8 n'a plus besoin d'être là, ou d'être créatif, puis
9 de trouver une façon. Mais écoutez, je vais le
10 dire là, on a respecté là, on a fait une entente.
11 Le monsieur avait pas d'argent, je lui ai dit,
12 "est-ce qu'on te donne de l'argent, nous, le réseau
13 public ?" Il dit "Oui, par de la formation". Ok
14 mais j'ai dit, "si ça te coûte deux mille dollars
15 (2 000 \$) en ergothérapeute, charge-moi deux mille
16 piastres (2 000) de formation, je vais te
17 l'envoyer, fait que je vais te facturer puis tu vas
18 me repayer avec mon argent".

19 On comprend là qu'au-delà des juridictions
20 puis de... t'sé tu te fais dire, "si tu paies pour
21 ça, le fédéral, puis dans le temps de Harper, on
22 dit, Harper veut rien payer", puis tout ça...

23 Il y a des personnes humaines qui souffrent,
24 qui sont en détresse, il existe aussi le principe
25 de Jordan là qu'on pourrait appliquer là, mais

1 quelque part, les gens du réseau sont pris entre
2 des règles gouvernementales, l'obéissance à une
3 chaîne de commandement, et ont devant eux des
4 personnes qui souffrent.

5 M. David McLaren, qui est... je pense qui est
6 à *Temiscaming First Nations*, si jamais vous avez la
7 chance de l'entendre, il peut vous en dire long.
8 Avec David là, malheureusement l'arrivée du projet
9 de Loi 10 et la création des CISSS nous a un peu
10 bousculés, mais on voulait travailler à un projet
11 commun pour justement combattre cette situation qui
12 est totalement aberrante.

13 On peut-tu regarder les besoins des personnes
14 en tant... comme ils le sont, puis trouver des
15 façons de s'obstiner après politiquement ou
16 financièrement, mais de soigner les personnes? Et
17 ça là, des fois j'ai dû un peu étirer la sauce,
18 j'ai même dû déjà critiquer... ne pas critiquer,
19 mais tricher un peu. Mais vous comprenez que mon
20 devoir premier, c'est la responsabilité
21 populationnelle, c'est de m'assurer de la sécurité
22 des gens.

23 Mon confrère ferait la même chose ou il ferait
24 peut-être la même chose et je l'applaudis, parce
25 que quelque part, on ne peut pas laisser les gens

1 dans la misère.

2 Donc, ceci dit, je reviens à mon dernier
3 volet. Ça m'a fait plaisir d'en parler. (Rires)

4 J'aurais bien d'autres exemples, mais il faut
5 quand même que je respecte le temps.

6 Les services en milieux urbains : Bien sûr, on
7 fait énormément actuellement là avec le centre
8 d'amitié qui pour nous est un levier important. Et
9 on est passé, je vous dirais, en quelques années à
10 un organisme partenaire sur lequel on avait une
11 certaine distance, à un organisme avec lequel on
12 fait ensemble. Et lorsque j'avais rencontré Edith,
13 en deux mille quinze (2015), j'ai dit il faut...
14 on tasse les protocoles, puis on essaie de
15 travailler ensemble, et ça m'a permis de connaître
16 des gens de son équipe, ça lui a permis de
17 connaître des gens de notre équipe, et la
18 connaissance des besoins, des réalités autochtones
19 en milieux urbains, elle est nécessaire.

20 Le phénomène de l'itinérance : Ok., j'ai déjà
21 discuté avec des gens au Ministère là. La
22 Vallée-de-l'Or est un contexte extraordinaire dans
23 le sens qu'on ne trouve pas ça partout, dans une
24 situation normale, au Québec et au Canada, et c'est
25 un mélange d'expansion urbaine créée par le boom

1 minier et le... et qu'on ajoute à ça avec une
2 réalité populationnelle où on y retrouve des gens
3 en rupture sociale, les Autochtones, parce qu'il
4 faut faire attention, tous les itinérants ne sont
5 pas Autochtones. On retrouve dans notre milieu
6 aussi des gens en rupture sociale, pardon, et
7 effectivement, je ne serais pas surpris que si la
8 clinique voit le point de service, voit le jour,
9 ces gens aillent beaucoup plus à la clinique
10 autochtone qu'on va les voir à l'hôpital, parce que
11 généralement, ils se ramassent à l'urgence, on
12 essaie de les dégriser à La Piaule, et ils vont...
13 à l'hôpital, ensuite on les envoie à La Piaule.
14 Ils font un bon travail, mais il faut travailler en
15 amont la rupture sociale avant même que se
16 manifeste l'itinérance.

17 Donc, c'est très présent ça dans notre milieu.
18 En milieu urbain, il faut développer ici une
19 interdisciplinarité franche et une collaboration...
20 et interdisciplinarité va plus loin que la
21 collaboration. La collaboration c'est entre
22 partenaire, mais interdisciplinarité, c'est aller
23 chercher la contribution professionnelle de chacune
24 des disciplines pour obtenir des résultats.

25 La table sur l'itinérance à Val-d'Or, les

1 travaux qu'on a faits avec le Centre d'amitié, on
2 en a fait de l'interdisciplinarité là-dedans, et
3 c'est ce qui nous a permis... qui nous permet de
4 voir des projets comme on propose aujourd'hui.

5 Il faut renforcer l'accès en milieux urbains à
6 nos services. Oui, on peut y mettre... renforcer
7 la première ligne, mais on ne se pose pas de
8 question sur la deuxième ligne et la troisième
9 ligne. Ok on a des services médicaux spécialisés
10 en région. On a des services de CLSC plus
11 spécialisés en santé mentale ou en dépendance, ou
12 autre élément, on comprend que la mise en place du
13 nouveau point de service là ne réglerait pas tout,
14 donc il faut apprendre à nos prestataires de
15 services à transiger aussi avec une communauté qui
16 a des situations particulières, une culture aussi,
17 qui lui est propre, donc il faut non seulement
18 travailler sur ce qui est très autochtone, mais
19 travailler sur le régulier pour faire face à une
20 réalité où on reçoit, on donne des services. Il y
21 a des beaux progrès faits en obstétrique aussi, au
22 niveau des... parce que je l'ai dit hier, on a
23 beaucoup de patients qui viennent ici, de patientes
24 qui viennent ici accoucher et il y a des liens qui
25 étaient en train de se faire avec la communauté

1 crie pour aller encore plus loin. Les médecins
2 sont là-dedans et ils jouent un rôle super, nos
3 gynécologues là, donc il faut poursuivre mais dans
4 d'autres disciplines aussi.

5 Donc, c'est important de créer cette
6 collaboration, ne pas avoir peur de mettre de
7 nouveaux mécanismes d'accès.

8 Hier, je vous l'ai dit, le fameux paradigme
9 là, donner le service adapté à la clientèle versus
10 ce qui devient de plus en plus à la mode, faire
11 *fitter* l'utilisateur dans les craques du système.

12 Je regrette, si pendant les cinquante (50)
13 dernières années ou plus, on les ramassait pas, nos
14 clients-là, ils ne venaient pas puis ils
15 souffraient silencieusement, c'est parce que nos
16 approches traditionnelles ne fonctionnent pas.
17 Donc pour les services qu'on ne donne pas en
18 première ligne, mais il faut peut-être revoir nos
19 façons de faire pour accueillir. Parce que
20 rejoindre, c'est lorsqu'on parle d'accès, rejoindre
21 le client, l'utilisateur, la personne, c'est la
22 priorité. T'as beau avoir les services cinq (5)
23 étoiles, puis tu peux faire la publicité dans les
24 journaux puis à la TV, ça marche pas, il faut que
25 tu trouves d'autres façons.

1 Vous savez, je travaille dans un centre pédiatrique
2 ultra spécialisé en orthopédie, on a un hôpital
3 canadien mais on a quatre-vingt-cinq (85) % de nos
4 chirurgies viennent du Québec. Et on fait de la
5 publicité, on rencontre. Le plan de match que je
6 vais avoir là, ce n'est pas compliqué, je vais
7 aller rejoindre des médecins spécialistes pour leur
8 dire, "on peut faire des choses parce qu'il y a un
9 paquet de monde qui ne le sait pas".

10 Ce n'est pas... oui, la publicité c'est
11 important, informer les ministères, c'est
12 important, mais il faut que les cliniciens parlent
13 aux cliniciens pour rejoindre.

14 Un peu la même chose ici, il faut que là où on
15 offre des services culturellement adaptés, on se
16 mette en contact, tout comme des gens de la
17 communauté crie, Darlene Kitti est un bon exemple,
18 avec nos médecins, puissent se parler pour arriver
19 à créer ces mécanismes d'arrimage, et mécanismes
20 d'accès.

21 Fait que bien sûr aussi, répondre à des
22 services spécifiques, il n'y a pas une ville ou une
23 communauté qui est pareille. Ici, on a Chez Willy,
24 on a La Piaule, il y a d'autres services, peut-être
25 qu'au Témiscamingue, on n'a pas besoin de quelque

1 chose comme Chez Willy, mais on a peut-être besoin
2 d'autres choses, par exemple. Et il y a tout aussi
3 la notion de transport, comment on peut s'aider,
4 les arrimages.

5 Fait que, écoutez, la table est grande, ces
6 quatre chantiers-là, là, relation bidirectionnelle,
7 éliminer le racisme systémique et discrimination,
8 sécurisation culturelle et services adaptés en
9 milieux urbains, c'est une base que je considère la
10 plus globale, mais la plus complète en même temps,
11 et si on veut vraiment démontrer notre bonne
12 intention, il faut travailler sur tous ces
13 chantiers-là, tendre la main, et on va finir par y
14 arriver.

15 Oui, dans dix (10) ans, tout ne sera pas
16 arrivé, mais si on a atteint vingt-cinq (25) %
17 d'amélioration, ça sera toujours ça. Et bien sûr,
18 je m'adresse à l'État, je le sais que ce n'est pas
19 simple, c'est complexe : deux gouvernements, plein
20 de ministères.

21 Mais comment on peut mettre au centre de la
22 prise de décision des gens qui sont sur le terrain
23 la possibilité de prendre soin des personnes?

24 Ok., si on veut régler des choses après
25 politiquement, bien trouvons une façon

1 administrative de le régler après, mais c'est cruel
2 et triste, et je ne dirais pas inhumain, parfois
3 oui, j'ai vu des exemples même dans d'autres
4 endroits là, où les gens sont laissés à eux-mêmes,
5 tout ça pour des questions de juridictions.

6 En même temps, bien il faut, comme dirigeant,
7 cesser d'ignorer qu'on a des réserves. Vous savez
8 la chose, ou la façon facile de dire "ah, on s'en
9 occupe", "j'ai quelqu'un là-dessus". Oui, mais si
10 t'as quelqu'un là-dessus, puis tu ne lui parles
11 pas, puis tu ne t'intéresses pas, tu ne sais pas ce
12 qui se passe...

13 Puis le haut dirigeant d'un organisme est la
14 personne la plus puissante de son organisme, pour
15 créer un réseau d'influence au-dessus, avec le
16 réseau ministériel, avec les partenaires civils de
17 l'ensemble des services de l'État. Et c'est un
18 rôle de leadership qui doit être intensifié et
19 multiplié.

20 Fait que je pense j'ai pas mal fait le tour,
21 je vous remercie.

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 Est-ce que ça vous suscite des questions?

24 -----

25

1 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

2 Non, je n'ai pas de questions, mais je vous
3 remercie beaucoup pour les commentaires et
4 précisions que vous avez ajoutés, et
5 particulièrement d'avoir discuté là de cette
6 stratégie que vous avez développée. D'ailleurs, on
7 serait intéressés à l'avoir à la Commission. Donc,
8 je ne sais pas si vous pouvez prendre l'engagement
9 là de nous la transmettre ?

10 **M. JACQUES BOISSONNEAULT:**

11 Oui, Yves va la prendre, le document existe.
12 (Rires)

13 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

14 Oui, effectivement, effectivement, je pourrais vous
15 le demander aussi. Je comprends est-ce que vous
16 pouvez nommer la stratégie pour les fins de notre
17 greffière, la stratégie... ?

18 **YVES DESJARDINS:**

19 Pardon ? Dans le fond, la stratégie qui a été
20 déposée au Conseil d'administration en lien avec le
21 programme de sécurisation culturelle du CISSS de
22 l'Abitibi-Témiscamingue. Donc cette stratégie-là a
23 été déposée par notre Conseil d'administration et
24 entérinée, donc on sera en mesure de vous
25 transmettre le document.

1 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

2 Est-ce qu'il s'agit du même document que la
3 stratégie 2017-2021 pour les services à la
4 clientèle autochtone?

5 **M. JACQUES BOISSONNEAULT:**

6 Je pense que oui.

7 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

8 C'est la même, c'est ça ?

9 **M. JACQUES BOISSONNEAULT:**

10 Oui oui, tout à fait.

11 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

12 Et d'ailleurs, M. Desjardins en avait fait
13 référence lors de son témoignage en juin devant
14 nous, mais le document n'avait pas été déposé à ce
15 moment.

16 **M. JACQUES BOISSONNEAULT:**

17 Elle est assez sommaire, parce qu'on comprend que
18 lorsqu'on est en Conseil d'administration, on
19 présente des documents concis, mais par l'entremise
20 de Yves là, Mme Annie Vianney pourrait... parce
21 qu'on l'a travaillé ensemble là, pourrait vous
22 donner des éléments additionnels qu'on a sur
23 papier.

24 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

25 Parfait.

1 **M. YVES DESJARDINS :**

2 Dans le fond, le prochain enjeu de cette
3 stratégie-là, c'est un peu ce qu'on disait...
4 c'est ce que je disais d'entrée de jeu, c'est
5 d'opérationnaliser parce que les concepts sont au
6 rendez-vous, les quatre stratégies, comme
7 M. Boissonneault vient de le dire, sont bien
8 identifiées, l'enjeu c'est d'arriver avec des
9 projets concrets, comme on vient de vous déposer,
10 en lien avec Minowé, qui rentrent dans une de ces
11 cases-là, donc il faut donc arriver avec un plan
12 d'action, un peu comme Monsieur le Commissaire nous
13 avait demandé, très clair, très détaillé, avec des
14 objectifs, des éléments de financement à chacun de
15 ces éléments-là, c'est sur lequel on est en train
16 de plancher.

17 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL :**

18 Parfait.

19 **M. YVES DESJARDINS :**

20 Donc on va pouvoir vous transférer, dans le fond,
21 l'enjeu général qui vient exprimer nos grandes
22 orientations, comme Jacques vient de l'exprimer, et
23 la prochaine étape sera d'opérationnaliser, parce
24 qu'on peut avoir des vœux pieux, l'enjeu c'est que
25 ça descende sur le terrain et qu'on voit des

1 changements clairs de comportement auprès de nos
2 intervenants.

3 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

4 Excellent. Merci beaucoup.

5 **M. YVES DESJARDINS:**

6 Merci.

7 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

8 Madame la Greffière, je crois qu'on peut coter
9 l'engagement sous la cote E...

10 **LA GREFFIÈRE:**

11 E-191.

12 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

13 E-191 ?

14 **LA GREFFIÈRE:**

15 Oui.

16 ***** PIÈCE COTÉE 191 *****

17 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

18 Parfait. Et puis, parlant d'engagement, j'aimerais
19 également, hier, Mme Poulin lors de son témoignage,
20 a parlé d'un sondage, d'un focus group dont les
21 résultats ne sont pas encore publiés ?

22 **Mme JACINTHE POULIN:**

23 En fait c'est ça, en fait le portrait... c'est le
24 portrait sur l'accessibilité aux services en
25 milieux urbains pour les Autochtones, c'est ce que

1 je vous racontais hier là, il y a près de mille
2 sept cent (1700) personnes qui ont été sondées et
3 tout ça, il est en train de... on est en train de
4 terminer en fait le portrait, en fait, les données,
5 les données, elles sont valides et vérifiées, mais
6 en fait, c'est juste qu'est-ce qui reste à faire
7 autour là, les... de la révision et tout ça.
8 Aussitôt qu'il sera publié, soyez assuré que nous
9 allons vous le transmettre et pour chacune des
10 villes, les treize (13) villes qui ont participé
11 au sondage ont aussi des fiches qui synthétisent
12 l'information en tableau et tout ça, donc on vous
13 acheminera et le portrait et les fiches pour
14 chacune des villes.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Est-ce que je comprends qu'il s'agit du sondage
17 dont on pouvait prendre connaissance sur le site du
18 Centre d'amitié l'automne passé ?

19 **Mme JACINTHE POULIN:**

20 Non, je ne croirais pas...

21 **LE COMMISSAIRE:**

22 Non? Parce qu'il y avait un sondage qui était en
23 marche...

24 **Mme JACINTHE POULIN:**

25 Oui, c'est lui, Ok. En fait le sondage était juste

1 la façon de recueillir les données, en fait, le
2 portrait va plus de façon... Ok., parfait ça se
3 peut...

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Oui, c'est la même chose? Ok., merci.

6 **Mme JACINTHE POULIN:**

7 En fait puis qui couvre les quatre (4) champs là,
8 santé et services sociaux, justice, service d'aide
9 aux victimes, éducation et employabilité.

10 Donc, c'est les quatre (\$) champs qui étaient
11 à l'étude, donc, oui effectivement, la collecte de
12 données s'est faite par un sondage qu'on pouvait
13 remplir en ligne, sur papier, etc.

14 **LE COMMISSAIRE:**

15 Quand pensez-vous qu'on pourrait l'avoir?

16 **Mme JACINTHE POULIN:**

17 Dans le meilleur des mondes, je pense à ma collègue
18 en ce moment... Um-hum, je dirais maximum janvier
19 là, mais c'est... je pense que...

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 Bon, on en parlera ultérieurement.

22 **Mme JACINTHE POULIN:**

23 Parfait.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Mais vous nous faites signe quand c'est prêt?

1 **Mme JACINTHE POULIN:**

2 Absolument, absolument. On va vous le transmettre
3 en fait sûrement.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Bon, est-ce qu'il y a autre chose que nos témoins,
6 nos panélistes, en quelque sorte voudraient
7 ajouter ?

8 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

9 Juste avant, l'engagement que madame vient de
10 prendre, E-192.

11 **LA GREFFIÈRE:**

12 Oui, c'est le portrait sur l'accessibilité, c'est
13 ça ?

14 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

15 Portrait sur l'accessibilité sur les services en
16 milieux urbains pour les Autochtones et fiche...
17 fiche liée...

18 **LA GREFFIÈRE:**

19 Par ville, exactement.

20 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

21 Et fiche par ville.

22 **LE COMMISSAIRE:**

23 Délai, mettez donc cent-vingt (120) jours au
24 lieu... souvent on met soixante (60). (Rires)Oui,
25 mais on parle de janvier là...

1 en preuve...

2 **LE COMMISSAIRE:**

3 Oui, mais j'aurais peut-être... si personne n'a
4 autre chose à ajouter. Vous n'avez pas de question
5 Me Ellassal ?

6 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

7 Non ça va pour moi, merci.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Me Laganière, avez-vous des questions?

10 **M^e MAXIME LAGANIÈRE:**

11 Je n'aurais aucune question. Je vous remercie.

12 **LE COMMISSAIRE:**

13 Me Boucher?

14 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER:**

15 Je n'aurais pas de questions non plus. Merci.

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Pas de questions. Alors je vous laisse déposer les
18 documents auxquels vous référez?

19 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

20 Oui. On va commencer par la carte des
21 mouvements... du mouvement des Centre d'amitié
22 autochtones hier qui a été projetée en audience
23 lors du témoignage de Mme Poulin, donc on est rendu
24 à P-193.

25 **LA GREFFIÈRE:**

1 193.

2 ***** PIÈCE COTÉE 193 *****

3 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

4 Oui. Ensuite, je vais déposer des documents en
5 liasse, donc documents de référence portant sur le
6 modèle Acokan du Centre d'amitié autochtone de la
7 Tuque, donc en liasse des documents qui nous ont
8 été transmis précédemment à l'audience, sous P-194.

9 ***** PIÈCE COTÉE 194 *****

10 La présentation PowerPoint de M. Laroche, sous
11 P-195.

12 ***** PIÈCE COTÉE 195 *****

13 Et ensuite, une autre série de documents en
14 liasse, donc documents de référence portant sur le
15 modèle Minowé, P-196.

16 ***** PIÈCE COTÉE 196 *****

17 Document de référence portant sur le modèle
18 Minowé 2.0, en liasse aussi, incluant le projet...
19 la proposition de projet pilote qui nous a été
20 remise ce matin, sous format papier, donc on va
21 l'insérer à la liasse, sous 197.

22 ***** PIÈCE COTÉE 197 *****

23 Puis je terminerais avec deux documents. Je
24 crois que vous avez en votre possession,
25 Mme Poulin, la question du cadre de référence de la

1 démarche des tables d'accessibilité aux services en
2 milieux urbains, donc sous 198.

3 ***** PIÈCE COTÉE 198 *****

4 Et je comprends que ce cadre-là est lié au plan
5 d'action gouvernementale de juin deux mille
6 dix-sept (2017) auquel vous avez fait allusion.

7 Donc, sous P-199, Plan d'action gouvernemental
8 pour le développement social et culturel des
9 Premières Nations et des Inuits, plan d'action pour
10 la période 2017-2022, publié en juin dernier.

11 ***** PIÈCE COTÉE 199 *****

12 **LA GREFFIÈRE:**

13 D'accord, mais la cote 198, est-ce que c'est sur le
14 E ou sur le P?

15 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

16 Sur le P, on l'a papier avec nous ?

17 **LA GREFFIÈRE:**

18 Oui oui.

19 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

20 Merci. Donc E-198 pour le cadre de référence.

21 Puis E-199 pour le plan d'action gouvernementale.

22 **LA GREFFIÈRE:**

23 P-199 pour le plan d'action gouvernementale.

24 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

25 Oui, exact.

1 **LA GREFFIÈRE:**

2 Et c'est ça, puis le E-198; c'est ça que vous
3 m'avez dit?

4 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

5 Exact.

6 **LA GREFFIÈRE:**

7 D'accord. Merci.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Ça fait le tour ?

10 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

11 Oui, ça fait le tour pour moi.

12 -----

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bon, écoutez, il va me rester le plaisir de vous
3 remercier. C'est très intéressant, tout ce qu'on a
4 entendu depuis hier, hier après-midi, ce matin. Je
5 suis heureux de voir qu'il y a des choses qui sont
6 en marche, des plans d'action pour améliorer, parce
7 que... et je suis heureux, enfin je suis pas
8 heureux que ça existe, mais je suis heureux
9 d'entendre qu'il y a une reconnaissance de
10 difficultés, parce que comme on l'a entendu, assez
11 souvent, il faut d'abord reconnaître qu'il y a un
12 problème avant de se pencher sur le problème pour
13 tenter d'établir ou de rétablir des relations qui
14 sont difficiles, qui sont pas sécurisantes ; quand
15 il y a un climat de méfiance, d'éloignement, c'est
16 pas facile à recréer, puis je suis heureux de voir
17 qu'il y a des efforts. Parce que c'est évident que
18 c'est ce qu'on cherche, nous.

19 Si j'ai accepté de me lancer dans cette
20 commission-là, c'est parce que j'étais conscient
21 qu'il y avait des problèmes. Il y a des gens qui
22 ont reconnu qu'il y avait des problèmes, même le
23 gouvernement, en créant la commission, est
24 certainement conscient qu'il y avait des
25 difficultés. Alors on bâti une équipe et ça me

1 fait plaisir de vous dire que je suis heureux de
2 l'équipe qu'on a autour, puis si vous êtes ici
3 aujourd'hui, c'est parce qu'il y a des gens de
4 l'équipe qui ont communiqué avec vous, qui ont créé
5 des liens, qui vous ont invité à venir nous
6 raconter ce que vous vivez au quotidien, ce que
7 vous avez vécu, et soyez assurés que c'est une très
8 grande utilité pour nous.

9 Je vous en remercie et je tiens à vous dire
10 que, évidemment, la vie continue, on chemine, il va
11 certainement vous venir des choses à l'esprit, des
12 idées. Il y a eu des communications, je pense que
13 les canaux de communication avec la Commission,
14 vous les connaissez, vous savez comment nous
15 rejoindre et s'il vous vient quoi que ce soit à
16 l'idée, bien c'est toujours le bienvenu. Les idées
17 peuvent mûrir, se développer, s'ajuster aux
18 réalités. Moi j'ai bien compris, de ce que j'ai
19 entendu que si on parle des Autochtones en milieux
20 urbains, bien il y a quand même plusieurs
21 municipalités où il y a des Autochtones en nombre
22 suffisant pour qu'il y ait des centres d'amitié qui
23 soient créés et qui se créent probablement encore
24 parce qu'il y a des choses plus récentes, selon ce
25 que Mme Poulin nous disait, les réalités ne sont

1 pas les mêmes, les gens en place ne sont pas les
2 mêmes, ne sont peut-être pas au même niveau de
3 réalisation de projets ou de mûrissement des choses
4 qui peuvent se faire. Puis c'est là qu'on...
5 qu'on arrive à une stratégie qui pourrait être plus
6 globale et cohérente, c'est ce que j'ai entendu là,
7 puis ça permettrait d'accélérer le processus qui
8 s'est fait à Val-d'Or, j'ai compris c'est un
9 modèle, la Tuque aussi, puis d'avoir des gens comme
10 madame Rioux, qui travaille dans ces centres-là,
11 bien c'est certainement fort louable et bénéfique
12 pour tout le monde. On a été impressionnés par ce
13 que vous nous avez raconté.

14 Alors, moi je vous invite à continuer dans ce
15 processus-là pour essayer de développer à grandeur
16 de la province, puis peut-être d'aller le plus
17 rapidement possible, tout en essayant de ne pas
18 s'enfarger, mais il faut... faut bouger.

19 Je vous remercie beaucoup, beaucoup, beaucoup, je
20 vous encourage à continuer puis on garde les...
21 les yeux, les oreilles, les bras puis le cœur
22 ouvert pour entendre ce que vous avez à nous dire
23 pour nous aider à progresser.

24 Alors, merci beaucoup, je vous souhaite une
25 bonne continuation.

1 Alors, on ajourne à une heure trente (13 h 30)?

2 **Me EDITH-FARAH ELASSAL:**

3 Oui.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Avec monsieur Saganash ?

6 **M^e EDITH-FARAH ELASSAL:**

7 Oui, tout à fait.

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Ce qui va clore nos audiences pour ce bloc-ci, qui
10 est la huitième semaine d'audience qui se termine
11 et ça reprendra dans deux (2) semaines, pas parce
12 que tout le monde est en vacances. Il faut être
13 préparé. (Rires). Alors, merci beaucoup.

14 **LA GREFFIÈRE:**

15 Alors, veuillez vous lever, la Commission suspend
16 ses audiences à cet après-midi, treize heures
17 trente (13 h 30).

18 SUSPENSION

19 -----

20 REPRISE

21 **LA GREFFIÈRE:**

22 La Commission reprend ses audiences, veuillez vous
23 asseoir.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Alors, bonjour à tous. Maître Leblanc, je

1 comprends que vous prenez la relève...

2 **Me CHRISTIAN LEBLANC :**

3 C'est exact.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 ... de maître Ellassal?

6 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

7 C'est exact. Alors pour les fins d'identification,
8 Christian Leblanc, procureur en chef de la
9 Commission.

10 **M^e MAXIME LAGANIÈRE :**

11 Oui, bonjour, Maxime Laganière pour la Direction
12 des poursuites criminelles et pénales.

13 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

14 Maître Marie-Paule Boucher pour le procureur
15 général.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Alors bonjour aux procureurs, et bienvenu, Monsieur
18 Saganash.

19 **M. ROMÉO SAGANASH :**

20 Merci.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Nous sommes très heureux de vous accueillir. Euh,
23 j'imagine, Maître Leblanc...

24 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

25 On pourrait peut-être commencer par

1 l'assermentation...

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Oui.

4 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

5 Monsieur le Commissaire, et ensuite, je pourrai

6 introduire le témoin.

7 -----

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Roméo Saganash
2 Député fédéral Abitibi-Témiscamingue, Baie James,
3 Nunavik, Eeyou
4 ASSERMENTÉ

5 -----

6 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

7 Merci. Alors, Monsieur Saganash, c'est un plaisir
8 de vous avoir avec nous aujourd'hui. Alors,
9 Monsieur le Commissaire, le témoignage de monsieur
10 Saganash s'inscrit dans les... disons, dans les
11 deux (2) premiers blocs d'auditions qu'on a eus en
12 juin et en septembre où on entendait ce qu'on
13 appelait la (inaudible) plus générale, mais on
14 invitait des *leaders* de la société civile, comme
15 c'est le cas de monsieur Saganash, des *leaders*
16 autochtones, des experts et tout ça à venir faire
17 une présentation à la Commission. Évidemment...
18 Et un conflit d'horaire a fait en sorte que
19 monsieur Saganash n'a pas pu rendre ce
20 témoignage-là en septembre. Donc on l'avait tout
21 de suite... lui avait tout de suite réservé une
22 plage en octobre.

23 Et évidemment, bon, monsieur Saganash, vous le
24 savez, est député de la circonscription Abitibi-
25 Baie-James-Nunavik-Eeyou, mais il est aussi un

1

2 citoyen membre de la nation crie. Monsieur
3 Saganash, compte tenu de son profil personnel,
4 professionnel je dirais aussi, je pense, au-delà de
5 son statut de député fédéral, peut offrir à la
6 Commission une... disons, un point de vue tout à
7 fait particulier, là, compte tenu justement de son
8 profil personnel et professionnel. Alors, sans
9 plus tarder, Monsieur Saganash, je vous cède la
10 parole.

11 **M. ROMÉO SAGANASH :**

12 (S'exprime en langue crie).

13 C'était évidemment des mots de remerciement,
14 Monsieur le Président, et surtout... Puis cette
15 invitation m'honore extrêmement. Je crois que non
16 seulement en tant que professionnel dans ma vie et
17 toute l'expérience que j'ai à ce niveau-là, mais en
18 tant qu'individu qui a subi beaucoup des politiques
19 discriminatoires des gouvernements au cours des
20 années, j'estime que je peux apporter quelque chose
21 à cette démarche importante que vous avez
22 entreprise il y a quelques mois. J'ai eu
23 l'occasion de vous rencontrer déjà et je pense que
24 voilà l'occasion maintenant pour moi d'essayer
25 d'apporter ma contribution à ces démarches que

1 j'estime fondamentales et cruciales, surtout à
2 cette heure de réconciliation. Et je veux revenir
3 à cette notion de réconciliation, parce qu'on en
4 parle beaucoup sans vraiment savoir dans quelle
5 direction on doit aller en tant que de société par
6 rapport à cette notion de réconciliation.

7 J'ai également remercié dans mes mots
8 d'introduction la nation algonquine puisque nous
9 sommes sur leur territoire traditionnel. Je pense
10 que, parmi tous les peuples au Québec, c'est une
11 des nations qui a subi le plus d'injustices, à mon
12 avis, et je pense que cette commission peut
13 apporter une solution à leur sort. Et j'estime
14 qu'il est important et primordial qu'on le fasse.

15 Vous le savez, Monsieur le Président, on
16 célèbre cette année, deux mille dix-sept (2017),
17 les cent cinquante (150) ans de la Confédération.
18 Vous pouvez vous en douter que je suis une des
19 personnes qui n'a pas célébré cette... cette cent
20 cinquantième de la Confédération pour des raisons
21 que vous devinez, je pense, assez facilement.
22 Puisque, et ça, je l'ai dit déjà auparavant
23 puisque, pour moi, ces cent cinquante (150) ans
24 étaient cent cinquante (150) ans de guerre
25 législative contre les Autochtones, tout au long de

1 ces cent cinquante (150) ans.
2 Depuis cent cinquante (150) ans, devant les
3 tribunaux, les gouvernements autant québécois que
4 canadiens ont toujours été des adversaires contre
5 les Autochtones devant les tribunaux, sans
6 exception. Je n'ai aucun cas de ma connaissance où
7 le gouvernement canadien ou le gouvernement
8 québécois étaient du côté des Autochtones devant
9 les tribunaux. Et c'est le seul groupe au pays qui
10 subit ce traitement discriminatoire. C'est le seul
11 groupe, les Autochtones, que le gouvernement
12 fédéral est, et toujours à ce jour, un adversaire
13 des droits des Autochtones, du statut des
14 Autochtones, etc. Donc, voilà une des raisons
15 principales pourquoi je n'ai pas célébré.

16 Je veux aussi d'emblée vous dire, Monsieur le
17 Président, que, puisque nous sommes vendredi, je ne
18 veux pas nécessairement vous heurter trop dans mes
19 propos puisqu'on est vendredi et à la veille de mon
20 anniversaire de naissance également. Donc, pour
21 paraphraser mon ami Richard Desjardins : je ne veux
22 pas... je ne serai pas trop heavy métal devant
23 vous aujourd'hui. Mais je vais quand même, dans un
24 premier temps, Monsieur le Président, vous
25 expliquer un peu mon parcours, parce que ce

1 parcours est pertinent pour le propos de la
2 Commission dans une large mesure, et vous allez
3 voir que tout au long de ce parcours, il y a eu
4 cette discrimination et ce racisme sans arrêt.

5 Je fais partie de la génération de personnes,
6 de mon peuple à tout le moins, qui sont nées en
7 forêt. Donc, je suis né littéralement sous la
8 tente un vingt-huit (28) octobre, il y a plus de
9 cinquante (50) ans de ça, et donc littéralement sur
10 la terre. Donc c'est pour ça que je m'identifie
11 très fortement à mon territoire traditionnel dans
12 la vallée de la Broadback où mon père, ses grands-
13 parents, ses arrières grands-parents, en fait toute
14 la lignée de mes ancêtres sont enterrés
15 aujourd'hui. Donc, depuis des millénaires. Pas
16 depuis cinquante (50) ans, mais depuis des
17 millénaires. Donc ça explique pourquoi, nous, les
18 Autochtones, on a un attachement profond de nos
19 territoires, d'où l'importance de reconnaître aussi
20 cet attachement à notre territoire traditionnel.

21 Donc j'ai passé les, à peu près, sept (7)
22 premières années de ma vie en forêt à vivre de la
23 chasse, de la pêche, cueillette, le mode de vie
24 traditionnel de mes ancêtres. Et vous comprendrez
25 que la langue dont je me suis... dans laquelle je

1 me suis exprimé au départ, c'est la seule langue
2 que je connaissais jusqu'à l'âge de sept (7) ans.
3 Et très rarement pendant ces premières années, sept
4 (7) premières années, que j'ai entendu d'autres
5 langues que le cri. Et j'en suis reconnaissant,
6 parce que ça m'a permis, cette situation, de vivre
7 en forêt pour les sept (7) premières années de ma
8 vie m'a permis de bien encren cette langue en moi,
9 de sorte que je puisse la parler encore aujourd'hui
10 de façon courante. Donc je remercie en particulier
11 ma mère de me l'avoir appris bien de cette
12 façon-là.

13 Et par la suite, comme le sort de milliers...
14 de centaines de milliers d'enfants de cette époque,
15 j'ai été kidnappé. Kidnappé pendant dix (10) ans
16 au pensionnat. Et c'est une sorte... mais, en
17 fait, c'est une incarcération, en fait. C'est une
18 incarcération linguistique, culturelle, politique
19 et je dirais même spirituelle. Linguistique parce
20 que, dans la plupart de ces institutions, on nous
21 empêchait de parler notre langue, c'était interdit
22 de parler notre langue. Culturelle parce qu'on
23 nous a arraché de notre territoire, de nos parents,
24 de ce mode de vie là. Et incarcération politique
25 parce que la seule et unique raison pourquoi j'ai

1 été enlevé pour placer... pour être placé au
2 pensionnat à La Tuque, c'était parce que j'étais
3 indien. Donc c'est la seule raison. Je peux vous
4 dire, Monsieur le Président, qu'après avoir vécu ce
5 traumatisme pendant dix (10) ans dans une
6 institution, évidemment, ça a brisé beaucoup de
7 familles. Non pas parce qu'on nous a enlevé de nos
8 parents, mais on a également fait exprès pour
9 séparer les enfants et de les placer dans
10 différents... différents pensionnats à travers le
11 pays.

12 Donc, mes frère et sœurs ont été placés à
13 Brantford sous Saint-Mary, à Moose Factory et
14 quelques-uns et une avec moi à La Tuque. Au
15 pensionnat de La Tuque. Donc, je vous fais grâce
16 des... des sévices que tout le monde, ces
17 enfants-là ont vécus, c'est l'objet... ça a fait
18 l'objet d'un rapport de vérité... de vérité et de
19 réconciliation que je vous invite à prendre
20 connaissance. Mais seulement pour dire que
21 lorsqu'on sort d'une institution comme celle-là, en
22 tout cas pour ma part, lorsque je suis sorti, je me
23 suis donné une (1) seule mission en sortant de
24 cette institution et c'était celle de me
25 réconcilier avec ceux qui m'ont mis dans cette

1 institution. C'était ma mission. Alors, tout au
2 long de ma carrière politique et professionnelle,
3 j'ai gardé à l'esprit cette mission de me
4 réconcilier avec ces gens-là. Et vous allez voir,
5 et je vais l'aborder un petit peu plus tard,
6 comment ça s'est reflété juridiquement et
7 politiquement par la suite.

8 À ma sortie, bien sûr, lorsque tu es jeune et
9 tu as... la seule chose que tu as connue c'est la
10 forêt au début de ta vie et le pensionnat,
11 qu'est-ce qu'un enfant fait à ce moment-là? Moi,
12 je suis retourné en forêt. Donc ça m'a permis de
13 reprendre contact avec... avec le territoire et ce
14 mode de vie là pendant un peu plus d'un an et demi
15 (1 1/2) et ça m'a, je pense, en quelque sorte sauvé
16 des traumatismes vécus pendant les dix (10) ans au
17 pensionnat. La Commission royale dit ceci dans son
18 rapport - voyez, contrairement... contrairement à
19 monsieur Bouchard qui devait mettre ses lunettes
20 pour lire, moi, c'est le contraire, il faut que je
21 les enlève pour lire - mais dans le rapport de la
22 Commission royale qui date de quatre-vingt-seize
23 ('96), en parlant des pensionnats, la Commission
24 royale dit :

25 « Aucun autre élément de notre recherche

1 ne nous a autant choqués et nous a fait honte,
2 aussi honte que l'histoire des pensionnats. »
3 Donc, dans ce rapport, on décrit évidemment
4 aussi en détail les dommages incroyables que ce
5 système, mis en place par le fédéral, a eu sur les
6 Autochtones même à ce jour. Donc perte de vie,
7 dénigrement de la culture et de la langue,
8 destruction du respect de soi, destruction du
9 respect de l'estime de soi, rupture des familles,
10 comme j'ai dit : ce n'est pas non seulement avec
11 nos parents, mais également avec l'ensemble des
12 autres frères et sœurs et l'impact de ces
13 traumatismes sur les générations suivantes. Ma
14 fille qui a vingt-deux (22) ans, la plus jeune de
15 mes enfants, ressent encore ces traumatismes même à
16 ce jour. Donc, ce système était en place sur une
17 période de cent quarante (140) ans. Donc, ça...
18 on ne peut pas dire que ça relève du zèle de
19 quelques politiciens ou des églises qui ont
20 administré ces pensionnats, on ne peut pas dire que
21 ça relève de ça, parce que... et on ne peut pas,
22 certainement pas dire qu'il n'y avait pas
23 d'éléments d'intention de détruire. C'était
24 l'objectif. Et donc, je pense qu'il est important
25 qu'on le rappelle via cette commission.

1 Par la suite, Monsieur le Président, j'ai
2 évidemment décidé de terminer mes études. Et un
3 jour, en quatre-vingt-cinq ('85), j'étais dans la
4 communauté d'où je viens, Waswanipi, et le chef de
5 l'époque m'aborde dans la rue et m'annonce que :
6 « Hey, Roméo, il y a... il y a un important
7 colloque qui se passe à Montréal en fin de semaine
8 sur deux (2) jours et ça va traiter des dix (10)
9 ans de la Convention de la Baie James et du Nord
10 québécois ». Et il me dit : « Ça devrait
11 t'intéresser, et si tu désires, on pourrait te
12 payer le billet pour t'y rendre, ton inscription,
13 tes repas, chambre d'hôtel, tout ». Alors,
14 j'accepte l'offre. Ça, c'était en
15 quatre-vingt-cinq ('85) et c'était un colloque très
16 intéressant, il y a d'ailleurs un livre qui a été
17 publié là-dessus, du colloque.

18 Et pendant ce colloque, il y avait ce... ce
19 panel de discussion des différents avocats qui
20 représentaient les différentes... différentes
21 parties pendant la cause de la Baie James devant
22 les tribunaux, début des années soixante-dix ('70),
23 et les négociations qui s'en sont suivies par la
24 suite pour la Convention de la Baie James et du
25 Nord québécois. Donc tu as un avocat qui

1 représentait Hydro-Québec, gouvernement du Canada,
2 gouvernement du Québec, les Inuits et évidemment
3 les Cris, qui étaient dans ce cas-ci James
4 O'Reilly. Et j'écoutais James O'Reilly parler des
5 Cris, des droits et intérêts des Cris, de
6 l'histoire des Cris, du mode de vie des Cris et sa
7 défense des droits des Cris devant les tribunaux.
8 Et tout en l'écoutant, je me suis dit à ce
9 moment-là – et vous me pardonnerez, Monsieur le
10 Président, parce que c'est exactement ça que je me
11 suis dit dans ma tête – je me suis dit : « *Fuck*, je
12 suis capable de faire ça moi aussi ». Alors, c'est
13 rare que je dis ce mot là, mais... mais on m'a dit
14 d'affirmer solennellement de dire toute la vérité,
15 rien que la vérité. Donc, c'est ce qui s'est
16 passé, donc je me suis inscrit en droit en dix-neuf
17 cent quatre-vingt-six (1986) que j'ai terminé en
18 dix-neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), le premier
19 Cris de cette partie du Canada, au Québec, à avoir
20 obtenu son BAC en droit en dix-neuf cent
21 quatre-vingt-neuf (1989). J'en suis très fier.

22 Par la suite, j'ai été élu vice-Grand Chef du
23 Grand Conseil des Cris en dix-neuf cent
24 quatre-vingt-dix (1990) et un mandat de trois (3)
25 ans qui s'est terminé en quatre-vingts...

1 quatre-vingt-treize ('93). Je mentionne cela parce
2 que c'est important de réaliser que, dans le
3 contexte de quatre-vingt-dix ('90) à
4 quatre-vingt-treize ('93), il y a des choses
5 importantes et fondamentales qui se sont passées au
6 pays. Vous vous souviendrez de la crise
7 constitutionnelle, l'échec du lac Meech, les
8 négociations pour l'Accord de Charlottetown qui a
9 finalement été rejeté. Il y a eu cette crise
10 canadienne, évidemment, qu'on appelle aujourd'hui
11 communément la crise d'Oka, pendant cette
12 période-là. Et c'était durant cette période aussi
13 que les Cris se sont opposés et battus contre le
14 projet de développement hydroélectrique
15 Grande-Baleine. Et je souligne ces trois (3)
16 choses pour la raison suivante : j'avais
17 l'intention de poursuivre après mon droit et faire
18 une maîtrise en science politique, mais le destin
19 m'a offert mieux que ça, il m'a... le destin m'a
20 fait élire comme vice-Grand Chef pendant cette
21 période cruciale et donc, j'ai fait, si on peut
22 dire, ma maîtrise sur le terrain à cet égard.

23 Mais aussi, par rapport à Grande-Baleine, je
24 me souviens d'avoir lu, lorsque Robert Bourassa au
25 début des années soixante-dix ('70) a annoncé le

1 projet du siècle au Colisée de Québec, il a annoncé
2 cent mille (100 000) jobs, projet du siècle, méga
3 développement hydroélectrique dans le territoire
4 traditionnel des Cris sans avoir informé les Cris,
5 sans avoir demandé la permission aux Cris, sans
6 avoir informé ou dit quoi que ce soit aux Cris.
7 Donc, on peut lui pardonner en disant que oui, on
8 était au début des années soixante-dix ('70), la
9 notion même du droit des Autochtones n'était pas
10 couramment discuté à cette époque, mais ce qu'on
11 peut lui reprocher aujourd'hui par contre, et ça je
12 me souviens très bien du moment qu'il s'est levé à
13 nouveau en dix-neuf cent quatre-vingt-neuf (1989),
14 je crois, à l'Assemblée nationale cette fois, pour
15 annoncer aux députés présents en chambre ce jour-là
16 le projet... la deuxième phase du projet de la
17 Baie James. Encore une fois, sans avoir parlé aux
18 Cris, sans avoir informé aux Cris... informé les
19 Cris et encore moins demandé la permission aux
20 Cris. Donc on répète la même erreur colonialiste
21 qu'on avait faite au début des années soixante-dix
22 ('70), en dix-neuf cent quatre-vingt-neuf (1989).
23 Ce qui est malheureux, souvent.

24 Donc, il y a une bataille qui s'en est suivie
25 contre ce projet-là et j'étais au milieu de tout

1 ça, évidemment. Donc on peut dire que ma carrière
2 était consacrée presque entièrement à la défense
3 des droits et intérêts des miens, mais aussi à la
4 défense des droits et intérêts des Autochtones en
5 général. J'ai commencé en dix-neuf cent
6 quatre-vingt-un (1981) à faire cela, sous le
7 *leadership* du regretté Billy Diamond en dix-neuf
8 cent quatre-vingt-un (1981) jusqu'au... jusqu'au
9 moment que je suis devenu un député, j'étais le
10 directeur des Relations gouvernementales et des
11 Affaires internationales pour le Grand Conseil des
12 Cris. Et deux (2) de mes plus grandes fiertés,
13 disons, à cette époque, évidemment, c'est la Paix
14 des braves que nous avons signée en deux mille deux
15 (2002) avec le gouvernement du Québec - pardon - et
16 la Déclaration des Nations Unies sur les droits des
17 peuples autochtones qui a été adoptée en deux mille
18 sept (2007) par l'Assemblée générale des Nations
19 Unies. Et ces deux (2) aspects dont je veux
20 parler, parce que ce sont deux (2) aspects qui sont
21 importants dans le travail que vous avez à faire et
22 surtout les recommandations que vous allez devoir
23 faire au Québec et à la population et aux
24 Autochtones. Je vois derrière vous le slogan de
25 votre commission : « Écoute, réconciliation et

1 progrès », et ces deux (2) instruments, ces deux...
2 ces deux (2) pièces : la Paix des braves et la
3 Déclaration des Nations Unies sur les droits des
4 peuples autochtones, sont des pièces maîtresses
5 pour votre travail.

6 Je me suis demandé avant d'arriver en me
7 levant ce matin, bon, je pense qu'il est inutile de
8 se poser la question : est-ce que le racisme et la
9 discrimination envers les Autochtones existent au
10 Québec? Bien, oui. Puis on... on retrouve ces
11 deux (2) éléments de racisme et de discrimination
12 sous toutes formes, toutes les formes. Comme,
13 quand je vivais en forêt, je me souviens encore
14 aujourd'hui, les gardes-chasses, j'étais tout jeune
15 et les gardes-chasses qui arrivaient à notre
16 campement pour saisir non seulement le fusil de mon
17 père, mais l'orignal qu'il venait d'abattre
18 également. Et ça... ça, c'est quelque chose qui
19 arrivait très souvent dans les familles autochtones
20 en forêt. Je pense que l'anthropologue Serge
21 Bouchard a fait un historique assez clair du sort
22 qui était réservé aux Autochtones en vertu de la
23 Loi constitutionnelle de dix-huit cent
24 soixante-sept (1867) où on les a mis sous
25 juridiction fédérale. Donc les Indiens, les terres

1 réservées aux Indiens sous compétence fédérale et
2 les ressources naturelles sous compétence
3 provinciale. Oui, évidemment, c'est une invitation
4 absolue aux conflits et c'est ce qui s'est passé
5 souvent depuis... et depuis longtemps. Donc je ne
6 retournerai pas là-dedans.

7 Donc, le racisme et la discrimination, je l'ai
8 vécu dès mon enfance et mes enfants le vivent
9 encore aujourd'hui. Je vais vous donner un exemple
10 récent qui s'est passé ici à Val-d'Or il n'y a pas
11 tellement longtemps. Il y a un homme qui croise
12 moi et une de mes filles, et il dit à ma fille :
13 « Tu es donc bien belle pour une Autochtone ». Ça
14 se passe encore aujourd'hui, des trucs comme ça.
15 Donc, évidemment, ça blesse. Ça a blessé ma fille
16 comme ça m'a blessé, parce que ce n'est pas parce
17 que tu es autochtone que tu n'es pas supposée
18 d'être belle, *come on*. Donc c'est pour ça que je
19 dis que j'ai vécu le racisme et la discrimination
20 dès mon enfance et mes enfants le vivent encore
21 aujourd'hui en deux mille dix-sept (2017).

22 Et je dirais que parfois c'est latent, bien
23 sûr, le racisme, et un des exemples que je peux
24 donner c'est que, pendant la crise d'Oka, je ne me
25 suis jamais senti aussi visible que pendant la

1 crise d'Oka, parce que tout le monde en voulait aux
2 Autochtones. Même si c'était les Mohawks qui
3 bloquaient le pont Mercier, tout le monde en
4 voulait aux Autochtones partout. Sur la place
5 publique, dans les rues, dans les restos, tout le
6 monde en voulait aux Autochtones. Ça a déchiré
7 même des familles mixtes comme... comme la mienne,
8 je vous dirais. Donc ça va toujours exister, à mon
9 avis. La question, c'est de savoir comment la
10 combattre, comment lutter contre la discrimination
11 et le racisme envers les Autochtones. Il faut se
12 doter d'outils et de programmes de toutes sortes
13 pour lutter contre le racisme et la discrimination.
14 Et j'ajouterais même ceci, Monsieur le Président :
15 ce n'est pas pour rien qu'au niveau international,
16 nous avons une convention pour l'élimination du
17 racisme et la discrimination sous toutes ses
18 formes. Et ce comité siège à toutes les... toutes
19 les années pour entendre... pour entendre les
20 gouvernements sur ces questions-là et le type de
21 programmes ou politiques qu'ils ont en place dans
22 leur pays. Donc ça va toujours exister, c'est pour
23 ça que les Nations Unies se sont dotées de cet
24 outil... de cet instrument qu'est la Convention
25 sur l'élimination du racisme et de la

1 discrimination sous toutes ses formes. Ça n'existe
2 pas pour rien.

3 Donc je disais que le racisme existe,
4 évidemment, chez les individus. S'il y a une chose
5 que moi, je n'ai jamais comprise profondément,
6 c'est bien le racisme. Pourquoi tu m'en veux parce
7 que ma couleur de peau est différente de la tienne?
8 Ça, ça m'a toujours dépassé, je n'arrive pas à
9 saisir le racisme. Ça existe dans nos institutions
10 nationales et internationales. Je vais vous donner
11 l'exemple parfait. Quand je suis arrivé au
12 Parlement canadien en deux mille onze (2011), une
13 des premières questions que j'ai posées au greffier
14 du... à la greffière, à cette époque-là, du
15 parlement : « Est-ce que j'ai le droit de faire mes
16 déclarations en cri? Est-ce que j'ai le droit de
17 prononcer mes discours dans ma langue maternelle? »
18 et la réponse fut : « Non ». Elle m'a dit : « Vous
19 savez, Monsieur Saganash, vous n'êtes pas sans
20 savoir, vous, juriste, vous n'êtes pas sans savoir
21 que les langues officielles ici, c'est le français,
22 puis l'anglais ». Alors, c'est discriminatoire
23 dans ce sens-là, je n'arrive pas à comprendre
24 pourquoi une langue qui a été parlée pendant plus
25 de sept mille (7 000) ans en ces territoires, même

1 avant qu'un (1) seul mot en anglais ou en français
2 soit entendu en ce territoire qu'on appelle
3 aujourd'hui le Québec ou le Canada, ça me dépasse
4 de ces langues millénaires ne puissent pas avoir
5 leur place dans nos institutions politiques comme
6 le Parlement ou l'Assemblée nationale.

7 Alors, j'espère qu'avant mon départ en deux
8 mille dix-neuf (2019), parce que vous savez sans
9 doute que je ne me représente pas, j'espère qu'en
10 deux mille dix-neuf (2019), avant mon départ, que
11 cela puisse être possible. Parce qu'on n'a pas...
12 Je ne pense pas que les Autochtones qui vont me
13 suivre au Parlement canadien, ou j'espère aussi à
14 l'Assemblée nationale, je ne crois qu'ils soient
15 obligés ou forcés de se battre pour qu'on
16 reconnaisse leur langue dans ces institutions. On
17 a toute la technologie maintenant, aujourd'hui on a
18 des interprètes qui sont faciles d'accès. J'ai
19 même proposé de leur donner avis de quarante-huit
20 heures (48 h) avant un discours, une déclaration en
21 chambre. Donc j'espère pouvoir régler cette
22 question-là avant mon départ du Parlement canadien.

23 Je disais, dans nos institutions nationales et
24 internationales – et je l'aborderai tout à l'heure
25 au niveau international, il en fait partie de cette

1 négociation pour la Déclaration des Nations Unies
2 sur les droits des peuples autochtones, des
3 vingt-trois (23) ans que ça a duré, ça a commencé
4 en quatre-vingt-quatre ('84) et ça s'est terminé en
5 deux mille sept (2007) avec l'adoption l'Assemblée
6 générale. Il y a très peu de gens sur cette
7 planète qui peuvent vous dire, Monsieur le
8 Président : « J'y étais présent pendant les
9 vingt-trois (23) ans », mais votre témoin devant
10 vous aujourd'hui peut l'affirmer, ça. J'y étais à
11 toutes les années pour les négociations et la
12 rédaction de ce document.

13 Alors, je disais discrimination et racisme
14 dans les institutions internationales et ça,
15 c'était un exemple parfait pour illustrer cette
16 discrimination. Malgré le fait que la Charte des
17 Nations Unies interdise les pays de discriminer au
18 niveau des droits humains, c'est ce que les pays
19 ont fait de façon continue pendant la période que
20 nous avons négocié la Déclaration des Nations Unies
21 sur les droits des peuples autochtones.

22 Exemple : nous avons toutes les
23 caractéristiques de ce qui constitue un peuple;
24 territoire, langue, histoire commune, capacité de
25 traiter avec d'autres peuples et signer des

1 traités, territoires communs et des institutions
2 politiques et juridiques. C'est ça les
3 caractéristiques d'un peuple, et tous les peuples
4 autochtones ont ces caractéristiques-là. Et malgré
5 cela, ils ont voulu utiliser le mot « populations »
6 autochtones plutôt que « peuples » autochtones dans
7 ce processus pendant longtemps. Je dirais, ça a
8 pris au moins une décennie avant que les États
9 membres des Nations Unies qui participaient dans ce
10 processus à accepter de nous soyons des peuples.
11 Et une fois qu'on a réussi à leur faire accepter
12 cette notion que nous étions des peuples, l'autre
13 défi qui est arrivé tout de suite après,
14 évidemment : est-ce que ces peuples autochtones ont
15 le même droit à l'autodétermination que les autres
16 peuples sur la planète? Ils étaient prêts à
17 accepter que oui, ils étaient peuples, mais ils
18 n'avaient pas nécessairement le même droit à
19 l'autodétermination que les autres peuples. Encore
20 là, contre... à l'encontre de la Charte des
21 Nations Unies qui *doivent* les guider à tous moments
22 et surtout la prohibition de discriminer qui
23 existe, je crois, à l'article 2.1 de la Charte des
24 Nations Unies. J'y reviendrais à cette
25 déclaration, parce qu'elle est importante pour vos

1 travaux.

2 Et même, je mentionnais aussi que le racisme et la

3 discrimination se trouvent partout, ça inclut les

4 tribunaux. Ça inclut les tribunaux. Et je vais

5 utiliser cet exemple-là, uniquement celui-là, pour

6 illustrer mon propos à cet égard. Vous savez que,

7 dans notre Constitution canadienne de dix-neuf cent

8 quatre-vingt-deux (1982), il a deux (2) parties.

9 Partie 1 qui contient la Charte des droits et

10 libertés, et dans la partie 2, il y a évidemment

11 l'article 35 qui reconnaît les droits ancestraux et

12 les droits issus de traités des peuples

13 autochtones. Et dans la dernière cause

14 d'importance que nous avons eue récemment, en juin

15 deux mille quatorze (2014), (inaudible), la Cour

16 suprême dit ceci par rapport à ces deux (2) parties

17 de la Constitution. La Cour suprême dit que la

18 Charte des droits et libertés que l'on retrouve

19 dans la partie 1 et l'article 35 concernant les

20 droits ancestraux ou issus de traités des peuples

21 autochtones sont des dispositions sœurs.

22 L'expression en anglais : *sister's provisions*,

23 donc des dispositions sœurs. Donc on devrait être

24 en mesure, à partir de ce principe constitutionnel,

25 de déterminer que les droits des peuples

1 autochtones au Canada sont des droits humains.
2 Mais les tribunaux, jusqu'à présent, et la Cour
3 suprême en particulier, n'a jamais considéré les
4 droits des peuples autochtones comme des droits
5 humains. Contrairement à d'autres droits qui
6 existent dans... dans la Constitution canadienne.
7 Donc il faudrait qu'on arrive à cela puisque ça
8 fait trente-cinq (35) ans qu'au niveau
9 international, qu'on parle de ces droits des
10 Autochtones comme des droits humains au niveau
11 international. Donc la Cour suprême n'en n'est pas
12 arrivée à cela jusqu'à maintenant.

13 Je voudrais, à ce moment-ci... je ne sais pas
14 combien de temps j'ai, Monsieur le Président,
15 mais...

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Vous avez tout le temps que vous voulez, Monsieur
18 Saganash, et si vous souhaitez à un moment donné
19 prendre un dix minutes (10 min) ou...

20 **M. ROMÉO SAGANASH :**

21 Non, ça va, ça va. Le plus tôt qu'on va finir, le
22 mieux. Je pense que vous avez eu une longue
23 semaine et moi aussi, par ailleurs. Mais...

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 On est à l'écoute.

1 **M. ROMÉO SAGANASH :**

2 Bien, je veux parler de deux (2) choses dont j'ai
3 mentionnées plus tôt, mes deux (2) grandes fiertés
4 dont je parlais : La Paix des braves et la
5 Déclaration des Nations Unies sur les droits des
6 peuples autochtones.

7 D'abord, je veux parler de la Convention de la
8 Baie James parce que, vous savez, Monsieur le
9 Président, on n'a pas besoin de réinventer la roue
10 lorsqu'on parle de ces questions-là. Il y a
11 plusieurs choses que nous avons faites de par le
12 passé qui peuvent servir de prémisses pour
13 l'avenir. Et un de ces... une de ces choses,
14 c'est... et je pense que monsieur Bouchard en a
15 parlé un peu, c'est la Convention de la Baie James
16 et du Nord québécois. Premier traité moderne au
17 Canada, signé en dix-neuf cent soixante-quinze
18 (1975). Premier traité également qui impliquait la
19 signature d'une province. Jamais un traité
20 auparavant n'a été signé par une province avant la
21 Convention de la Baie James. Donc, l'important
22 document, qui faisait près de cinq cent (500) pages
23 à l'époque, négocié en un (1) an, vous voyez quand
24 il y a volonté politique de faire quelque chose, on
25 peut le faire assez rapidement, alors négocier un

1 document aussi complexe et compliqué en l'espace
2 d'un (1) an, c'est quand même assez incroyable
3 comme résultat. Donc, la Convention : trente (30)
4 chapitres qui traitent d'à peu près tout dans la
5 vie sociétariaire des Cris et des Inuits, et la
6 Convention du Nord québécois qui a été signé trois
7 (3) ans plus tard en soixante-dix-huit ('78), avec
8 les Naskapis, qui ressemble un peu à la Convention
9 de la Baie James. Mais encore là, soit le fil des
10 années fait en sorte qu'on voit continuellement
11 qu'on ne traite pas avec les Autochtones de la même
12 façon qu'on devrait traiter les choses normalement.

13 La Convention de la Baie James n'est pas
14 arrivée par miracle comme ça un matin. La
15 Convention de la Baie James, ce n'est pas Robert
16 Bourassa qui s'est levé un matin puis qui nous a
17 dit : « J'aime beaucoup vos yeux bruns, j'aimerais
18 avoir un traité avec vous ». Non, ça ne s'est pas
19 passé comme ça. Il a fallu se battre, il a fallu
20 convaincre les tribunaux que nous avons... nous
21 avons des droits dans le territoire, confirmés par
22 les droits d'expansion des frontières du Québec et
23 des autres provinces, dix-huit cent
24 quatre-vingt-dix-huit (1898) et dix-neuf cent douze
25 (1912), dans la mesure où on a dit qu'on ne pouvait

1 pas développer sans avoir un arrangement quelconque
2 ou un traité avec les... avec les Autochtones du
3 Nord québécois. Et c'est ce qui a forcé les
4 choses, à mon avis, incluant le jugement Malouf,
5 évidemment, qui a confirmé que nous avons des
6 droits « apparents » dans le territoire. Je pense
7 que c'est une expression que le juge Malouf a
8 utilisée à cette époque-là. Donc c'était une
9 grande victoire, cette Convention de la Baie James
10 qui a servi de modèle pour plusieurs ententes
11 contemporaines par la suite, mais notre défi...
12 après la signature de la Convention de la Baie
13 James, le défi a demeuré par la suite. En fait, le
14 défi était plus grand par la suite parce que là, on
15 est entrés dans la tentative de mettre en oeuvre
16 les promesses contenues dans la Convention de la
17 Baie James, ce qui n'a pas été évident ni pour les
18 Cris ni pour les Inuits. Et j'aime utiliser cet
19 exemple-là pour illustrer la mauvaise foi qui peut
20 exister dans ce genre de batailles politiques et
21 juridiques.

22 Dans le chapitre 28 qui traite du
23 développement social et communautaire des Cris, on
24 dit dans le chapitre 28 : « À parts égales – et
25 c'est vraiment les mots – à parts égales, le Canada

1 et le Québec vont construire des centres
2 communautaires dans chacun des villages criés. »
3 C'est aussi clair que comme je vous le dis, cette
4 disposition. À parts égales, ils vont construire
5 des centres communautaires dans toutes les
6 communautés criées. Bien imaginez-vous, Monsieur le
7 Président, que ça a pris vingt-cinq (25) ans avant
8 qu'on puisse mettre en oeuvre cette promesse.
9 Savez-vous pourquoi? Parce que selon les dires des
10 fonctionnaires et fédéraux et provinciaux, qu'il
11 n'y aurait pas de définition de ce qu'est un centre
12 communautaire dans la Convention de la Baie James
13 et du Nord québécois. On appelle ça de la mauvaise
14 foi.

15 Et souvent, dans les discussions, je leur...
16 je leur donnais l'exemple, pas loin de Waswanipi, à
17 peine cent kilomètres (100 km) de Waswanipi, il y a
18 un endroit qui s'appelle le Centre Communautaire de
19 Lebel-sur-Quévillon qui avait toutes ces
20 installations : aréna, piscine, bowling, cinéma, la
21 mairie est là-dedans aussi. Donc je leur disais :
22 « On n'a pas besoin d'autant de choses, mais
23 entendons-nous sur quelque chose de raisonnable,
24 non? ». Bien, ça a pris vingt-cinq (25) ans cette
25 histoire-là.

1 Et encore là, malgré le fait que la Convention
2 de la Baie James a été signée et que reconnaît des
3 droits aux Cris, on a rencontré plusieurs
4 difficultés en cours de route. Par exemple, le
5 droit au développement dans le territoire, pour
6 toute personne agissant légalement, est reconnu par
7 la Convention de la Baie James. Mais aussi les
8 droits autochtones sont reconnus, et la difficulté,
9 parfois, c'est : comment on applique un tel... un
10 tel conflit? Par exemple : la foresterie. Et je
11 parle de la foresterie parce que c'est ce qui nous
12 a menés à la Paix des braves en deux mille deux
13 (2002). Donc la foresterie, de la façon que les
14 compagnies opéraient dans le territoire, faisait en
15 sorte que, quand tu coupes à blanc une partie du
16 territoire, bien tu ne peux plus exercer ton droit
17 constitutionnel de continuer à chasser dans ce
18 territoire.

19 Donc il y avait un conflit entre ce droit au
20 développement et les droits constitutionnels
21 reconnus aux Cris dans le territoire. Donc le
22 régime forestier tel qu'il était... tel qu'il
23 s'opérait dans le territoire était directement
24 incompatible avec le mode de vie des Cris qui est
25 pourtant reconnu dans la Convention de la Baie

1 James et protégé dans la Convention de la Baie
2 James. Qu'est-ce qu'on fait à ce moment-là?
3 Alors, ça a amené des poursuites de la part des
4 Cris dans les années quatre-vingt-dix ('90). Je
5 pense qu'on a institué les premiers dans... je
6 crois en quatre-vingt-quinze ('95) ou
7 quatre-vingt-seize ('96) - je ne m'en souviens plus
8 des dates, je pourrais vous les envoyer -, mais on
9 a poursuivi les compagnies forestières. Il y en
10 avait vingt-sept (27), à ce moment-là, qui
11 opéraient dans le territoire et... donc on a mis
12 cette question devant un juge de la Cour
13 supérieure. On opère de cette façon-là en
14 foresterie dans le territoire, les Cris ont ces
15 droits constitutionnels reconnus par un traité qui
16 s'appelle la Convention de la Baie James, les deux
17 (2) ne sont pas nécessairement compatibles pour...
18 la façon dont on opère dans le territoire en
19 foresterie n'est pas compatible présentement.
20 Alors, le juge, dans... dans cette cause de
21 foresterie, a donné raison aux Cris et il a déclaré
22 ceci : « Les dispositions de la Loi sur les forêts
23 du Québec sont incompatibles avec les termes de la
24 Convention de la Baie James et du Nord québécois ».
25 Aussi clairement que ça. En parlant *clear cut*.

1 Donc on était devant une situation où l'industrie
2 forestière dans le territoire couvert par la
3 Convention de la Baie James était en péril puisque
4 la Loi sur les forêts n'était plus applicable dans
5 le territoire couvert par la Convention de la Baie
6 James. C'est ça que ça voulait dire, ce jugement.

7 Alors, vous pouvez... et ce jugement est
8 arrivé en décembre, le vingt (20) décembre deux
9 mille (2000)... oui, le vingt (20) décembre deux
10 mille (2000). Je m'en souviens, parce que tout le
11 monde était parti du bureau pour les Fêtes et c'est
12 moi qui ai répondu au téléphone ce jour-là pour
13 m'annoncer qu'il y avait ce jugement important.
14 Évidemment, la panique à Québec, puisqu'il y avait
15 quelque chose comme quinze mille (15 000) jobs qui
16 étaient... qui étaient en périls aussi avec cette
17 industrie. Donc il fallait trouver une solution.
18 Et donc, l'offre de s'asseoir pour régler cette
19 question-là a été acceptée par les Cris. Et ça, ça
20 fait longtemps qu'on en parlait qu'il fallait
21 changer le régime parce qu'il n'était pas... il
22 n'était pas compatible avec les termes de la
23 Convention. Même beaucoup de temps avant... avant
24 le jugement.

25 Alors, on a accepté l'offre de s'asseoir à

1 nouveau pour régler la question, non seulement
2 forestière, mais on a aussi proposé qu'on règle nos
3 relations, également, avec le Québec. Puisque ça
4 faisait plus de vingt-cinq (25) ans qu'on était en
5 conflit politique, juridique devant les tribunaux,
6 pourquoi ne pas en profiter pour régler nos
7 relations? Et parce que l'item numéro 1 dans
8 l'agenda entre peuples, ça doit toujours être leurs
9 relations. Puis notre relation avec Québec ne
10 fonctionnait pas. Donc on a dit : « Profitons de
11 cette occasion, de cette opportunité, et réglons
12 cette partie-là aussi ». Donc ces négociations ont
13 mené à ce qu'on connaît aujourd'hui communément
14 comme la Paix des braves, signée officiellement
15 février deux mille deux (2002).

16 En fait, le titre exact de cette entente,
17 c'est : « Entente pour une nouvelle relation entre
18 le gouvernement du Québec et la Nation crie ».
19 C'est ça le vrai titre de cette entente. D'où
20 provient « la Paix des braves »? Je vais conter
21 l'anecdote, Monsieur le Président. Lorsque nous
22 avons annoncé en octobre deux mille un (2001), dans
23 le salon rouge de l'Assemblée nationale, l'entente
24 de principe pour la Paix des braves, ça a été fait
25 en grande pompe à l'Assemblée nationale dans le

1 salon rouge puisque cette entente était importante
2 pour les deux (2) parties. Et quelques deux (2) ou
3 trois minutes (3 min) avant que le Grand Chef de
4 l'époque, Ted Moses, se lève pour aller parler sur
5 la tribune, il s'est tourné vers moi et il m'a
6 dit... il ne parle pas français, mais il m'a dit :
7 « Nous sommes à l'Assemblée nationale, il faut au
8 moins que je dise une phrase en français ». Alors
9 j'ai tout de suite pris son discours, j'ai trouvé
10 une place idéale pour mettre la phrase française
11 dans son... dans son texte et j'ai écrit ceci :
12 « Aujourd'hui, nous enterrons la hache de guerre,
13 nous faisons la Paix des braves. » Voilà, la
14 provenance de cette expression. Donc je vous dis
15 cela en parlant de la Convention de la Baie James
16 et de la Paix des braves pour illustrer à quel
17 point, lorsqu'il y a une bonne intention, lorsqu'il
18 y a une bonne volonté, que nous ne serons jamais,
19 jamais dépourvus d'imagination politique et
20 juridique. Vous avez deux (2) preuves devant
21 vous : la Convention de la Baie James et la Paix
22 des braves. Donc quand il y a une réelle volonté à
23 s'asseoir et s'entendre, on est capables de le
24 faire.

25 Je trouve ça malheureux qu'à ce jour, le

1 développement se poursuit sur le territoire des
2 Algonquins sans qu'ils ne puissent en profiter du
3 tout. Il n'y a rien de plus injuste, à mon avis.
4 Ça fait trente-cinq (35) ans que les Innu et les
5 Atikamekw négocient. Trente-cinq (35) ans qu'ils
6 négocient pendant que le développement se poursuit
7 sur leur territoire traditionnel et que d'autres
8 bénéficient... l'ensemble des Canadiens,
9 l'ensemble des Québécois bénéficient du
10 développement de leur territoire. Il y a quelque
11 chose de totalement injuste là-dedans et il ne peut
12 pas avoir de réconciliation en l'absence de
13 justice. Donc, lorsque vous considérez votre
14 slogan, « réconciliation », n'oubliez pas qu'il ne
15 peut pas avoir de réconciliation en l'absence de
16 justice pour ces peuples.

17 Monsieur le Président, je veux peut-être
18 terminer sur un point qui m'importe de façon
19 personnelle, mais aussi qui va être important pour
20 vos travaux, et c'est la Déclaration des Nations
21 Unies sur les droits des peuples autochtones. Je
22 vais brièvement vous brosser un historique de ces
23 documents *internationaux* et comment ces documents
24 s'appliquent en l'espèce pour votre... pour vos
25 travaux. Je pense que vous devez... vous avez

1 déjà pris connaissance du rapport de la... de la
2 Commission de vérité et réconciliation et ses
3 quatre-vingt-quatorze (94) appels à l'action. Dans
4 ces quatre-vingt-quatorze (94) appels à l'action,
5 on fait référence à la Déclaration des Nations
6 Unies sur les droits des peuples autochtones à
7 seize (16) reprises, dont deux (2) appels à
8 l'action sous la rubrique « Réconciliation » :
9 appel à l'action 43, appel à l'action 44.

10 44 parle de la nécessité de développer un plan
11 d'action national pour mettre en oeuvre... en
12 coopération avec les peuples autochtones, bien sûr,
13 pour mettre en oeuvre la Déclaration des Nations
14 Unies sur les droits des peuples autochtones au
15 pays. Et ça doit inclure, évidemment, le Québec.

16 Et 43, l'appel à l'action 43 est l'appel à
17 l'action fondamental, à mon avis, puisque la
18 Commission appelle au gouvernement du Canada, aux
19 provinces, aux territoires et aux municipalités de
20 pleinement adopter et mettre en oeuvre la
21 Déclaration des Nations Unies sur les droits des
22 peuples autochtones comme cadre de réconciliation.
23 Comme cadre de réconciliation. Alors ça veut dire
24 qu'il n'y a aucun gouvernement, tous niveaux
25 confondus, il n'y a aucun gouvernement qui peut

1 dire : « Ah, j'accepte les quatre-vingt-treize (93)
2 autres appels à l'action, mais j'ai un peu de
3 misère avec le 43 puisque ça me demande d'adopter
4 la déclaration législativement ou par résolution du
5 conseil municipal ». Mais c'est, comme j'ai dit,
6 l'appel à l'action le plus important parmi les
7 quatre-vingt-quatorze (94) puisque c'est notre
8 cadre de réconciliation au pays tel que recommandé
9 par... par la Commission de vérité et
10 réconciliation.

11 Brièvement, sur la Déclaration, Monsieur le
12 Président, comme j'ai mentionné, c'est un document
13 de droits humains qui a commencé à être discuté et
14 négocié et rédigé en dix-neuf cent
15 quatre-vingt-quatre (1984). Il y a eu, dans un
16 premier temps, un groupe de travail sur les
17 populations autochtones qui a été mis en place en
18 quatre-vingt-deux ('82) aux Nations Unies. Ce
19 groupe de travail avait une double mission : revoir
20 à chaque année les développements au niveau
21 international dans la reconnaissance des droits des
22 peuples autochtones, un peu partout au pays, dans
23 les différents pays. Il y a au-delà... il y a
24 presque quatre cents millions (400 M) d'individus
25 autochtones à travers plus de soixante-dix (70)

1 pays, aujourd'hui. Et c'est un document qui traite
2 de façon très large, complète, de leurs droits
3 politique, économique, culturel, social et je
4 dirais même spirituel, puisque la Déclaration
5 reconnaît le lien étroit spirituel que nous
6 entretenons avec nos terres, nos territoires et nos
7 ressources. Donc, tous ces droits sont consacrés
8 dans cette déclaration.

9 Les travaux sur la Déclaration ont commencé en
10 dix-neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) et ont
11 duré vingt-trois (23) ans. Les grands défis que
12 nous avons rencontrés en cours de chemin, bien sûr
13 je l'ai mentionné tout à l'heure, la reconnaissance
14 que nous étions... que nous étions des peuples, et
15 avec cette reconnaissance que nous étions des
16 peuples, deuxième grand défi que nous avons, comme
17 tous les autres peuples : le droit à
18 l'autodétermination. En fait, le Comité des droits
19 de l'homme, déjà en dix-neuf cent
20 quatre-vingt-dix-neuf (1999), a reconnu que les
21 peuples autochtones avaient le droit à
22 l'autodétermination des gens de par ses travaux.
23 Le troisième grand défi, évidemment, dans ce
24 processus qui a duré vingt-trois (23) ans, c'est
25 toutes les dispositions 25 et suivantes qui parlent

1 des terres, des territoires, des ressources, des
2 peuples autochtones sur le territoire traditionnel.
3 Donc, je n'ai pas besoin de vous expliquer pourquoi
4 c'était compliqué et complexe de négocier des
5 dispositions sur les territoires et ressources, il
6 y a beaucoup d'intérêts qui sont impliqués dans ces
7 questions-là partout, dans tous les pays, incluant
8 ici, bien sûr.

9 Donc, après tout le travail que nous avons
10 mené à ce niveau, l'Assemblée générale finalement
11 est appelée en deux mille sept (2007) à considérer
12 la Déclaration pour adoption. La Commission des
13 droits de l'homme l'a adopté en juin deux mille
14 sept (2007) et l'a renvoyé à l'Assemblée générale
15 pour considération le mois de septembre suivant.
16 Il faut dire, pour bien comprendre le contexte dans
17 lequel tout ça se passe, il faut dire qu'entre le
18 mois de juin deux mille sept (2007) lorsque la
19 Commission des droits de l'homme adopte... accepte
20 et adopte la Déclaration et l'envoie pour
21 considération à l'Assemblée générale pour le mois
22 de septembre suivant, il y a eu beaucoup de ce
23 qu'on appelle en français de démarchage, ou
24 *lobbying*, si vous préférez, qui s'est passé entre
25 les pays qui s'opposaient à la Déclaration, à son

1 adoption, et les pays qui n'ont pas participé au
2 processus. Donc qui seront appelés à voter sur un
3 document important pour nous, mais qui n'ont pas
4 participé au processus qui a mené à son adoption -
5 pardon. C'est-à-dire deux (2) blocs de pays, les
6 pays asiatiques et les pays africains n'ont pas
7 participé au processus, donc ils n'étaient pas
8 nécessairement au courant de c'est quoi, cette
9 déclaration, qu'est-ce que ça impliquait. Et ces
10 deux (2) blocs à eux seuls font la majorité de
11 l'Assemblée générale des Nations Unies. Donc, d'où
12 l'importance - pardon - d'où l'importance pour nous
13 qu'ils comprennent c'est quoi, ces documents.

14 Donc on a fait de nombreux voyages à New York
15 pour rencontrer les ambassadeurs de ces différents
16 pays pour expliquer la Déclaration et pour répondre
17 à leurs questions ou préoccupations s'ils en
18 avaient. Et je peux vous garantir que les pays qui
19 s'opposaient à la Déclaration ont fait la même
20 chose avec ces mêmes pays. Avec, évidemment,
21 beaucoup plus de ressources que nous, beaucoup plus
22 de moyens, beaucoup plus de contacts directs que
23 nous. Mais à la lumière des résultats, lorsque le
24 vote est arrivé aux Nations Unies à l'Assemblée
25 générale au mois de septembre, on peut clairement

1 dire que, même sur ce terrain, nous avons gagné,
2 nous, les Autochtones. Et vous vous souviendrez
3 peut-être que les quatre (4) pays qui ont voté
4 contre: les États-Unis, l'Australie, la
5 Nouvelle-Zélande et notre cher Canada,
6 malheureusement. Mais heureusement, depuis ce
7 temps-là, depuis deux mille sept (2007), les quatre
8 (4) sont maintenant de notre côté et acceptent la
9 Déclaration. Donc, le résultat du vote : cent
10 quarante-quatre (144) pour, onze (11) abstentions,
11 quatre (4) contre. La Russie, jusqu'à la dernière
12 minute elle voulait voter contre, mais finalement,
13 elle a décidé de s'abstenir.

14 Et donc, avec ce résultat en deux mille sept
15 (2007), je pense que le travail maintenant doit se
16 faire au niveau de la mise en oeuvre de la
17 Déclaration. Différents pays l'ont fait de
18 différentes façons. La Bolivie, par exemple, a
19 intégré dans sa constitution plusieurs éléments de
20 la Déclaration. En Australie, m'as donner un autre
21 exemple, en Australie maintenant, tout projet de
22 loi, avant qu'il soit... avant qu'il soit déposé
23 en chambre au Parlement australien, le ministre
24 responsable doit s'assurer que les dispositions de
25 la loi sont compatibles avec les dispositions de la

1 Déclaration. On a un processus similaire au
2 Canada. Le ou la ministre de la Justice est obligé
3 de vérifier si une loi fédérale est compatible avec
4 la Charte des droits et libertés avant que le
5 projet de loi soit déposé au parlement. C'est
6 l'article 4.1 de la loi sur le ministère de la
7 Justice qui oblige le ou la ministre de faire cela.
8 On n'a pas l'équivalent pour les peuples
9 autochtones, les droits des peuples autochtones ou
10 les droits issus de traités, c'est ce qui manque.
11 C'est pour ça qu'on se retrouve toujours devant les
12 tribunaux, parce qu'on n'est pas d'accord sur de
13 quoi on parle lorsqu'on parle des droits
14 ancestraux, par exemple.

15 Donc, différents pays sont en train de mettre
16 en oeuvre la Déclaration des Nations Unies sur les
17 droits des peuples autochtones. Et la Commission
18 de vérité et réconciliation, dans son appel à
19 l'action 43 et 44, nous demande d'adopter et de
20 mettre en oeuvre. On adopte législativement et on
21 met en oeuvre par des politiques et des programmes.
22 C'est pour ça que la Commission vérité et
23 réconciliation utilise les deux (2) termes. Alors,
24 le membre de la Commission demande au gouvernement
25 fédéral, aux provinces, aux territoires et aux

1 municipalités de pleinement adopter et mettre en
2 oeuvre la Déclaration.

3 Monsieur le Président, j'ai l'extrême honneur
4 de déposer, non pas une pièce à conviction, comme
5 on dit dans notre jargon, mais une pièce à
6 réconciliation : c'est le projet de loi C-262 qui
7 est devant le Parlement canadien aujourd'hui.
8 J'estime que le projet de loi C-262 est le projet
9 de loi le plus important que le Parlement canadien
10 aura à considérer depuis fort longtemps. Donc,
11 c'est un projet de loi qui va nous doter, au niveau
12 fédéral à tout le moins, d'un cadre de
13 réconciliation avec la Déclaration des droits des
14 peuples autochtones et Nations Unies. Donc, je ne
15 sais pas si je dois remettre... Donc c'est le
16 projet de loi...

17 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

18 En fait, je vous invite à le garder à votre table,
19 mais on va le déposer officiellement - sans vouloir
20 vous interrompre à cette étape-ci - mais pour le
21 déposer officiellement, Madame la Greffière, ce
22 sera P-200?

23 **LA GREFFIÈRE :**

24 Oui.

25 ***** PIÈCE COTÉE P-200 *****

1 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

2 Très bien, alors...

3 **M. ROMÉO SAGANASH :**

4 Merci.

5 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

6 C'est officiel.

7 **M. ROMÉO SAGANASH :**

8 Donc je vous explique un peu le projet de loi et je
9 pense qu'au Québec on doit... on doit faire la
10 même chose. Et je suis ravi de vous signaler que
11 la ville de Val-d'Or a adopté une résolution qui
12 accepte la Déclaration et qui endosse le projet de
13 loi C-262 et j'en suis très fier, je remercie le
14 maire et ses conseillers pour ce geste, pour le
15 moment symbolique, mais je pense qu'il va... qu'il
16 va permettre à la ville de Val-d'Or d'avoir un
17 guide dans ses relations avec les peuples
18 autochtones ici, dans cette ville et dans cette
19 région immédiate de la ville.

20 Donc, je vous explique très brièvement, le
21 projet de loi contient 6 articles. Numéro 1,
22 évidemment, c'est l'article habituel qui est le
23 titre court de la... de la loi. Donc, dans ce
24 cas-ci, c'est la Loi sur la Déclaration des peuples
25 autochtones des Nations Unies. L'article 2.1, et

1 2.2, sont importants dans cet exercice-là.

2 2.1 reconnaît qu'il n'y a rien dans ce projet de
3 loi qui peut être interprété comme limitant les
4 droits issus des traités ou des droits ancestraux
5 prévus par l'article 35.

6 Et l'article 2.2 est important aussi.

7 L'article 2.2 dit essentiellement que la
8 Déclaration des Nations Unies sur les droits des
9 peuples autochtones a déjà application en droit
10 canadien. Je vous explique : les droits qui sont
11 consacrés dans la Déclaration sont dits inhérents.
12 Donc c'est des droits qui existent, parce que les
13 peuples autochtones existent et ils ont ces droits,
14 donc ils sont inhérents. La Déclaration,
15 également, il faut le souligner, ne consacre pas de
16 nouveaux droits du tout, c'est des droits qui
17 existent déjà. Et en droit international, c'est
18 sûr qu'une déclaration n'a pas nécessairement le
19 même statut qu'une convention internationale ou un
20 traité international, mais cependant, ce qu'il faut
21 dire ici par rapport à la Déclaration, c'est que
22 les déclarations, comme la Déclaration des Nations
23 Unies sur les droits des peuples autochtones a des
24 effets juridiques, c'est-à-dire que les tribunaux
25 peuvent s'y référer pour interpréter des droits

1 *domestiquement* et ça inclut, à mon avis, les droits
2 des peuples autochtones.

3 Dans la cause, je pense, la fonction publique
4 en Alberta en dix-neuf cent quatre-vingt-sept
5 (1987), le juge en chef d'alors a dit ceci, que «
6 les instruments de droits humains au niveau
7 international, comme les déclarations, sont des
8 sources pertinentes et persuasives pour interpréter
9 des droits domestiques ». Pertinentes et
10 persuasives, ce sont les mots que le juge Dickson,
11 à l'époque, en quatre-vingt-sept ('87), a dit dans
12 cette cause-là. Je pourrais envoyer des références
13 à la Commission plus tard. Et d'autre part, ce
14 jugement de Dickson a été cité à nouveau avec
15 approbation en deux mille un (2001) dans une autre
16 cause de la Cour suprême. Donc on peut dire que
17 les déclarations comme celui... celles que nous
18 avons devant nous concernant les peuples
19 autochtones a application déjà en droit canadien.

20 L'article 3 confirme que la Déclaration des
21 Nations Unies sur les droits des peuples
22 autochtones est un instrument en droit
23 international de droits humains qui a application
24 en droit canadien à nouveau.

25 Article 4 et 5, c'est très simple, c'est la

1 traduction législative de l'appel à l'action 43 et
2 44 de la Commission de vérité et réconciliation,
3 donc ça, c'est 4 et 5.

4 Et le dernier article, numéro 6, est un
5 article de... je dirais, de transparence. Alors,
6 l'article 6 demande au ministre responsable de...
7 du projet de loi de faire rapport au Parlement
8 canadien à toutes les années sur la mise en oeuvre
9 de la Déclaration des droits des peuples
10 autochtones des Nations Unies au parlement, pour
11 les vingt-cinq (25) prochaines années. Pourquoi
12 j'ai inclus cet article-là? Bien, ça permet...
13 D'ailleurs, on avait un article similaire dans la
14 Loi de mise en oeuvre de la Convention de la Baie
15 James et du Nord québécois. La loi fédérale avait
16 un article similaire qui demandait au gouvernement
17 fédéral de faire rapport au Parlement à toutes les
18 années sur la mise en oeuvre de la Convention de la
19 Baie James et du Nord québécois. Ça permet une
20 transparence d'une part, ça permet une reddition de
21 comptes d'autre part, du gouvernement. Et ça a
22 permis évidemment aux Cris de suivre ce rapport-là
23 à toutes les années et de dire : « Bien, cette
24 partie-là du rapport qui parle de cela, elle n'est
25 pas tout à fait exacte, il manque des éléments et

1 les voici ». Donc, ça permet ça et c'est pour ça
2 que j'ai inclus cet article-là, pour cet... pour
3 mon projet de loi.

4 Et je terminerais en disant que... et
5 j'espère, juste à titre d'information, Monsieur le
6 Président, la première heure de débat pour ce
7 projet de loi s'en vient le quatre (4) décembre
8 prochain en deuxième lecture, bien sûr. Et notre
9 deuxième heure va probablement arriver vers la fin
10 février, il va être en deuxième lecture quelque
11 part au mois de mars. Évidemment, c'est l'étape
12 cruciale. Pour qu'un projet de loi survive, il
13 faut qu'il dépasse deuxième lecture au Parlement
14 canadien. Et comme j'ai dit, c'est... le projet
15 de loi le plus important que le Parlement canadien
16 aura à considérer depuis fort longtemps, si on est
17 sérieux lorsqu'on parle de réconciliation avec les
18 peuples autochtones.

19 Vous vous souviendrez pendant la campagne
20 électorale, le Premier ministre actuel du Canada a
21 promis aux peuples autochtones qu'il adopterait et
22 mettrait en oeuvre la Déclaration. Il a réitéré
23 cette affirmation après son élection en octobre
24 deux mille quinze (2015), il a répété cette
25 promesse. Bon, je sais qu'une des choses les plus

1 difficiles à faire en politique à Ottawa c'est
2 tenir une promesse libérale, mais bon, ça, c'est
3 une autre histoire. Mais donc, je pense que c'est
4 important. C'est une des promesses les plus
5 importantes que Justin Trudeau a faites aux peuples
6 autochtones. Donc j'ose espérer que le parti
7 libéral va voter en faveur de mon projet de loi,
8 puisque ça met en oeuvre même leur promesse. Donc
9 j'essaye juste de les aider dans la livraison de
10 cette promesse, si je peux dire ainsi.

11 Et je rajouterai aussi que j'ai fait le tour
12 du pays de consultation auprès, non seulement des
13 peuples autochtones, mais des non-autochtones, pas
14 l'été qui vient de passer l'autre été avant, parce
15 que j'estime que, la réconciliation, ça nous
16 concerne tous. Autant vous que moi. Donc nous
17 sommes tous impliqués dans ce bateau. On se
18 souviendra de ce que l'ancien juge en chef Lamer
19 disait, je crois que c'est dans Sparrow dans
20 Delgamuukw, dernier paragraphe de son jugement, il
21 dit : « Essayons de trouver *modus operandi* dans nos
22 relations parce que nous sommes tous ici pour y
23 rester », disait-il. Nous sommes tous ici pour y
24 rester. Donc c'est un projet de loi de
25 réconciliation aussi, c'est pour ça que je l'ai

1 appelé « pièce à réconciliation » et non « pièce à
2 conviction ». Et je me suis rendu compte à travers
3 cette tournée dans les différentes communautés
4 autochtones et non-autochtones que l'ensemble des
5 Canadiens sont en faveur de ça, de cette
6 réconciliation. L'ensemble des Canadiens sont en
7 faveur de ce projet de loi. Autant autochtones que
8 non-autochtones. Les organismes autochtones qui
9 appuient ce projet de loi représentent à peu près
10 au-delà d'un million (1 M) d'Autochtones au pays.
11 À l'Assemblée des Premières Nations, l'Assemblée
12 des chefs autochtones, Colombie-Britannique,
13 l'Ontario, dans plusieurs villes non-autochtones
14 ont adopté des résolutions d'appui au projet de
15 loi. Et la société des... Société canadienne des
16 professeurs ont appuyé ce projet de loi. Donc il y
17 a beaucoup de monde qui l'appuient, on a tellement
18 de signatures pour la pétition de ce projet de loi,
19 également, que j'étais obligé de... je suis obligé
20 de diviser le dépôt de ces pétitions-là - parce
21 qu'il y en a tellement - avec d'autres de mes
22 collègues qui représentent des communautés
23 autochtones dans leur circonscription. Donc les
24 Canadiens sont prêts à faire cette... à prendre ce
25 pas fondamental vers la réconciliation et accepter

1 comme cadre que ce projet de loi... que contient
2 ce projet de loi, c'est-à-dire la Déclaration des
3 Nations Unies sur les droits des peuples
4 autochtones.

5 Je ne crois pas, Monsieur le Président, que
6 vous êtes contre la réconciliation, je ne crois pas
7 que vous êtes opposé à la justice. Je pense que
8 vous acceptez que les droits des peuples
9 autochtones soient également des droits humains.
10 Ce projet de loi est un projet de justice, de
11 réconciliation et de droits humains. Il n'y a
12 personne au pays qui est opposé à ça. Seulement,
13 ils nous demandent, vous en tant que président de
14 cette commission, moi en tant que député d'une des
15 plus grandes circonscriptions du pays, de faire
16 notre part. Voilà ma part, voilà ma main tendue à
17 vous. Merci.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Alors merci, Monsieur Saganash. Je vais offrir aux
20 procureurs s'ils ont des questions à vous poser.
21 J'en aurai peut-être, moi, mais je vais commencer
22 par donner l'opportunité. Maître Leblanc?

23 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

24 Je n'en aurai pas pour l'instant, Monsieur le
25 Commissaire.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Non, vous n'en avez pas? Non? Maître Laganière?

3 **M^e MAXIME LAGANIÈRE :**

4 Je vous remercie, mais je n'aurai pas de question.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Maître Boucher?

7 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

8 Je n'aurai pas de question non plus, merci.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Et là là, les avocats sont...

11 **M. ROMÉO SAGANASH :**

12 C'est parfait ça.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Votre...

15 **M. ROMÉO SAGANASH :**

16 Soit que j'ai été convainquant ou...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Bien, votre présentation...

19 **M. ROMÉO SAGANASH :**

20 ... je les ai confondus.

21 -----

22

23

24

25

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 ... semble claire pour les procureurs. Moi,
3 j'aurais peut-être quelques questions. Évidemment,
4 vous... j'ai compris que vous avez été très...
5 bien, impliqué et que vous avez suivi les
6 négociations relatives à la Déclaration des Nations
7 Unies relativement aux peuples autochtones de mille
8 neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) à deux mille
9 sept (2007). Bon, ça a été adopté aux Nations
10 Unies. Maintenant, plusieurs pays ont... leurs
11 représentants aux Nations Unies ont voté pour,
12 quatre (4) avaient voté contre, ont changé d'idée
13 par la suite.

14 Maintenant, est-ce qu'au pays, en ce qui
15 concerne les provinces, vous avez mentionné que la
16 ville de Val-d'Or avait supporté votre... Je dis
17 votre parce que j'ai compris que vous étiez le
18 parrain du projet de loi 262, probablement. J'ai
19 compris que la ville de Val-d'Or l'aurait supporté,
20 mais est-ce que des... à part le gouvernement
21 canadien, dans le pays, je sais que certaines
22 municipalités ont adopté la Déclaration des Nation
23 Unies, est-ce qu'il y a des provinces qui ont posé
24 le même geste jusqu'à maintenant?

25 **M. ROMÉO SAGANASH :**

1 Dans mes... dans mes déplacements lors de cette
2 tournée nationale, j'ai rencontré... et c'était
3 tout de suite après l'élection d'un gouvernement
4 NPD en Alberta, donc j'ai rencontré trois (3)
5 ministres à cette époque-là pour expliquer le
6 projet de loi : le ministre de la Justice, qui
7 était représenté par sous-ministre, ministre de
8 l'Environnement et ministre des Relations avec les
9 peuples autochtones. Et donc... et les trois (3)
10 d'emblée m'ont posé la même question. Même si je
11 les ai rencontrés séparément, la même question est
12 arrivée, la même question a été posée d'emblée :
13 qu'est-ce que ça veut dire ce consentement libre,
14 éclairé et informé et préalable qui est convenu
15 dans la déclaration? Moi, j'ai expliqué ce que ça
16 voulait dire. Donc il y a un intérêt de la part de
17 l'Alberta à faire quelque chose par rapport à la
18 Déclaration, ils ne l'ont pas fait encore
19 législativement, mais c'est sûr qu'ils ont pris une
20 position par rapport à la Déclaration dans une
21 lettre écrite par la Première ministre. Le
22 Manitoba a adopté une loi de réconciliation, donc
23 comme base, la Déclaration. Le nouveau
24 gouvernement NPD en Colombie-Britannique semble
25 vouloir aller dans la même direction, à tout le

1 moins ça a déjà été exprimé que Horgan allait
2 prendre la même direction.

3 Nous avons l'habitude ici, au Québec, d'être
4 encore plus progressistes par rapport aux autres
5 provinces, tous domaines confondus. Et je le
6 reconnais, on a toujours été en avance sur bien du
7 monde à tous égards et j'ose espérer que, sur cette
8 question-là, et je compte sur vous pour insister
9 sur cette question-là, que le Québec va adopter
10 comme cadre de réconciliation, la Déclaration. Je
11 pense que c'est important de le faire. On sait
12 maintenant d'expérience, et la Paix des braves nous
13 l'a démontré, quand on reconnaît les droits des
14 peuples autochtones, quand on respecte les droits
15 des peuples autochtones, c'est bon non seulement
16 pour l'environnement, mais pour l'économie de la
17 province. T'sais, même quand ça va mal ailleurs
18 dans la province, ça va très bien dans le
19 Nord-du-Québec. Bien, c'est à cause la Paix des
20 braves et de la Convention de la Baie James où les
21 règles sont claires. Tant et aussi longtemps qu'on
22 va rester sur la mode... le mode « droits
23 ancestraux », puis s'arrêter là, on va toujours se
24 chicaner : « Qu'est-ce qui est contenu dans cette
25 boîte de droits ancestraux? ». C'est pour ça qu'on

1 est trop souvent devant les tribunaux, à mon avis.
2 Alors, lorsqu'on est clairs c'est quoi ces
3 droits-là qui sont contenus dans la Déclaration, à
4 quarante-six (46) articles, c'est assez élaboré.
5 Quand c'est clair comme ça, bien, tout le monde va
6 savoir à quoi s'en tenir. C'est pour ça je dis que
7 c'est bon pour l'économie, ça, parce qu'il n'y a
8 pas d'ambiguïté dans... c'est quoi, ces droits que
9 les autochtones ont au pays.

10 Donc, j'invite le Québec à faire la même
11 chose. J'ai déjà... j'en ai déjà parlé - pardon -
12 brièvement avec le ministre des Affaires
13 autochtones, je compte poursuivre cette
14 discussion-là avec lui, mais je pense que
15 dorénavant, on doit avoir un cadre comme la
16 Déclaration. Et je disais, tout récemment, à
17 Ottawa : « Si tu veux changer la Loi sur les
18 Indiens, par exemple, par quoi tu vas la
19 remplacer? ». Bien, la Déclaration te nomme les
20 normes minimales à suivre : droit à
21 l'autodétermination, autonomie gouvernementale.
22 Donc, si tu veux avoir une nouvelle loi sur le
23 contrôle de l'éducation de... d'éducation des
24 Premières Nations, bien, encore là, notre
25 déclaration te donne le cadre... la norme minimale

1 pour cela, etc. Si tu veux renommer la troisième
2 avenue ici, à Val-d'Or, bien, la Déclaration te
3 donne des idées. Peut-être le changer « Boulevard
4 des Algonquins », je ne sais pas, moi, « l'Avenue
5 William Commanda », je ne sais pas. Mais c'est ça
6 que ça doit inspirer.

7 Et j'ai oublié de dire, parce que... parce
8 qu'on sait tous que le colonialisme a imposé tout
9 ce qui nous entoure maintenant aux Autochtones.

10 Tout, absolument tout. Incluant les noms des
11 lieux. Le lac sur lequel je suis né s'appelle en
12 cri « Mishagomish » et ça s'appelle Mishagomish
13 depuis des millénaires, mais sur la carte du
14 Québec, c'est lac Théodat. Donc tout a été imposé.
15 Et gardons à l'esprit, gardons à l'esprit que le
16 mot « réconciliation » n'est pas venu par la
17 création de la Commission vérité et réconciliation.
18 On sait tous qu'il y a eu au-delà de soixante-dix
19 (70) comités urbains... Commissions de vérité et
20 réconciliation à travers la planète. Celle de
21 l'Afrique du Sud étant la mieux connue, mais il y
22 en a eu à peu près soixante-douze (72) Commissions
23 vérité et réconciliation à travers la planète avant
24 la nôtre. Et au Canada, ça n'a pas... la
25 discussion sur la réconciliation n'a pas commencé

1 avec la Commission.

2 Déjà en deux mille quatre (2004) - et ça,

3 c'est intéressant en deux mille quatre (2004), dans

4 la cause Haïda, la Cour suprême dit ceci en parlant

5 de réconciliation : « L'objectif est de réconcilier

6 - réconcilier -, la souveraineté antérieure ou

7 souveraineté précédente des peuples autochtones

8 avec la souveraineté assumée de la Couronne. » Ça

9 veut dire : « Vous avez tout pris sans notre

10 permission », en d'autres mots. Comme moi, quand

11 je discute et négocie, c'est ma base de

12 réconciliation. On a juste tassé tout ça, incluant

13 les porteurs de ce titre-là, les Autochtones, on

14 les a tassés pour imposer tout ce que nous avons

15 aujourd'hui. Donc, tranquillement, il faut... Je

16 sais que ça va prendre du temps, ça a pris cent

17 cinquante (150) ans de guerre législative pour

18 qu'on soit rendus où nous sommes aujourd'hui, ça va

19 probablement reprendre cent cinquante (150) ans

20 pour défaire tout ça. J'en suis pleinement

21 conscient. Mais même si ça prend cent cinquante

22 (150), il n'y a rien, absolument rien qui nous

23 empêche de faire les premiers pas tout de suite,

24 maintenant, aujourd'hui. Et c'est ça qui est

25 nécessaire.

1 Alors, je vous invite à insister auprès du
2 gouvernement du Québec comme moi, je vais le faire
3 aussi en tant qu'élus et je pense qu'ensemble on
4 peut progresser très rapidement, surtout au Québec.
5 Je pense que le Québec est le mieux placé pour bien
6 comprendre les peuples autochtones, je pense, pour
7 les raisons que l'on connaît.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Est-ce qu'il y a des questions? Maître Leblanc?
10 Personne n'a changé d'idée? Alors, il va me rester
11 à vous remercier bien sincèrement d'avoir accepté
12 notre invitation de venir nous adresser votre vécu.
13 C'est touchant de voir le début de la vie en forêt,
14 la vie en pensionnat, le retour en forêt, la
15 poursuite des études, le cheminement et votre...
16 Il faut reconnaître quand vous dites : « Ma mission
17 a été, en sortant des pensionnats, de faire de la
18 réconciliation » et vous ajoutez un peu plus loin,
19 évidemment, de « faire valoir les droits des Cris,
20 les droits des Autochtones en général », et je
21 pense que c'est assez évident à vous écouter que
22 vous avez vraiment consacré beaucoup d'énergie.
23 Votre implication en ce qui concerne le suivi des
24 discussions pour la Déclaration des Nations Unies
25 relativement aux peuples autochtones, votre travail

1 comme député, le projet de loi que vous parrainez
2 actuellement et dont vous faites la promotion en
3 circulant un peu partout au pays.

4 Alors, disons, je dois vous féliciter pour
5 votre travail, je pense que c'est mérité. Je
6 comprends que, votre recommandation, c'est que nous
7 recommandions au gouvernement du Québec d'aller de
8 l'avant avec la Déclaration des Nations Unies.

9 **M. ROMÉO SAGANASH :**

10 Oui.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Vous n'êtes pas le premier à nous en parler.
13 Madame Vaugrante, madame Gentelet d'Amnistie
14 internationale nous en ont parlé, ils en ont même
15 fait des éléments de leur recommandation dans leur
16 mémoire. Quelques autres témoins nous en ont
17 parlé, nous allons examiner cette question.

18 **M. ROMÉO SAGANASH :**

19 Merci.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Nous avons des services de recherche et bon, on va
22 regarder. Puis je vous invite, si vous avez des
23 idées qui vous viennent qui pourraient nous aider
24 aussi, parce qu'évidemment le mandat de la
25 Commission porte sur six (6) services publics sur

1 une période de quinze (15) ans, mais comme je l'ai
2 mentionné à plusieurs reprises, la vie n'a pas
3 commencé il y a quinze (15) ans. Puis les six (6)
4 services publics, bien, c'est des êtres humains qui
5 fonctionnent sur deux (2) pattes comme tous les
6 autres citoyens de la province, ils ne sortent pas
7 d'une feuille de chou. Alors, c'est évident qu'il
8 faut regarder un peu plus dans l'ensemble si on
9 veut arriver avec des solutions correctives pour
10 améliorer les relations entre les Autochtones et
11 les services publics visés par l'enquête. Il
12 faut... il faut élargir un peu, un peu beaucoup
13 nos horizons.

14 Alors je vous remercie, s'il vous vient des
15 idées, des suggestions, alors vous savez comment
16 nous rejoindre.

17 **M. ROMÉO SAGANASH :**

18 Oui.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Nous serons toujours heureux d'avoir vos
21 commentaires.

22 **M. ROMÉO SAGANASH :**

23 J'ai fait référence à... Merci, Monsieur le
24 Président, j'ai fait référence à quelques jugements
25 de la Cour suprême, je vous enverrai les références

1 à cet égard.

2 Évidemment, c'est à moi de vous remercier pour
3 cette occasion. Moi, j'ai toujours eu comme
4 principe... j'ai hérité, je dirais, de l'effort
5 que mes prédécesseurs ont fait au niveau des Cris
6 en commençant par Billy Diamond avec la Convention
7 de la Baie James, Ted Moses avec la Paix des braves
8 et donc, c'est à partir de ces bases que j'essaie
9 de continuer à faire progresser notre sort. Et ma
10 contribution, j'espère, sera projet de loi C-262 à
11 cet égard parce que je dois laisser à mon tour un
12 héritage pour ceux qui vont me suivre soit en tant
13 que *leader* cri ou autochtone, mais en tant que
14 député aussi.

15 Donc je pense que c'est important de
16 mentionner ça, pour ma part, j'ai remarqué avec
17 curiosité la création lors du dernier remaniement
18 ministériel à Québec, la création d'un ministère
19 responsable des anglophones. Parce que monsieur
20 Couillard disait que... en point de presse par la
21 suite, disait que les anglophones avaient
22 l'impression qu'ils n'avaient pas accès aux
23 services publics dans la province. Mais
24 imaginez-vous : ma mère qui ne parle que Cri, qui
25 est âgée et une femme, le triple défi qu'elle a à

1 tous les jours. Alors souvenons-nous que c'est
2 pour ces gens-là que l'on travaille aussi. Et
3 j'espère, en tout cas pour la suite des choses, je
4 vais probablement vous écrire suite à mon
5 témoignage pour faire d'autres recommandations,
6 mais j'espère...

7 J'ai hâte de vous lire pour le rapport final
8 et travailler pour sa mise en oeuvre, surtout,
9 parce que n'oublions pas un des plus grands défauts
10 que nous avons avec les commissions, c'est
11 tableter leurs rapports quand ils ont terminé et
12 je pense que... Le sort de votre rapport, j'espère
13 que ce ne sera pas celui-là. Merci encore.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Deux (2) petites choses. Disons que le rapport,
16 évidemment, va dépendre de la participation qu'on
17 a, puis je dois dire qu'on a une bonne
18 participation jusqu'à maintenant, nous sommes
19 heureux, vous êtes le dernier témoin de la huitième
20 semaine d'audience, c'est quand même beaucoup.
21 Beaucoup de gens sont venus. Nous sommes à la
22 Commission, pas seulement moi, mais toute l'équipe,
23 très heureux de la participation. Ça nous aide,
24 puis on espère que ça va se poursuivre.

25 Maintenant, quant au suivi des

1 recommandations, bien, peut-être que vous ne serez
2 pas surpris qu'on recommande qu'il y ait un comité
3 de suivi sous une certaine forme éventuellement.
4 Alors, sur ce, je vous remercie encore, je vous
5 souhaite une bonne fin de semaine à tous, on
6 reprend les audiences dans deux (2) semaines.
7 Maître Leblanc, est-ce que vous pouvez me donner la
8 date exacte?

9 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

10 Oui, en fait, c'était mon mot de la fin. Monsieur
11 Saganash, je vais vous souhaiter bonne fête.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Ah oui, Monsieur Saganash, j'oublie.

14 **M^e CHRISTIAN LEBLANC :**

15 On reprend donc dans deux (2) semaines. On est
16 depuis... après les trois (3) semaines qu'on a
17 faites en septembre, on est sur un mode deux (2)
18 semaines d'auditions, deux (2) semaines sans
19 audition. Donc on a, dans deux (2) semaines, un
20 bloc de deux (2) semaines d'audition en novembre.
21 On aura ensuite, à cause d'un problème de
22 disponibilité de la salle, une (1) seule semaine
23 d'audition en décembre. Donc... et ça continue
24 après les Fêtes, évidemment.

25 **LE COMMISSAIRE :**

